

Demande de restriction sur la rivière Richelieu

Présentée au bureau régional de Transports Canada
Bureau de la sécurité nautique, Sécurité maritime

Municipalités de :

Saint-Antoine-sur-Richelieu

Saint-Denis-sur-Richelieu

Saint-Marc-sur-Richelieu

Saint-Charles-sur-Richelieu

Bureau du député Xavier Barsalou-Duval

Préparé par Steeve Gendron, CPA, CMA

En date du 13 mars 2019

Table des matières

Description de la problématique.....	3
Analyse des causes probables	4
Les rapports de cause à effet de la problématique et les solutions possibles.....	5
Mesures réglementaires et non réglementaires alternatives envisagées et mises à l’essai	7
Motifs et raisons pour l’application des mesures des annexes 6 et 7	8
Sommaire du processus de consultation	9
Résumé des propositions recueillies	10
Pétition E-1209 pour la régulation de la navigation sur la rivière Richelieu	13
Évaluation des répercussions possibles du projet de règlement pour la santé, la sécurité, l’environnement, l’économie, la sécurité publique, les entreprises, le commerce, la société et la culture	14
Évaluation des rendements des mesures de sensibilisation mises en place	14
Résumé de l’analyse coûts-avantages de la mise en place des mesures réglementaires	16
Description de la rivière Richelieu – appellation, longueur, largeur, profondeur, types d’activités pratiqués, point d’accès, population, nombre de bâtiments, types de bâtiments, nombre d’utilisateurs et autres activités	19
Engagement de la Sûreté du Québec à l’application de la réglementation – lettre de la SQ.....	20
Engagement des municipalités pour l’installation et l’entretien de la signalisation - résolution des conseils.....	20
Description de la stratégie de communication et d’affichage de la réglementation par les municipalités	20
Description de l’évaluation future de l’efficacité de la réglementation	21
Bibliographie.....	22
Liste des annexes.....	23

Annexes aux pages 24 à 142

Description de la problématique

L'étroitesse de la rivière Richelieu, l'évolution et la multiplication des types d'embarcations ainsi que l'augmentation des usagers mettent en relief les difficultés engendrées par les différentes pratiques sur la rivière. Les vagues produites par certains bateaux sur la rivière Richelieu entraînent une dégradation des berges et l'érosion des berges est observée par les riverains. L'effet du batillage est omniprésent sur les berges, car les bateaux de plaisance sont de plus en plus gros et pour certains la vitesse ne cesse d'augmenter. Des vagues provenant des bateaux de plaisance de plus d'un mètre ont été observées sur le tronçon de la rivière visé par cette demande de restriction. La sécurité des usagers de la rivière Richelieu est compromise. Il y a danger de chavirement des embarcations mues à main. Les vagues endommagent les bateaux amarrés ainsi que les quais privés des résidents ce qui résulte en une perte de jouissance pour les riverains. De plus, il y a un danger de chute pouvant causer des blessures importantes aux personnes sur les quais privés à cause du batillage excessif.

Les embarcations à moteur côtoient les canots, les kayaks et les chaloupes. Des activités comme le ski nautique, le wakeboard, la motomarine et même la navigation de plaisance rendent dangereuse la pratique des activités nautiques telles que la pêche, la natation, le canot et le kayak. La dangerosité atteint son paroxysme en période de grande affluence, à un point tel que plusieurs activités nautiques ne sont plus praticables. Vitesse, bruit et impacts environnementaux font maintenant partie intégrante de l'écosystème de la rivière Richelieu.

La remise en suspension des sédiments et des matières par le batillage excessif de la pratique des sports nautiques de remorquage et la grande vitesse des bateaux nuit à la qualité de l'eau qui est puisée à Saint-Denis-sur-Richelieu par la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR). L'eau puisée à même la rivière Richelieu à Saint-Denis-sur-Richelieu permet d'approvisionner en eau potable les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Calixa-Lavallée, La Présentation, Sainte-Marie-Madeleine, Beloeil et Saint-Roch-de-Richelieu (voir annexe 2). Les embarcations naviguent dans des sections peu profondes de la rivière Richelieu et contribuent grandement à la remise en suspension des sédiments et matières (voir l'annexe 13 pour les mesures des profondeurs en pied). À certains endroits, le chenal de navigation est de 22 à 27 pieds de profondeur. Mais le plus souvent, il est d'une douzaine de pieds, parfois seulement de 7 à 8 pieds. À l'extérieur du chenal, la profondeur n'est que de 4 à 5 pieds et les bateaux naviguent dans ces eaux peu profondes en remuant les sédiments.

Plusieurs terrains riverains de la rivière Richelieu sont identifiés par une zone de contraintes relatives aux glissements de terrain (NA1). Ainsi, les terrains fragilisés sont à risque de glissements et le batillage excessif ne fait qu'augmenter l'érosion et le risque d'un glissement de terrain.

Aucune réglementation ne concerne la vitesse des embarcations et aucune restriction ou interdiction de tirer une personne sur un équipement sportif ou récréatif ou de surfer sur le

sillage d'un bateau n'est en vigueur présentement sur la rivière Richelieu pour le tronçon des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu. Les plaintes sont courantes en ce qui a trait à la vitesse des bateaux, le bruit et le batillage excessif. Le bruit provenant des embarcations fait aussi partie de la problématique, car il est tellement fort qu'il diminue le bien-être des résidents et augmente la probabilité qu'un appel verbal à un danger imminent ne soit pas entendu. Le batillage excessif augmente l'érosion, contribue à des dommages matériels considérables et diminue la qualité de l'eau. La sécurité nautique sur la rivière Richelieu est un enjeu crucial pour ces municipalités.

Ainsi, le niveau de sécurité s'est considérablement dégradé en raison d'une circulation nautique grandissante des embarcations motorisées non encadrées par une réglementation précise. De ce fait, ne permettant pas une surveillance et une intervention adéquates et efficaces des forces de l'ordre, la rivière Richelieu se doit d'être encadrée pour le mieux-vivre des citoyens et la sécurité des usagers. À cet effet, les municipalités ci-dessus mentionnées se joignent pour demander à Transports Canada par le biais du Bureau de la sécurité nautique de déterminer les restrictions officielles par de la réglementation fédérale, applicables à ce tronçon de la rivière Richelieu, et ce entre les coordonnées N450 49'11.9'' - O730 08' 58.8'' à N450 37'17.6''- O730 11' 05.2'.

Analyse des causes probables

La sécurité des usagers de la rivière Richelieu est compromise. Les causes probables sont, entre autres :

- L'affluence grandissante d'année en année du nombre d'embarcations;
- La vitesse des embarcations;
- Les types d'embarcations et la mixité;
- L'étroitesse de la rivière Richelieu;
- Le manque de réglementation.

La popularité du nautisme est en forte croissance sur la rivière Richelieu comme dans l'ensemble des lacs et cours d'eau navigables du Québec. 43% de la population adulte avait pratiqué une activité sur l'eau en 2016 comparativement à 35% en 2012¹. La rivière Richelieu longue de 124 kilomètres entre le lac Champlain et le fleuve Saint-Laurent offre une expérience unique aux plaisanciers. 21.8% des plaisanciers utilisent la voie navigable de la rivière Richelieu pour effectuer des séjours de longue durée selon l'étude de Raymond Chabot Grant Thornton². Elle est parmi les trois premières voies navigables les plus souvent utilisées au Québec pour ces

¹ ASSOCIATION MARITIME DU QUÉBEC, *Congrès Fédération des municipalités du Québec (FQM) - présentation*, Septembre 2017, p. 2.

² RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L., 2017, *Étude de marché pour le développement du tourisme nautique dans les voies d'entrée navigable du Saint-Laurent*, Mars 2018, p. 14.

mêmes séjours selon l'étude. De plus, 45.8% des plaisanciers ont fréquenté la rivière Richelieu au cours des trois dernières années, ce qui la place au quatrième rang juste derrière le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis³. Le nombre d'embarcations de plaisance a beaucoup augmenté depuis plusieurs années et 49.8% des plaisanciers possèdent ou avaient loué un bateau de 31 pieds ou plus en 2017⁴. Sur la rivière Richelieu, à Saint-Charles-sur-Richelieu, on a recensé au cours de deux journées d'observation de cinq heures chacune : 331 passages d'embarcations le samedi 21 juillet et 343 passages d'embarcations le dimanche 19 août (voir les tableaux à l'annexe 1). Ce qui met une grande pression sur la sécurité des utilisateurs et l'écosystème de la rivière Richelieu.

La vitesse des embarcations à moteur est un enjeu primordial, car aucune réglementation concernant la vitesse des embarcations et aucune restriction ou interdiction de tirer une personne sur un équipement sportif ou récréatif ou de surfer sur le sillage d'un bateau ne sont en vigueur sur la rivière Richelieu. Spécialement, dans la zone qui inclue les villes de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu, et ce entre les coordonnées N450 49'11.9" - O730 08' 58.8" à N450 37'17.6"- O730 11' 05.2". La largeur de la rivière Richelieu est de 400 mètres entre les deux municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu sur la ligne du traversier et rétrécit entre les îles : 169 mètres à l'Île Larue, 140 mètres à l'Île aux cerfs, 166 mètres à l'Île de la Poterie, 176 mètres en face du camping Saint-Marc et à 196 mètres entre les rives de Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu. À titre d'exemple le lac Memphrémagog est assujéti aux limitations en vigueur inscrites à l'Annexe 6 : eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujéti à une vitesse maximale de 10 km par heure pour une distance de 0 à 100 mètres de la rive pour l'entièreté du lac⁵. Or, en considérant l'étrouitesse de la rivière Richelieu telle que décrite ci-dessus, il s'avère que l'absence de réglementation est un facteur qui nuit grandement à la sécurité des usagers, à l'érosion des berges et à l'écosystème, créant aussi des dommages matériels aux quais et aux embarcations amarrées des propriétaires riverains.

Les rapports de cause à effet de la problématique et les solutions possibles

Il a été démontré, rapport à l'appui, que l'influence de la navigation commerciale et de plaisance sur l'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent était bien réelle. Ainsi, il serait possible de transposer les constats exprimés dans l'étude de Diane Dauphin (éditeur : Service du transport maritime et aérien) sur le Saint-Laurent à la rivière Richelieu, lesquels sont, en résumé, que le batillage généré par les navires commerciaux circulant dans une voie navigable aurait un impact

³ RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L., 2017, *Étude de marché pour le développement du tourisme nautique dans les voies d'entrée navigable du Saint-Laurent*, Mars 2018, p. 17.

⁴ RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L., 2017, *Étude de marché pour le développement du tourisme nautique dans les voies d'entrée navigable du Saint-Laurent*, Mars 2018, p. 8.

⁵ MEMPHRÉMAGOG MRC, *Congrès Fédération des municipalités du Québec (FQM) – présentation suivez la vague!*, Septembre 2017, p. 3.

sur les rives jusqu'à des distances de l'ordre de 800 mètres⁶. Or, sur la rivière Richelieu, il n'y a pas de grands navires commerciaux, mais tel que documenté précédemment à l'analyse des causes probables, 49.8% des plaisanciers possèdent ou avaient loué un bateau de 31 pieds ou plus en 2017⁷ et que certains passages de la rivière Richelieu ont une largeur variant de 140 à 400 mètres. Il y a donc fort à parier que le batillage créé sur la rivière Richelieu pourrait être responsable d'un certain pourcentage de l'érosion des berges. De plus, le fait que la vitesse ne soit pas réglementée aggrave le batillage lorsque celle-ci est excessive. Des vagues surdimensionnées peuvent compromettre la sécurité des baigneurs et des personnes à bord d'embarcations non motorisées (canot, kayak, petit voilier, planche à voile, etc.).

L'étroitesse de la rivière Richelieu, la vitesse des bateaux et l'achalandage de celle-ci (voir les tableaux à l'annexe 1) ne font qu'accroître les dangers de la navigation et de la pratique des sports nautiques sur le Richelieu. Plusieurs sports nautiques ne sont pas pratiqués ou ne le sont presque plus à cause de l'achalandage élevé des bateaux motorisés. À titre d'exemple, lors de deux journées d'observation on a dénombré : pour la première journée, aucun passage en canot, seulement un passage en kayak et six en chaloupe contre 324 passages de bateaux motorisés de toutes dimensions et motomarines; et pour la deuxième journée, aucun passage en canot, aucun passage en kayak et six en chaloupe contre 337 passages de bateaux motorisés de toutes dimensions et motomarines (voir les tableaux à l'annexe 1). La très grande disproportion des embarcations motorisées par rapport aux embarcations plus petites et non motorisées reflète bien l'effet observé : un sentiment d'insécurité des usagers de ces plus petites embarcations et ce à tel point que ces usagers ne sont plus présents sur la rivière. Le batillage excessif provoqué par les embarcations motorisées, plus grosse et plus rapide, qui ne sont pas contraintes à une réglementation est une cause probante à l'exode de certains sports nautiques. La rivière Richelieu devrait être accessible à tous et non restreint qu'à un certain groupe d'utilisateur. La sécurité des usagers devrait faire partie intégrante des règles d'utilisation de la rivière Richelieu. Compte tenu de la mixité des usages d'une rivière, une réglementation adéquate serait nécessaire afin de pouvoir faire respecter les consignes de sécurité. Ainsi, le travail des corps policiers serait grandement amélioré avec des normes officielles à faire respecter permettant une surveillance et une intervention efficaces. Mais tel que précité, il n'y a aucune réglementation de navigation sur la rivière.

Plusieurs solutions possibles pourraient être envisagées afin d'accroître la sécurité des usagers et de ce fait, augmenter l'accessibilité et la mixité des usages nautiques de la rivière Richelieu :

1. Baliser la rivière et établir des corridors réservés à certains types d'embarcations, contraindre certains sports nautiques à des zones exclusives ou mixtes ou en interdire la pratique;

⁶ DAUPHIN, D., *Influence de la navigation commerciale et de la navigation de plaisance sur l'érosion des rives du Saint-Laurent dans le tronçon Cornwall - Montmagny : Rapport final*. [Publication gouvernementale], 2000, p. vii.

⁷ RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L., 2017, *Étude de marché pour le développement du tourisme nautique dans les voies d'entrée navigable du Saint-Laurent*, Mars 2018, p. 8.

2. Réglementer la vitesse des embarcations pour les zones sensibles et étroites comportant un risque élevé de sécurité ou réglementer pour l'ensemble de la rivière;
3. Sensibiliser les utilisateurs.

Les suggestions précédentes sont de possibles solutions qui peuvent être déployées de façon indépendante ou groupée afin d'assurer que la sécurité des utilisateurs ne soit pas compromise lors de la navigation et de la pratique des sports nautiques.

Mesures réglementaires et non réglementaires alternatives envisagées et mises à l'essai

En mai 2017, un document intitulé « Lettre aux plaisanciers » a été distribué à 500 d'entre eux. Cette lettre, distribuée avant l'ouverture de la navigation lors des inondations printanières et des eaux anormalement élevées de la rivière, avait pour but de sensibiliser les propriétaires de bateau par rapport à leurs responsabilités en tant qu'utilisateurs du cours d'eau. À noter : il n'y a pas eu de distribution du document en 2017 à l'écluse de Saint-Ours, car Parcs Canada a refusé la distribution par nos bénévoles. L'écluse de Saint-Ours est un endroit stratégique pour rejoindre les plaisanciers de la rivière Richelieu.

À l'été 2018, plus de 5000 dépliants de sensibilisation ont été distribués à travers le territoire (voir le dépliant à l'annexe 6). Le dépliant était un document formel qui illustre avec photos à l'appui, les responsabilités des plaisanciers en ce qui a trait à la sécurité, la civilité et l'écosystème, entre autres, aux responsabilités face aux vagues surdimensionnées, à la vitesse démesurée, aux bruits excessifs, à la fragilisation des berges par le batillage, au respect des aires de conservation et des frayères, à la resuspension des sédiments aux abords des prises d'eau potable et à l'implication de la patrouille nautique de la Sûreté du Québec.

Les dépliants ont été distribués avant les journées d'observation du samedi 21 juillet et du dimanche 19 août 2018 afin d'évaluer l'efficacité de cette mesure de sensibilisation. Vous trouverez ci-dessous les lieux et les périodes de distribution ainsi que les quantités distribuées :

- Plus de 2 000 dépliants ont été distribués en mai et juin 2018 aux différentes marinas avoisinant les municipalités concernées par cette demande de restriction : marina de Saurel (Parc nautique fédéral), marina Saint-Denis, marina Auberge Handfield, marina camping Parc Bellerive inc., marina Iberville Performance Marine, marina Saint-Mathias, marina du Phare de Beloeil, Groupe Thomas Marine Division Saint-Charles-sur-Richelieu, marina Saint-Charles-sur-Richelieu, marina Les Trois Tilleuls, marina du Richelieu à Beloeil, marina de Contrecœur, etc.
- Les cadets de la Sûreté du Québec ont fait une entente de distribution du dépliant avec Parcs Canada et ils l'ont distribué aux plaisanciers à l'écluse de Saint-Ours.
- Distribution des dépliants aux 8 rampes de mise à l'eau et à un certain nombre des 90 pontons privés entre Saint-Ours et Beloeil.

- Plus de 3000 autres dépliants ont été distribués en juillet et août 2018 aux bureaux des municipalités concernées, aux mêmes lieux que les précédents et aussi lors d'événements tels le festival Chants de Vieilles à Saint-Antoine-sur-Richelieu, la Fête de l'eau à Saint-Marc-sur-Richelieu et autres événements à Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu et Beloeil.
- De plus, on a visité 714 résidences des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu afin de sensibiliser les résidents et leur remettre le dépliant.

Les mesures réglementaires envisagées seraient de baliser la rivière Richelieu; établir des corridors pour les embarcations motorisées avec des limites de vitesse et des corridors pour les embarcations mues manuellement, d'interdire ou de limiter à certaines zones la pratique du ski nautique, le wakeboard et la motomarine. Les corridors pour les plaisanciers (embarcations motorisées) ainsi établis devraient tenir compte de la proximité des berges, de la sécurité des autres utilisateurs et de l'écosystème. Idéalement, le centre de la rivière devrait être utilisé pour la navigation de plaisance.

Motifs et raisons pour l'application des mesures des annexes 6 et 7

Vous trouverez, ci-dessous, les catégories de restrictions dont cette demande en privilégie l'application telles que définies par le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments⁸ :

- Annexe 6 : Eaux dans lesquelles les bâtiments motorisés (y compris les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique) doivent respecter une vitesse maximale.
- Annexe 7 : Eaux dans lesquelles il est interdit de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif ou de permettre à une personne de surfer sur le sillage d'un bâtiment, sauf aux heures autorisées.

Un des motifs principaux à l'application des mesures des annexes 6 et 7 est la sécurité des usagers de la rivière Richelieu. Bien sûr, le batillage excessif affectant l'érosion des berges, le bruit, le partage entre les utilisateurs de la rivière ainsi que la protection l'écosystème sont des parties prenantes des motifs et des raisons à l'application des annexes précitées.

La rivière Richelieu étant étroite et peu profonde à certains endroits (voir les cartes à l'annexe 13), il devient nécessaire de réglementer la navigation de plaisance et la pratique des sports nautiques. De plus, l'affluence des plaisanciers ne fait qu'empirer le sentiment d'insécurité présent chez certains utilisateurs de la rivière. Il paraîtrait inconcevable si chacune des

⁸ GOUVERNEMENT DU CANADA, *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, DORS/2008-120, À jour au 31 janvier 2017, [Publication gouvernementale] Publié par le ministre de la justice à l'adresse suivante <http://lois-laws.justice.gc.ca>

municipalités choisissait de baliser la rivière avec une réglementation propre à chacune d'elle. En effet, un manque d'uniformisation aurait une influence négative au développement du tourisme de plaisance et à la pratique encadrée des sports nautiques. Compte tenu du nombre important des municipalités sur la rivière Richelieu longue de ses 124 kilomètres, Transports Canada se doit d'intervenir pour instaurer une réglementation adéquate sur cette dernière. Le tronçon de la rivière dont les municipalités sont incluses dans cette demande, serait pour Transports Canada, un bon projet pilote et permettrait de le transposer ultérieurement à l'ensemble de la rivière Richelieu.

Sommaire du processus de consultation

Quatre consultations publiques ont été tenues sur les enjeux environnementaux et de sécurité relatifs à la rivière Richelieu, soit une consultation publique par municipalité concernée par cette demande de restriction. Vous trouverez ci-dessous les dates et les lieux des consultations :

- 13 mars 2017 à 19 h à la salle du conseil, 275 Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu;
- 14 mars 2017 à 19 h au Centre communautaire, 1060 rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu;
- 17 mars 2017 à 19 h à la Salle de l'Institut canadien, 16 rue Saint-Pierre, Saint-Charles-sur-Richelieu; et
- 20 mars 2017 à 19 h 30 à salle municipale du conseil, 102 de la fabrique, Saint-Marc-sur-Richelieu.

La population a été invitée à ces consultations de plusieurs façons (voir les documents à l'annexe 4) :

- Publication d'une annonce dans le journal Les 2 Rives en date du 28 février 2017; 30,275 exemplaires distribués aux 12 villes suivantes :
 - Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Sainte-Madeleine, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Jean-Baptiste, Otterburn Park, McMasterville et Saint-Basile-le-Grand.
- Publication d'une annonce dans le journal L'Oeil Régional en date du 1^{er} mars 2017; 34,700 exemplaires distribués aux 12 villes suivantes :
 - Contrecoeur, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ours, Sorel-Tracy, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Robert, Saint-Aimé, Yamaska, Saint-David et Saint-Gérard-de-Majella.
- Communiqué du député Xavier Barsalou-Duval envoyé aux médias et journaux locaux pour publication en date du 6 mars 2017; liste des médias et journaux :
 - La Relève, FM101,7, FM103,3, TRV9, Le Contre-courant, Le Sorel-Tracy Magazine, L'Oeil Régional, Les 2 Rives et TVRS.

- 3500 lettres d’invitation déposées par Poste Canada dans la boîte aux lettres de chaque résident des villes de Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu en date du 3 mars 2017;
- Courriel d’invitation envoyé à l’ensemble des membres du parti politique;
- Lettre et courriel d’invitation envoyés aux mairies concernées par la présente demande;
- Courriel d’invitation envoyé aux mairies des municipalités avoisinantes aux lieux des consultations;
- Appels téléphoniques effectués aux membres du parti résidents dans les quatre municipalités concernées par la présente demande; et
- Appels téléphoniques effectués auprès d’une liste de citoyens corporatifs, entre autres, la Marina Saint-Denis, les écluses de Chambly, la marina de Beloeil; la traverse Saint-Denis (traversier), le Traversier Saint-Charles et la Sûreté du Québec.

Lors des consultations publiques, des experts ont été invités à faire un exposé, entre autres, le comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR), le comité environnemental Richelieu et le mouvement Vert (voir l’ordre du jour type à l’annexe 5). À chacune des consultations, le maire de la municipalité où se tenait la consultation s’est exprimé ainsi que le député de la circonscription fédéral de Pierre-Boucher – Les Patriotes – Verchères. Une présentation du processus lié aux consultations publiques et du processus lié à une demande de restriction ainsi qu’à l’examen des solutions de rechange autres que réglementaires a été effectuée. Le tout a été suivi d’une période de questions, de réflexion et d’élaboration de solutions possibles par les participants à l’assemblée.

Veillez noter que les consultations publiques tenues ont été appuyées par des résolutions adoptées par les conseils municipaux des villes de Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu et une lettre d’appui de Saint-Charles-sur-Richelieu (voir les documents résolutions des villes et lettre d’appui à l’annexe 11).

Résumé des propositions recueillies

Les propositions recueillies se divisent en six grandes catégories :

1. réglementaire;
2. documentaire et actions citoyennes;
3. sensibilisation;
4. limitation des accès;
5. intervention policière; et
6. autres.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des propositions pour chacune des catégories.

Catégorie réglementaire :

Cette catégorie nécessite l'intervention du gouvernement afin de réglementer la rivière Richelieu. Les propositions recueillies sont, en résumé, de :

- Limiter la vitesse maximale à 10 kilomètres par heure et/ou 5 km par heure;
- Cibler certaines zones étroites de la rivière et près des îles pour en réglementer la vitesse;
- Interdire les embarcations à moteur dans certaines zones, entre autres, les zones de fraie du chevalier cuivré;
- Interdire ou restreindre certaines jauges ou longueurs de bateau;
- Interdire la pratique du wakeboard à certains endroits et ne l'autoriser que dans des corridors d'un point précis à un autre;
- Établir une réglementation avec des normes pour le bruit;
- Refaire passer un test de conduite, à chaque année ou à un certain intervalle, afin de conserver la carte de conducteur d'embarcation de plaisance; et
- Exiger le renouvellement du permis d'embarcation de plaisance à chaque année.

Catégorie documentaire et actions citoyennes :

La catégorie documentaire et actions citoyennes regroupe les solutions pour compiler l'information sur la situation actuelle de l'activité sur la rivière Richelieu dans le but de la transmettre adéquatement. Les propositions recueillies sont, en résumé, de :

- Mettre en place un bureau pour recevoir les plaintes;
- Établir un registre des plaintes;
- Installer des radars et/ou des radars photo, des caméras de surveillance et des sonomètres sur la rivière;
- Mettre en place une surveillance citoyenne afin de prendre note des infractions et inciter les citoyens à prendre des photos et des vidéos pour alimenter un registre et la Sûreté du Québec;
- Utiliser la garde côtière auxiliaire pour mesurer et relever des données (vitesse, son, nuisance) et les remettre pour informations;
- Former un comité mixte avec Parcs Canada, les municipalités concernées, le gouvernement provincial, le ministère fédéral des Transports et la Sûreté du Québec; et
- Établir un partenariat avec l'écluse de Saint-Ours pour la distribution à l'écluse d'un dépliant de sensibilisation.

Catégorie de sensibilisation :

La catégorie de sensibilisation regroupe des solutions qui pourraient être mises en œuvre sans qu'une réglementation soit officialisée. Les propositions recueillies sont, en résumé, de :

- Faire un dépliant de sensibilisation (vitesse, sécurité, pollution, civisme, limiter la vitesse transitoire du bateau);
- Distribuer le dépliant de sensibilisation aux descentes de bateau, aux quais et à l'écluse de Saint-Ours;
- Demander aux municipalités de mettre des panneaux de sensibilisation aux descentes de bateau;
- Afficher des pancartes pour demander de ne pas utiliser des vitesses transitoires sur les bateaux;
- Afficher des panneaux avec des vitesses maximales sur les bouées;
- Inscrire des informations de sensibilisation sur la sécurité et le civisme sur des billets vendus pour la mise à l'eau des bateaux; et
- Imprimer des photos d'accident de bateaux sur la carte de conducteur d'embarcation de plaisance.

Catégorie de limitation des accès :

La catégorie de limitation des accès regroupe des solutions afin de réduire le nombre d'embarcations qui auraient accès à la rivière Richelieu par les descentes municipales. Les propositions recueillies sont, en résumé, de :

- Vendre des billets pour la mise à l'eau et y inscrire des informations de sensibilisation sur la sécurité et le civisme;
- Établir un système de tarification aux descentes municipales et de contrôle du stationnement des remorques (billet, guérite, autocollant);
- Faire remettre des contraventions par la Sûreté du Québec pour les remorques à bateaux en infraction aux stationnements des descentes municipales; et
- Revoir les conditions d'accès et hausser les prix.

Catégorie intervention policière :

La catégorie d'intervention policière regroupe des solutions orientées vers la présence et la répression policière. Le tronçon de la rivière Richelieu couvert par la présente demande est sous la responsabilité de la Sûreté du Québec. Les propositions recueillies sont, en résumé, de :

- Augmenter la fréquence des contrôles policiers;
- Augmenter le nombre de constats d'infraction et le coût des infractions;
- Augmenter la présence policière entre l'île de Jeannotte et l'île aux Cerfs;
- Imposer un couvre-feu aux deux îles (Jeannotte et aux Cerfs); et
- Augmenter la présence policière le soir.

Autres catégories :

Cette catégorie regroupe les autres solutions ne pouvant faire partie des précédentes. Les propositions recueillies sont de :

- Créer un incitatif afin de favoriser les embarcations électriques;
- Enrocher les rives afin de les protéger; et
- Faire une pétition publique pour qu'il y ait des restrictions réglementaires sur la vitesse des embarcations.

Pétition E-1209 pour la régulation de la navigation sur la rivière Richelieu

Le 8 août 2017, une pétition fédérale était lancée par le citoyen Raynald Collard de Saint-Antoine-sur-Richelieu et elle a été déposée à la Chambre des communes en date du 8 février 2018. Vous trouverez le libellé ci-dessous :

Pétition à la Chambre des communes réunie en Parlement – gouvernement du Canada

Attendu que :

- *la situation sur les rives du Richelieu se révèle de plus en plus alarmante;*
- *les accidents sur les embarcations et autour d'elles dus à l'état d'ébriété des plaisanciers et aux rassemblements festifs se multiplient;*
- *de plus en plus de plaintes sont déposées par les riverains et citoyens vivant proche des berges concernant la pollution sonore des embarcations;*
- *l'érosion des berges, toujours grandissante surtout depuis la multiplication des inondations, occasionne des dommages majeurs à l'environnement et aux propriétés longeant la rivière;*
- *la situation environnementale s'avère de plus en plus problématique et désastreuse touchant directement les bancs de poissons et la possible extinction de leurs espèces.*

Nous, soussignés, citoyens et citoyennes de la région du Richelieu, prions la Chambre des communes réunie en Parlement de considérer la mise en place d'une réglementation pour restreindre la vitesse des embarcations sur la rivière Richelieu et faciliter l'implication des instances provinciales, municipales et citoyennes.

e-1209 (Navigation de plaisance)

42^e LEGISLATURE - Lancée par Raynald Collard de St-Antoine-du-Richelieu (Québec) le 8 août 2017 à 16 h 24 (HAE)

Pétition électronique à

<https://petitions.noscommunes.ca/fr/Petition/Details?Petition=e-1209>

La pétition d'initiative citoyenne concernait l'instauration d'une réglementation de la navigation sur la rivière Richelieu par le Bureau de la Sécurité Nautique (BSN) de Transports Canada. Les pétitions électronique et papier ont toutes deux recueilli plus de 600 signatures, dont la majeure partie provenait des citoyens des municipalités de la circonscription de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères soit Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu.

Évaluation des répercussions possibles du projet de règlement pour la santé, la sécurité, l'environnement, l'économie, la sécurité publique, les entreprises, le commerce, la société et la culture

En résumé, l'analyse préliminaire des répercussions de l'application d'un Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) sur la rivière Richelieu pour les municipalités concernées par la présente demande serait positive pour les usagers, les riverains et l'environnement.

Le règlement permettrait d'engendrer une meilleure cohabitation entre les différentes activités nautiques et éviterait les écarts de conduite. La sécurité des usagers serait grandement améliorée. De plus, le règlement devrait augmenter la mixité des activités nautiques en permettant un accès plus sécuritaire aux embarcations non motorisées.

L'incidence d'un règlement serait positive sur la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade, du fond de la rivière et des berges étant donné la réduction des matières et des sédiments remis en suspension. La qualité de l'eau est un critère important à considérer puisque la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR) puise l'eau potable dans la rivière Richelieu. L'application d'un règlement aurait aussi un impact bénéfique sur l'érosion des berges, la faune et la vie aquatique.

En ce qui a trait à l'économie des municipalités concernées et de la région, rien ne nous indique, à première vue, qu'il pourrait y avoir des conséquences négatives. La réglementation viendrait encadrer les activités nautiques et permettrait une meilleure utilisation partagée de la rivière. Ce disant, elle permettrait aussi de promouvoir le caractère touristique unique de la région et de sa voie navigable.

L'évaluation présentée dans le cadre de cette demande préliminaire devra, s'il y a lieu, être revue et complétée par le Bureau de la sécurité nautique (BSN). Cette modification au processus vient faire suite à l'initiative de modernisation du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) par Transport Canada et le BSN. Pour de plus amples informations sur les impacts d'une réglementation, vous trouverez à l'annexe 8, le tableau de l'analyse préliminaire des impacts à l'application d'une réglementation et à l'annexe 12, le formulaire d'évaluation préliminaire d'une demande de RRVUB.

Évaluation des rendements des mesures de sensibilisation mises en place

Comme documenté précédemment au paragraphe des mesures réglementaires et non réglementaires alternatives envisagées et mises à l'essai, les mesures de sensibilisation mises en place ne semblent pas avoir donné de résultats significatifs. Vous trouverez à l'annexe 1, le tableau comparant deux journées d'observation à Saint-Charles-sur-Richelieu dans un intervalle

de quatre semaines soit le 21 juillet 2018 et le 19 août 2018. Les constats suivants peuvent être dégagés :

- Aucune augmentation de fréquentation de la rivière par les kayaks et les canots (2018-07-21 - 1 passage et 2018-08-19 - 0 passage);
- Aucune augmentation de fréquentation des chaloupes (2018-07-21 - 6 passages et 2018-08-19 - 6 passages);
- Augmentation marquée des sports nautiques de remorquage tel le surf (tube) sur le sillage, (2018-07-21 - 11 passages et 2018-08-19 - 20 passages);
- Légère augmentation de fréquentation pour les motomarines, (2018-07-21 - 47 passages et 2018-08-19 - 51 passages); et
- Diminution du nombre de passage des « speed boat » (2018-07-21 - 13 passages et 2018-08-19 - 5 passages).

Les conclusions suivantes peuvent être tirées des constats énoncés ci-dessus permettant de mieux cerner l'efficacité des mesures de sensibilisation effectuées. Nous pouvons en déduire que la sécurité des usagers des embarcations non motorisées laisse toujours à désirer, car il n'y a aucune augmentation de la fréquentation de ces types d'embarcations (kayak, canot et chaloupe) sur la rivière Richelieu. L'augmentation de la fréquentation de la rivière par les amateurs des sports nautiques de remorquage présume une augmentation des dangers liés à cette pratique, car elle n'est présentement pas encadrée ou restreinte à certains endroits. La sensibilisation effectuée à cet effet n'a pas été efficace. De plus, cette pratique provoque un fort batillage ce qui augmente le danger pour les embarcations mues à main et peut provoquer une augmentation de l'érosion des berges, ainsi qu'une dégradation des eaux, de la faune et de la flore aquatique. Le batillage augmente aussi le danger pour les citoyens sur les quais privés, qui pourraient chuter et se blesser. Les motomarines sont toujours aussi présentes et il y a eu plus de trois cents passages de bateaux à chaque journée d'observation. La vitesse des plaisanciers est toujours aussi grande et a été observée tout au cours de l'été 2018. Même si nous n'avions pas de ressources et d'équipements de mesure, nous pouvons l'affirmer grâce aux commentaires recueillis auprès de l'Association des Riverains et Amis du Richelieu. En ce qui a trait à la diminution de la fréquentation par les « speed boat », elle ne pourrait être prise en considération dans l'analyse, car le nombre de bateaux de ce type est très variable au cours de la saison de navigation. En effet, il est possible que cette diminution ne soit pas attribuable à la sensibilisation effectuée.

Au cours de la saison de navigation 2018, la Sûreté du Québec (SQ) a fait 25 sorties sur la rivière Richelieu. 44 embarcations ont été interceptées et 4 embarcations ont été expulsées de la rivière. 16 constats et 26 avertissements ont été donnés aux plaisanciers. Vous trouverez à l'annexe 7, le bilan nautique 2018 de la SQ et les lettres de reconnaissance de citoyens.

À l'énoncé des conclusions précédentes, on y voit « les limites de la sensibilisation » puisqu'aucune amélioration significative n'a été observée entre le début de la sensibilisation et la fin de celle-ci pour la saison de navigation 2018.

Résumé de l'analyse coûts-avantages de la mise en place des mesures réglementaires

L'analyse des coûts-avantages quantitatifs et qualitatifs de la mise en place d'un règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) démontre clairement que les avantages excèdent largement les coûts associés à cette mise en place. L'évaluation des avantages est plus complexe pour la plupart des initiatives entreprises dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité en raison de l'absence de marché. Ainsi, différentes techniques ont été élaborées afin que l'évaluation de ces biens et services soit compatible avec l'évaluation des biens marchands.

Premièrement, une analyse préliminaire des impacts qui sont reliés à l'application d'une réglementation a été effectuée (voir le tableau détaillé à l'annexe 8). Les cinq secteurs suivants d'analyse ont été déterminés :

- Santé;
- Sécurité nautique et sécurité publique;
- Environnement;
- Économie; et
- Société et culture

Ainsi, une description qualitative des impacts attribuables à chaque déterminant élaboré pour chacun des secteurs évalués (mentionnés ci-dessus) a été effectuée, ce qui nous a permis de dégager un degré probable des répercussions, soit positif ou négatif, et d'y appliquer une cote de valeur : cote faible, moyenne ou élevée.

Il en ressort que les impacts positifs sont élevés et que les impacts négatifs sont faibles pour les déterminants des secteurs touchés par l'application d'une réglementation.

Deuxièmement, une analyse des coûts-avantages d'une réglementation a été effectuée (voir le tableau détaillé à l'annexe 9). Cette analyse nous a permis de dégager les écarts entre la situation actuelle et la situation visée après réglementation sur la rivière Richelieu et les bandes riveraines pour le tronçon visé par cette demande de restriction. Elle permet de cerner les incidences sur les secteurs déterminés, énumérés ci-dessus, dont quatre ont été retenus pour les fins de cette analyse : la santé, la sécurité nautique et sécurité publique, l'environnement et l'économie.

Comme nous le disions précédemment, les incidences sont positives sur les secteurs mentionnés. Telle que la situation visée après réglementation de notre analyse le démontre, la réglementation permettra de conserver le même degré de fréquentation nautique, de réduire la vitesse, le bruit et le batillage, ce qui permettra de diminuer les coûts associés à la dégradation des berges, aux quais privés et aux embarcations amarrées, aux quais publics et à la perte de valeur des propriétés riveraines. Elle permettra aussi de réduire le risque d'incident et d'accident liés à la pratique des sports nautiques, ce qui se traduira en avantage monétaire

important. De plus, une réduction du risque des chutes des citoyens sur les quais et sur les petites embarcations est à prévoir compte tenu de la réduction du batillage.

Selon la situation visée après réglementation déterminée dans cette analyse, une amélioration de la qualité de l'eau de baignade est à prévoir et contribuera grandement à l'efficacité du réseau d'aqueduc en eau potable puisée à même la rivière par la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR) afin d'approvisionner les citoyens des villes avoisinantes (voir le réseau AIBR à annexe 2). La réglementation sera grandement bénéfique pour l'environnement (la faune et la flore) et contribuera à la santé des citoyens. Nous devrions revoir, dans un futur rapproché avec l'application d'un règlement, une plus grande utilisation de la rivière par les embarcations mues à main (kayak, canot, chaloupe...). Il y aura une diminution des bateaux wakeboard, des tubes nautiques et du ski nautique. Par contre, cette diminution sera grandement compensée par la venue des embarcations mues à mains présentement absentes sur ce tronçon de la rivière Richelieu. De plus, cette analyse nous a permis de déterminer les méthodes adéquates de calcul qui ont permis d'identifier et de chiffrer les avantages et les coûts principaux dans le cadre de l'estimation des coûts-avantages d'une réglementation sur le tronçon étudié.

Troisièmement, l'estimation des coûts-avantages d'une réglementation sur le tronçon visé par cette demande de restriction sur la rivière Richelieu vient consolider l'approche financière liée à la demande (voir l'analyse détaillée à l'annexe 10). Nous avons dégagé des précédentes analyses les trois avantages principaux suivants :

- Valeur statistique des noyades épargnées avec une réglementation sur le tronçon visé de la rivière Richelieu;
- Valeur statistique de morbidité (Incidents riverains et incidents et accidents des plaisanciers); et
- Valeur statistique de la perte de valeur foncière due à l'érosion et la dégradation de l'environnement.

Le calcul de la valeur statistique des noyades épargnées provenant des accidents et des incidents probables des plaisanciers prend comme valeur de base le nombre de noyades au Québec (au nombre de 66 en 2015)⁹. Duquel, des ajustements ont été effectués pour ramener ce nombre de noyades à une probabilité applicable au tronçon de 20 kilomètres de la rivière Richelieu visé par cette demande. La probabilité ainsi attribuée de 0,18 noyade a été appliquée sur la valeur statistique d'une vie humaine¹⁰ de 5,86 M\$ US année 2000 (7,82 M\$ canadiens, non indexé et calculé au taux de conversion US en date du 5 décembre 2018 de la Banque du Canada). Ainsi, la valeur statistique des noyades épargnées calculée à partir des données précédentes, nous procure un avantage monétaire de 1,4 M\$ par année. Or, en actualisant la

⁹ CENTRE CANADIEN DE RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION DE LA NOYADE POUR LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE, Rapport sur la noyade, édition 2018. Nombre de noyade au Québec en 2015, <http://societedesauvetage.org/wp-content/uploads/2018/07/Rapport-sur-les-noyades-pour-le-Qu%C3%A9bec-%C3%89dition-2018-06-27.pdf>

¹⁰ GEORGES DIONNE Chaire de recherche du Canada en gestion des risques, HEC Montréal ET MARTIN LEBEAU Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, Le calcul de la valeur statistique d'une vie humaine L'Actualité économique, Volume 86, Numéro 4, Décembre, 2010, p. 487-530, Bibliothèque du Parlement <https://www.erudit.org/fr/revues/ae/2010-v86-n4-ae1815916/1005680ar/>

valeur de 1,4 M\$ au taux de 8%¹¹, nous obtenons une valeur actualisée nette (VAN) statistique des noyades épargnées grâce à l'application de la réglementation qui s'élève au montant de 17,8 M\$.

Le calcul de la valeur statistique de morbidité est une mesure des incidents des riverains. Elle comprend la probabilité des chutes dues au batillage excessif sur les quais privés pouvant occasionner des blessures et la valeur attribuable à la santé des citoyens riverains due à l'incidence d'un meilleur environnement sur leur santé. Aussi, cette mesure intègre la probabilité des incidents nautiques et les accidents de bateaux. Au calcul des probabilités est appliqué le coût standard d'un séjour à l'hôpital au Québec d'une valeur de 5,540 \$¹² (année 2016-2017). Ainsi pour cet avantage, la valeur statistique de morbidité calculée pour le tronçon de la rivière Richelieu visé par cette demande est de 10,000 \$ par année pour une valeur actualisée nette (VAN au taux de 8%) de 125,000 \$.

Aux deux calculs des avantages précédents, s'ajoute celui du rétablissement de la valeur foncière à sa juste valeur marchande. Cette diminution de valeur foncière est due à l'érosion des terrains et à la dégradation de l'environnement immédiat des propriétés riveraines. Ainsi, les propriétaires riverains ont subi une diminution de valeur qui serait rétablie par la mise en place du règlement demandé.

Pour effectuer ce calcul, nous avons dénombré 606 propriétés riveraines sur le tronçon de la rivière Richelieu visé par cette demande. Et nous avons attribué à chacune des propriétés le prix médian d'une propriété du Québec au montant de 250,000 \$¹³. Ce qui porte la valeur foncière médiane attribuée aux propriétés riveraines du tronçon à 151,5 M\$. En appliquant une prime de 27,9%¹⁴ (prime associée à la valeur d'une propriété riveraine), il en résulte que la valeur de la prime associée à l'ensemble des propriétés riveraines est de 42,3 M\$. Compte tenu de l'érosion et de la dégradation de l'environnement immédiat des propriétés concernées, une probabilité de 30% en diminution de la prime a été calculée soit un montant de 12,8 M\$ (valeur non actualisée).

Or l'avantage d'une réglementation, en ce qui a trait au rétablissement de la valeur foncière à la juste valeur marchande, pour l'ensemble des propriétés pour ce tronçon de la rivière Richelieu serait de 12,8 M\$. Ainsi, le total des trois avantages calculés précédemment est de 30,6 M\$.

En ce qui a trait aux coûts engendrés par la mise en place de la réglementation, selon notre hypothèse, la valeur actualisée nette (VAN) serait de 262,000 \$. Ce montant inclut l'acquisition de 40 bouées de signalisation (chaîne et ancrage inclus), 150 panneaux de signalisation terrestre

¹¹ GOUVERNEMENT DU CANADA, *Guide d'analyse coûts-avantages pour le Canada : Propositions de réglementation*, [Publication gouvernementale] Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/etablissement-rapports-depenses/ce-que-nous-faisons/guide-analyse-couts-avantages-canada-propositions-reglementation.html?format=print#Toc178399469>

¹² INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ, *Coût d'un séjour standard à l'hôpital*, Publié à l'adresse suivante : <https://votresystemedesante.icis.ca/hsp/inbrief?lang=fr#/indicateurs/015/cout-d-un-sejour-standard-a-l-hopital/mapC1;mapLevel2/>

¹³ STATISTIQUE RÉSIDENNELLE CENTRIS – FÉDÉRATION DES CHAMBRES IMMOBILIÈRES DU QUÉBEC (FCIQ), *Prix médian d'une propriété au Québec - valeur novembre 2018 Cumul*, Publié à l'adresse suivante : https://www.fciq.ca/wp-content/uploads/2018/12/sw_novembre_fr.pdf

¹⁴ TVA NOUVELLES, *27,9% par rapport au prix médian de l'ensemble des propriétés*, Publié le 16 avril 2014

(poteau, accessoire et support inclus), le coût de l'installation permanente des panneaux de signalisation terrestre et le coût récurrent à chaque année (VAN) de l'installation et de la désinstallation des bouées. Nous ne considérons pas comme pertinent à notre analyse, l'inclusion des pertes engendrées par les commerçants pour une diminution des amateurs de sports nautiques, tels le wakeboard, le tube nautique, le ski nautique et le « speed boat », car l'augmentation des embarcations mues à main compensera largement les commerçants. De plus, nous n'avons pas dénombré des commerces de location de wakeboard, de tube nautique et de ski nautique sur le tronçon et dans les municipalités limitrophes.

En conclusion, la valeur actualisée nette des avantages sur les coûts d'une réglementation sur le tronçon de la rivière Richelieu visé par cette demande de restriction est de 30,3 M\$. D'autres avantages et coûts auraient pu être calculés et intégrés à l'analyse, mais compte tenu de l'ampleur des avantages sur les coûts, les autres avantages et coûts n'auraient pas satisfait le critère d'importance relative. Or, il s'avère clair que les avantages sont beaucoup plus importants que les coûts associés à une réglementation.

Description de la rivière Richelieu – appellation, longueur, largeur, profondeur, types d'activités pratiqués, point d'accès, population, nombre de bâtiments, types de bâtiments, nombre d'utilisateurs et autres activités

La rivière Richelieu longue de 124 kilomètres prend sa source au lac Champlain pour rejoindre le fleuve Saint-Laurent. Pour le tronçon de 20 kilomètres dont nous demandons une réglementation, le chenal de navigation est de 22 à 27 pieds de profondeur en certains endroits. Mais le plus souvent, il est d'une douzaine de pieds et parfois seulement de 7 à 8 pieds de profondeur. À l'extérieur du chenal, la profondeur est de 4 à 5 pieds seulement (voir l'annexe 13). On retrouve dans la rivière plusieurs espèces de poissons. Soixante-quinze des 116 espèces de poissons d'eau douce du Québec y vivent et au moins 25 s'y reproduisent, dont le chevalier cuivré que l'on retrouve exclusivement dans le Richelieu.

La rivière Richelieu est largement utilisée à des fins récréatives et d'approvisionnement en eau potable. 41 municipalités sont desservies en eau potable puisée dans la rivière Richelieu¹⁵ (voir l'annexe 14). Ainsi, 243,474 personnes sont approvisionnées en eau potable provenant de la rivière. Pour le tronçon visé par cette demande, c'est 21 municipalités qui sont desservies soit partiellement ou en totalité par l'eau puisée par l'AIBR (voir annexe 2).

Nous retrouvons 6 marinas, 7 rampes de mise à l'eau et 297 quais (privés et publics) pour le tronçon visé par cette demande. Nous estimons que 14,270 bateaux ont navigué sur ce tronçon visé de la rivière Richelieu au cours de la saison 2018 (voir annexe 10). Or, avec une moyenne de 3 personnes par bateaux, c'est 42,810 personnes actives sur la rivière pour le tronçon et en y

¹⁵ COVABAR, 2015. *Plan directeur de l'eau - Portrait du bassin versant de la Rivière Richelieu et de la zone Saint-Laurent*, août 2015, Beloeil, p. 89-90.

ajoutant les résidents riverains estimés à 2,424, c'est une population active de 45,234 personnes directement interpellées par l'environnement et la sécurité sur ce tronçon de la rivière Richelieu (voir annexe 10).

Il a été recensé sur la rivière Richelieu à Saint-Charles-sur-Richelieu, lors de deux journées de cinq heures d'observation : 331 passages d'embarcations le samedi 21 juillet et 343 passages d'embarcations le dimanche 19 août (voir les tableaux à l'annexe 1). Les bateaux à moteur (Open Deck et hors-bord) représentent 36% du trafic nautique, les pontons représentent 21%, les bateaux de grande dimension de classe cruisers représentent 14%, les motomarines 15%, les bateaux wakeboard 9%, les bateaux de vitesse (speed boat) 3% et les autres embarcations 3%. En moyenne les journées de fin de semaine, c'est une quinzaine de passages par jour de bateaux tirant des tubes nautiques sur le tronçon visé par cette demande de restriction. Un recueil de photographies qui ont été prises durant la saison de navigation 2018 a été inséré à l'annexe 19.

Engagement de la Sûreté du Québec (SQ) à l'application de la réglementation – lettre de la SQ

À l'annexe 16, vous trouverez la lettre de la Sûreté du Québec donnant son engagement à faire respecter la réglementation qui est demandée pour le tronçon visé étant de sa juridiction.

Engagement des municipalités pour l'installation et l'entretien de la signalisation - résolution des conseils

Les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu considèrent qu'un montant pourrait être dégagé du budget pour les fins de l'installation initiale et de l'entretien de la signalisation, à sa promotion et l'éducation et à sa communication en lien avec le Règlement sur les restrictions des annexes 6 et 7 visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) pour le tronçon visé de la rivière Richelieu par cette demande. Vous trouverez à l'annexe 17, la résolution de chaque conseil municipal des villes concernées.

Description de la stratégie de communication et d'affichage de la réglementation par les municipalités

Les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu considèrent les stratégies suivantes :

Saint-Antoine-sur-Richelieu :

- La Municipalité pourra publier dans son journal local un article sur la nouvelle réglementation qui s'appliquera sur la rivière ainsi que sur son site internet. De plus, nous pourrions afficher un panneau de 4 pieds sur 8 pieds montrant les nouvelles règles. Ce panneau serait installé près du quai, là où il y a une descente de bateaux.

Saint-Denis-sur-Richelieu :

- La municipalité pourra publier dans son journal local un article sur la nouvelle réglementation qui s'appliquera sur la rivière ainsi que sur son site internet. De plus, nous pourrions afficher un panneau explicatif des nouvelles règles. Ce panneau serait installé près du quai, là où il y a une descente de bateaux.

Saint-Marc-sur-Richelieu :

- La municipalité pourra publier un article relativement à la nouvelle réglementation dans son journal local « Le Saint-Marc...Quoi ? » ainsi que sur son site internet. Nous pourrions également procéder à l'installation d'un panneau à nos deux descentes de bateaux.

Saint-Charles-sur-Richelieu :

- La municipalité pourra publier dans son journal un article sur la nouvelle réglementation qui s'appliquera. En page couverture de son site internet durant une durée approximative d'un mois un encart en page couverture expliquera cette nouvelle réglementation. Sur les vignettes de stationnement vendues, le recto rappellera aux plaisanciers les nouvelles règles applicables et un panneau serait installé près de la descente publique de bateaux.

Description de l'évaluation future de l'efficacité de la réglementation

L'évaluation future de l'efficacité de la réglementation pour le tronçon concerné pourra s'effectuer par :

- des sondages périodiques auprès des propriétaires riverains;
- des sondages périodiques auprès des utilisateurs de la rivière Richelieu (les embarcations mues à main, les embarcations motorisées et les utilisateurs pratiquant des activités sportives par exemple la natation, etc.); et
- l'évaluation du bilan nautique annuel de la Sûreté du Québec.

Bibliographie

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L., 2017, *Étude de marché pour le développement du tourisme nautique dans les voies d'entrée navigable du Saint-Laurent*, 247704-001, Mars 2018, présentée au ministère du Tourisme.

ASSOCIATION MARITIME DU QUÉBEC, Congrès Fédération des municipalités du Québec (FQM) – présentation : pour un accès équitable aux plans d'eau, septembre 2017.

MEMPHRÉMAGOG MRC, Congrès Fédération des municipalités du Québec (FQM) – présentation : suivez la vague!, septembre 2017.

DAUPHIN, D., *Influence de la navigation commerciale et de la navigation de plaisance sur l'érosion des rives du Saint-Laurent dans le tronçon Cornwall - Montmagny : Rapport final*. [Publication gouvernementale], 2000. <http://belsp.uqtr.ca/985/>

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, DORS/2008-120, À jour au 31 janvier 2017 [Publication gouvernementale] publié par le ministre de la Justice à l'adresse suivante <http://lois-laws.justice.gc.ca>

CENTRE CANADIEN DE RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION DE LA NOYADE POUR LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE, *Rapport sur la noyade*, édition 2018. Nombre de noyades au Québec en 2015, <http://societedesauvetage.org/wp-content/uploads/2018/07/Rapport-sur-les-noyades-pour-le-Qu%C3%A9bec-%C3%89dition-2018-06-27.pdf>

GEORGES DIONNE Chaire de recherche du Canada en gestion des risques, HEC Montréal ET MARTIN LEBEAU Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, *Le calcul de la valeur statistique d'une vie humaine*, L'Actualité économique, Volume 86, Numéro 4, décembre, 2010, p. 487–530, Bibliothèque du Parlement <https://www.erudit.org/fr/revues/ae/2010-v86-n4-ae1815916/1005680ar/>

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Guide d'analyse coûts-avantages pour le Canada : Propositions de réglementation* [Publication gouvernementale] publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/etablissement-rapports-depenses/ce-que-nous-faisons/guide-analyse-couts-avantages-canada-propositions-reglementation.html?format=print#Toc178399469>

INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ, Coût d'un séjour standard à l'hôpital, publié à l'adresse suivante <https://votresystemedesante.icis.ca/hsp/inbrief?lang=fr#!/indicateurs/015/cout-d-un-sejour-standard-a-l-hopital/;mapC1;mapLevel2;/>

STATISTIQUE RÉSIDENIELLE CENTRIS – FÉDÉRATION DES CHAMBRES IMMOBILIÈRES DU QUÉBEC (FCIQ), *Prix médian d'une propriété au Québec - valeur novembre 2018 Cumul*, publié à l'adresse suivante https://www.fciq.ca/wp-content/uploads/2018/12/sw_novembre_fr.pdf

COVABAR, 2015, *Plan directeur de l'eau - Portrait du bassin versant de la Rivière Richelieu et de la zone Saint-Laurent*, août 2015, Beloeil. <http://www.covabar.qc.ca/documents/PDE/Portrait/Portrait2016.pdf>

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC DU BAS-RICHELIEU, *rapport annuel de filtration 2017*, http://www.aibr.ca/reglements_rapports.php

Liste des annexes

1. Les rapports d'observation sur la rivière Richelieu
2. Schémas d'approvisionnement en eau potable de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR)
3. Liste des intervenants principaux aux consultations publiques
4. Copies des invitations aux consultations publiques (journaux, lettres et communiqués)
5. Ordre du jour et copies des comptes rendus des réunions de consultations
6. Dépliant de sensibilisation distribué à l'été 2018
7. Bilan nautique 2018 de la Sûreté du Québec et les lettres de reconnaissance de citoyens et article paru dans le journal Les 2 Rives du 27 novembre 2018 entrevue avec le lieutenant responsable du poste de la Sûreté du Québec (SQ) de la MRC de Pierre-De Saurel, Mario Gilbert
8. Tableau de l'analyse préliminaire des impacts à l'application d'une réglementation
9. Analyse coûts-avantages d'une réglementation
10. Estimation coûts-avantages d'une réglementation
11. Demande officielle de l'administration locale – résolution des conseils municipaux des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et lettre d'appui de Saint-Charles-sur-Richelieu
12. Formulaire d'évaluation préliminaire d'une demande de RRVUB
13. Cartes délimitant le tronçon visé de la rivière Richelieu avec latitude, longitude et les profondeurs en pied
14. Informations sur les réseaux municipaux de distribution de l'eau potable des municipalités de la rivière Richelieu
15. Lettre expédiée au Grand Chef Joe Norton de La réserve Mohawk de Kahnawake et lettre expédiée à Suzie O'Bomsawin, directrice du département des consultations territoriales pour les réserves Abénaquises d'Odanak et de Wôlinak et lettre réponse de Suzie O'Bomsawin
16. Lettre de la Sûreté du Québec – Engagement à l'application de la réglementation
17. Engagement des municipalités pour l'installation et l'entretien de la signalisation - résolution des conseils
18. Liste de contrôle d'une demande en vertu du RRVUB remplie et signée
19. Recueil de photographies qui ont été prises durant la saison de navigation 2018

Annexe 1

Les rapports d'observation sur la rivière Richelieu du samedi le 21 juillet 2018 et du dimanche le 19 août 2018

JOURNÉE OBSERVATION: SAMEDI LE 21 JUILLET À SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU

TYPE DE BATEAUX OBSERVÉ ET TEMPS D'OBSERVATION

(Durée d'observation: 5 heures)

	21' OPEN DECK	25' OPEN DECK	19' OPEN DECK	MOTO- MARINE	HORS BORD	PONTON	SPEED BOAT	BATEAU WAKEBOARD	CRUISER	BATEAU MAISON	KAYAK	ZODIAK	CODÉ CABINE	CHALOUPE	TOTAL	TUBE
11 à 12h	7	2	2	8	2	6	1	3	3	0	0	0	0	2	36	3
12 à 13h	7	5	6	9	0	6	1	5	9	0	0	1	1	1	51	1
13 à 14h	10	6	9	10	0	11	5	5	12	1	0	0	0	2	71	2
14 à 15h	13	7	9	14	0	20	2	11	11	0	0	0	0	1	88	1
15 à 16h	11	7	10	6	0	23	4	8	15	0	1	0	0	0	85	4
TOTAL	48	27	36	47	2	66	13	32	50	1	1	1	1	6	331	11

JOURNÉE OBSERVATION: DIMANCHE LE 19 AOÛT À SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU

TYPE DE BATEAUX OBSERVÉ ET TEMPS D'OBSERVATION

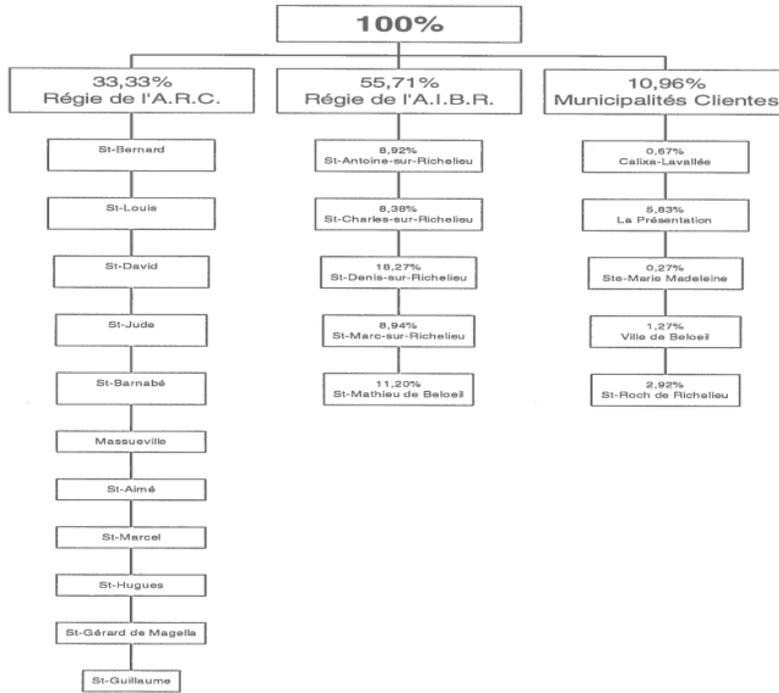
(Durée d'observation: 5 heures)

	21' OPEN DECK	25' OPEN DECK	19' OPEN DECK	MOTO- MARINE	HORS BORD	PONTON	SPEED BOAT	BATEAU WAKEBOARD	CRUISER	BATEAU MAISON	KAYAK	ZODIAK	CODÉ CABINE	CHALOUPE	TOTAL	TUBE
11 à 12h	13	3	1	6	2	7	0	4	11	0	0	0	0	0	47	3
12 à 13h	8	2	3	5	0	8	3	5	14	0	0	0	0	1	49	4
13 à 14h	16	5	9	11	0	16	0	6	6	0	0	0	0	0	69	5
14 à 15h	22	4	4	13	0	17	0	9	5	0	0	0	1	1	76	3
15 à 16h	19	5	13	16	0	25	2	7	11	0	0	0	0	4	102	5
TOTAL	78	19	30	51	2	73	5	31	47	0	0	0	1	6	343	20

Municipalités desservies par l'AIBR

REGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU

CAPACITÉ: 22 710 m3 par jour



Annexe 3

Liste des intervenants principaux aux consultations publiques

Xavier Barsalou-Duval, Député fédéral de la circonscription Pierre-Boucher – Les Patriotes – Verchères

Loris Jean Touffet, Attaché politique du député Xavier Barsalou-Duval

Steeve Gendron, CPA, CMA, Attaché politique du député Xavier Barsalou-Duval

Marcel Comiré, Directeur général du Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

Vincent Coutu, Responsable à la sensibilisation et à l'éducation du Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

Pierre Angers, Comité consultatif en environnement de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Douce Labelle, Comité Mouvement Vert

Annexe 4

Copies des invitations aux consultations publiques (journaux, lettres et communiqués)



**COMMUNIQUÉ
pour diffusion
immédiate**

Circulation sur le Richelieu : Xavier Barsalou Duval à la recherche de solutions

Varenes, le 6 mars 2017 – Interpellé par des riverains concernant la conduite trop souvent dangereuse des embarcations privées, le député fédéral tien à remettre de l'ordre sur les rives du Richelieu. Du 13 au 20 mars prochain, monsieur Barsalou-Duval invite les citoyens à des consultations publiques dans quatre municipalités bordant le Richelieu.

« Depuis mon élection et même avant la campagne électorale alors que je défrichais le terrain, j'ai souvent été interpellé par des citoyens qui me manifestaient leur frustrations quant aux désagréments causés par la circulation sur le Richelieu. C'est un problème qui traîne en longueur. Il y a eu plusieurs tentatives par le passé qui n'ont pas été fructueuses. Toutefois, on refuse de se laisser décourager, on veut essayer autre chose. » affirme Xavier Barsalou Duval.

Les riverains ne sont pas les seuls à exprimer leur mécontentement ainsi que leurs inquiétudes concernant la sécurité et les conditions environnementales inquiétantes du Richelieu. En effet, les écluses, les marinas et autres traversiers sont régulièrement témoins d'incidents impliquant des utilisateurs peu soucieux des règles de sécurité et du savoir vivre sur les rives.

Monsieur Barsalou Duval a donc décidé de se saisir du dossier et de travailler conjointement avec plusieurs municipalités bordant le Richelieu. Quatre consultations publiques auront lieu dans les municipalités de Saint-Charles, Saint-Marc, Saint-Denis et Saint-Antoine-sur-Richelieu entre le 13 mars et le 20 mars 2017. Ces délibérations auront pour objectif d'ouvrir le dialogue avec le public afin de trouver les pistes de solutions appropriées pour les riverains et les entreprises concernées.

Plusieurs intervenants seront présents comme le comité ~~Covabar~~ ainsi que le Mouvement ~~VeRT~~. Le résultat de ces consultations publiques sera transmis au Bureau de la Sécurité Nautique (BSN) pour que les solutions proposées soient étudiées et appliquées.

Le député de Pierre-Boucher–Les Patriotes–Verchères, Xavier Barsalou-Duval est bien conscient qu'il faut prendre le taureau par les cornes. Ainsi, la participation de tous et la collaboration entre les différents paliers gouvernementaux, que ce soit au niveau municipal, provincial et fédéral, est une nécessité.

Informations relatives aux consultations publiques :

- 13 mars, Saint Denis, salle du Conseil au 275 rue Nelson, à 19h00.
- 14 mars, Saint Antoine, Salle Julie Daoud, centre communautaire, à 19h00.
- 17 mars, Saint Charles, Salle de l'Institut Canadien, à 19h00.
- 20 mars, Saint Marc, salle municipale du Conseil, 102 rue de la Fabrique, à 19h30.



Pour les demandes d'entrevue :

Carole Audet
Coordonatrice des communications
Téléphone : 450 652-4222
Courriel : xavier.barsalou-duval.c1@parl.gc.ca

Municipalités dans le comté : Courriel type pour envoi massif aux citoyens :

Bonjour,

Le député fédéral Xavier Barsalou-Duval et avec la collaboration des municipalités de Saint Denis, Saint Antoine, Saint Charles, et Saint Marc-sur-Richelieu vous convies chaleureusement ainsi que vos citoyens à participer aux consultations publiques bordant certaines municipalités du Richelieu. Elle auront lieu les;

- 13 mars, Saint Denis, salle du Conseil au 275 rue Nelson, à 19h00.
- 14 mars, Saint Antoine, Salle Julie Daoud, centre communautaire, à 19h00.
- 17 mars, Saint Charles, Salle de l'Institut Canadien, à 19h00.
- 20 mars, Saint Marc, salle municipale du Conseil, 102 rue de la Fabrique, à 19h30.

Le comité Covabar sera présent pour une courte présentation ainsi que d'autres intervenants de marque.

Ces consultations publiques auront pour objectif de sensibiliser, et trouver des solutions avec les riverains du Richelieu liés à plusieurs enjeux ; environnementaux, sécuritaires, ou encore sonore.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contactez ;
819 342 6136 ou par courriel xavier.barsalou-duval.c1b@parl.gc.ca

Nous comptons sur votre présence.

Bien cordialement,

Courriel Membres;

Chers membres,

Le député fédéral Xavier Barsalou-Duval et avec la collaboration des municipalités de Saint Denis, Saint Antoine, Saint Charles, et Saint Marc-sur-Richelieu convies chaleureusement vos citoyens à participer à la mise en place de plusieurs consultations publiques bordant les municipalités du Richelieu. Elle auront lieu le;

- 13 mars, Saint Denis, salle du Conseil au 275 rue Nelson, à 19h00.
- 14 mars, Saint Antoine, Salle Julie Daoud, centre communautaire, à 19h00.
- 17 mars, Saint Charles, Salle de l'Institut Canadien, à 19h00.
- 20 mars, Saint Marc, salle municipale du Conseil, 102 rue de la Fabrique, à 19h30.

Le comité Covabar sera présent pour une courte présentation ainsi que d'autres intervenants de marque.

Ces consultations publiques auront pour objectif de sensibiliser les citoyens et riverains du Richelieu liés à plusieurs enjeux ; environnementaux, sécuritaires, ou encore sonore.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contactez ;
819 342 6136 ou par courriel xavier.barsalou-duval.c1b@parl.gc.ca

Nous comptons sur votre présence.

Dans l'attente de vous voir,

Bien cordialement,

Municipalités hors comté

Bonjour,

Nous vous avisons que le député fédéral Xavier Barsalou-Duval et avec la collaboration des municipalités de Saint Denis, Saint Antoine, Saint Charles, et Saint Marc-sur-Richelieu convies chaleureusement vos citoyens à participer à la mise en place de plusieurs consultations publiques bordant les municipalités du Richelieu. Elle auront lieu le;

- 13 mars, Saint Denis, salle du Conseil au 275 rue Nelson, à 19h00.
- 14 mars, Saint Antoine, Salle Julie Daoud, centre communautaire, à 19h00.
- 17 mars, Saint Charles, Salle de l'Institut Canadien, à 19h00.
- 20 mars, Saint Marc, salle municipale du Conseil, 102 rue de la Fabrique, à 19h30.

Le comité Covabar sera présent pour une courte présentation ainsi que d'autres intervenants de marque.

Ces consultations publiques auront pour objectif de sensibiliser les citoyens et riverains du Richelieu liés à plusieurs enjeux ; environnementaux, sécuritaires, ou encore sonore.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contactez ;
819 342 6136 ou par courriel xavier.barsalou-duval.c1b@parl.gc.ca

Bien cordialement,

Courriel pour envoi massif aux municipalités :

Vous êtes chaleureusement invité(e) à participer aux consultations publiques organisées par le Député Fédéral Xavier Barsalou-Duval.

Le député de Pierre-Boucher–Les Patriotes–Verchères, Xavier Barsalou-Duval, tient à remettre de l'ordre sur les rives du Richelieu. Interpellé par des riverains concernant la conduite dangereuse des embarcations privées, le député Fédéral dit stop !

Les riverains ne sont pas les seuls à exprimer leurs mécontentements ainsi que leurs inquiétudes concernant la sécurité et les conditions environnementales désastreuses du Richelieu. En effet, les écluses, les marinas et autres traversiers sont témoins régulièrement d'incidents impliquant des utilisateurs peu soucieux des règles de sécurité et du savoir vivre sur les rives.

« Je suis moi même témoin de leur conduite dangereuse, et c'est un problème non seulement sécuritaire, mais aussi environnemental. L'érosion des berges est directement touchée, les vagues causées par la vitesse des embarcations ne peuvent pas mentir. Le jour où les maisons s'affaisseront sur les rives il sera trop tard ! » - Xavier Barsalou Duval.

Monsieur Barsalou Duval a donc décidé de se saisir du dossier et de travailler conjointement avec plusieurs municipalités bordant le Richelieu. Quatre consultations publiques auront lieu dans les municipalités de Saint Charles, Saint Marc, Saint Denis et Saint Antoine-sur-Richelieu entre le 13 mars et le 20 mars 2017. Ces délibérations auront pour objectif d'ouvrir le dialogue avec le public afin de trouver des solutions avec les riverains et les compagnies concernées. Plusieurs intervenants seront présents comme le comité Coyabar ainsi que le Groupement Vert.

Le résultat de ces consultations publiques sera envoyé au Bureau de la Sécurité Nautique (BSN) pour que les solutions proposées soient étudiées et appliquées.

Le député de Pierre-Boucher–Les Patriotes–Verchères, Xavier Barsalou-Duval est bien conscient qu'il faut prendre le taureau par les cornes. Ainsi, la participation de tous et le travail des paliers gouvernementaux, que ce soit au niveau municipal, provincial et fédéral est une nécessité.

Publicité dans le journal Les 2 Rives du 28 février 2018 et dans le journal L'Oeil Régional du 1^{er} mars 2018

Consultations publiques sur les enjeux environnementaux et de sécurité, relatifs au Richelieu :

13 mars, 19 h

Saint-Denis-sur-Richelieu

Salle du Conseil au 275, rue Nelson

14 mars, 19 h

Saint-Antoine-sur-Richelieu

Salle Julie-Daoust au 1060, rue du Moulin-Payet

17 mars, 19 h

Saint-Charles-sur-Richelieu

Salle de l'Institut Canadien au 16, rue Saint-Pierre

20 mars, 19 h 30

Saint-Marc-sur-Richelieu

Salle municipale du Conseil, 102, rue de la Fabrique

Vous êtes tous invités à venir y participer!



Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher—Les
Patriotes—Verchères



Pour nous joindre :

(450) 652-4442

xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca

7134682

Envoi postal par Poste Canada de 3505 lettres d'invitation aux citoyens des municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu

CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE SÉCURITÉ RELATIFS AU RICHELIEU



13 mars, 19 h
Saint-Denis-sur-Richelieu
Salle du Conseil au 275, rue Nelson

14 mars, 19 h
Saint-Antoine-sur-Richelieu
Salle Julie-Daoust au 1060, rue du Moulin-Payet

17 mars, 19 h
Saint-Charles-sur-Richelieu
Salle de l'Institut Canadien au 16, rue Saint-Pierre

20 mars, 19 h 30
Saint-Marc-sur-Richelieu
Salle municipale du Conseil, 102, rue de la Fabrique

Une consultation en vue de pallier à des enjeux tels que :

- **La vitesse des embarcations en tous genres sur le Richelieu occasionnant une pollution sonore, ainsi qu'une augmentation des risques de collision;**
- **La conduite dangereuse proche des écoles de voiles ou de camping;**
- **Le trafic engorgé sur la rivière causant l'insécurité des plaisanciers et des riverains;**
- **Ou encore, la pollution toujours plus grande sur les rives.**

Pour ces raisons, mon équipe et moi-même invitons toutes personnes intéressées par ces enjeux, à participer à la mise en place de plusieurs consultations publiques ayant lieu dans quatre municipalités bordant le Richelieu.

Ces consultations auront pour objectif d'engager le dialogue afin de trouver des solutions en rapport avec la sécurité, l'environnement et le comportement à bord des embarcations navigant le long des rives du Richelieu. Plusieurs intervenants concernés seront présents, comme par exemple, le comité de protection Covabar.

Grâce à la coopération de nos équipes et à votre participation, nous pourrions trouver des solutions ensemble pour que la navigation sur le Richelieu devienne à nouveau un plaisir pour tous.

Xavier Barsalou-Duval

Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères



Pour nous joindre :

(450) 652-4442

xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca

1625 Boulevard Lionel Boulet, bureau 202

Varenes (Québec)

J3X 1P7



Numéro de commande: 566940

Dix-pour-cent Page simple (lettre)	
Date de la commande	2017-02-14 15:01:59
Sujet de la commande	
Quantité	
Total	3505
Instructions de livraison	3505
Spécifications d'impression pour: 8 ½ x 11	
Nombre de pages	2
Langue du document	Français
Un/Deux côtés	Duplex
Papier	Papier - 8 ½ x 11 - Bleu
Pliage	En Z
Dimensions finales du pli	8 ½ x 3 5/8
Date de l'événement (s'il y a lieu)	2017-03-13
Pièce(s) jointe(s)	566940-Barsalou-Duval, Xavier.pdf 2017-02-13_ Consultations publiques vf1.pub
Instructions de livraison	
Postes Canada - Envoi non adressé	3505 Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères
Instructions spéciales	
Le planificateur Samuel St-Amand Les envois doivent être livrés aux portes le 3 mars 2017.	
Coordonnées	
Organisation	3251-Barsalou-Duval, Xavier
Commandé pour	Barsalou-Duval, Xavier 450-652-4442 Xavier.Barsalou-Duval@parl.gc.ca
Commandé par	Gendron, Steeve 450-652-4442 Xavier.Barsalou-Duval.C1A@parl.gc.ca

<https://pams.parl.gc.ca/PAMS/Pages/Job/JobSummaryPage.aspx?Review=1>

Routes postales

Numéro de la commande: 566940
Cliant: Xavier Barsalou-Duval - député(e)
Circonscription: Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères
Quantité sélectionnée: 3505
Type de couverture: Résidences
Période du compte des foyers: 2017-02-10 - 2017-03-10
Coût d'expédition estimé:

Code	Route	Résidences	% dans circonscription	Total - Route
J0H	S-CHARLES-S-RIC GD0001	20	100 %	20
J0H	S-CHARLES-S-RIC LB0001	194	100 %	194
J0H	S-CHARLES-S-RIC RR0001	573	100 %	573
J0H	S-DENIS-SUR-RIC LB0001	470	100 %	470
J0H	S-DENIS-SUR-RIC RR0002	611	100 %	611
J0L	S-ANTOIN-S-RCHL LB0001	281	100 %	281
J0L	S-ANTOIN-S-RCHL RR0001	465	100 %	465
J0L	ST-MARC-RICH RR0080	548	100 %	548
J0L	ST-MARC-RICH RR0971	343	100 %	343
		3505		

Annexe 5

Ordre du jour et copies des comptes rendus des réunions de consultations

Ordre du jour mars 2017

Consultation publique

1. Ouverture de la consultation
2. Mot de bienvenue des personnalités
 - 2.1. Mot du maire
 - 2.2. Mot du député
3. Présentation du travail effectué par le bureau du député fédéral
4. Exposé des intervenants
 - 4.1. Pierre Angers du comité environnemental Richelieu
 - 4.2. Mouvement VeRT – (Saint-Denis-sur-Richelieu seulement)
 - 4.3. Covabar
5. Période de questions
 - 5.1. Réflexion et élaboration des solutions proposées
6. Clôture de la consultation

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTATIONS ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS

À LA CONSULTATION SUR LE RICHELIEU¹⁶

St-Antoine-sur-Richelieu le 14 mars 2017

19h20 : Accueil et mot de bienvenue – ouverture de la consultation par Xavier Barsalou-Duval et explication de l’historique des démarches de réglementation de la rivière Richelieu et l’implication de son bureau de député.

19h30 : Mot de Pierre Lauzon, conseiller municipal représentant officiel de Monsieur le maire Denis Campeau

19h31 : Présentation de Steeve Gendron sur la consultation publique, Attaché politique du député Xavier Barsalou-Duval

19h45 : Présentation de Pierre Angers sur le nautisme et l’environnement, Comité consultatif en environnement de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

20h05 : Présentation de Vincent Coutu COVABAR

20h25 : Période de questions

Question, opinions, solutions

Nom : Citoyen 1

Organiser une présence accrue pour faire de la surveillance.

Organiser un certain type de patrouille qui serait publique et prendre note des infractions et les remettre à la SQ.

Collecter des données avec un radar et une prise de son afin de compiler des données.

Nom : Citoyen 2

Utiliser la garde côtière auxiliaire pour mesurer et relever des données (vitesse, son, nuisance) et les remettre pour informations.

Nom : Citoyen 3

Faire participer les citoyens à prendre des photos et vidéos.

Nom : Citoyen 4

Mettre en place un système de vignette pour les remorques d’embarcation.

¹⁶ NOTE : Afin de respecter la confidentialité des citoyens, les noms ont été remplacés par le mot « citoyen ».

Nom : Citoyen 5

Faire repasser un test de conduite pour permis de navigation à un certain intervalle de temps.

Mettre en place un incitatif pour favoriser les embarcations électriques.

Nom : Citoyen 6

Afficher des pancartes de sensibilisation afin de ne pas utiliser la vitesse transitoire sur les embarcations.

Nom : Citoyen 7

Accrocher des panneaux avec des vitesses maximales sur les bouées.

Nom : Citoyen 8

Organiser un comité mixte Parc Canada, les municipalités concernées, gouvernement provincial, ministère fédéral des transports et la sûreté du Québec.

Nom : Citoyen 9

Alimenter avec les citoyens un registre.

Établir un partenariat avec l'Écluse de St-Ours pour distribution à l'écluse d'un dépliant de sensibilisation.

Nom : Citoyen 10

Mettre en place une guérite avec jeton stationnement.

Nom : Citoyen 11

Changer la réglementation pour qu'il y ait obligation d'enregistrer l'embarcation chaque année.

Refaire un test pour le permis de navigation à chaque période d'une année.

Nom : Citoyen 12

Intéresser plus d'une municipalité.

Présenter un projet relatif à l'environnement pour le village de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour l'année prochaine afin de bénéficier du programme Emploi été Canada.

Nom : Citoyen 13

Installer une caméra de surveillance.

9h25 Conclusion par Xavier Barsalou-Duval

9H30 Levée de la consultation

PRÉSENTATIONS ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS

À LA CONSULTATION SUR LE RICHELIEU¹⁷

Saint-Denis-sur-Richelieu, le 13 mars 2017

Présence : Marcel Comiré – Vincent Coutu – Pierre Angers – Pierre Nicolas – Ginette Thibeault – Pierre Côté – Alain Charron – Louise Lussier – Onil Perrier – Guy Archambault – Lynne Ross – Marie-Claude Thibeault – Johanne couture – Douce Labelle – Anne Huard – Jean-Marcel Duval – Pauline Guertin – Claude Desmarais - Steeve Gendron – Roxane Millette - Carole Audet – Xavier Barsalou-Duval

19 h : Accueil et mot de bienvenue

19 h 05 : Loris Jean Touffet présente les dignitaires, attaché politique du député Xavier Barsalou-Duval

19 h 15 : Présentation de la mairesse, madame Thibeault

19 h 20 : Présentation Xavier Barsalou-Duval, député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères :

Dans le passé, les mairesses et maires des municipalités bordant le Richelieu se sont rencontrés avec les députés concernés pour discuter des enjeux liés aux embarcations sur le Richelieu, tels le bruit des motorisés, le comportement peu civique de certains plaisanciers et la vitesse élevée des bateaux. Le député Bergeron a tenté d'agir en écrivant une lettre au ministre, et lui demandant de mettre une limite de vitesse. Au bureau du député, nous avons une boîte entière d'échange de lettres entre le député et le ministre. Hélas, cette stratégie n'a pas fonctionné.

C'est pourquoi je décide aujourd'hui par cette consultation publique d'adopter une nouvelle stratégie et de passer par les fonctionnaires, soit le Bureau de la sécurité nautique (BSN). Cette procédure requiert plus de temps de préparation, et plus de documentation. L'autorité de légiférer en cette matière a été déléguée au niveau provincial. Mais, en résumé, la première étape est de faire une consultation publique. Ce sont vos commentaires, vos observations et vos suggestions qui vont permettre de nous orienter pour la suite.

Rappelons que le député de Chambly, Matthew Dubé, a communiqué avec le ministre et il était appuyé par les autres députés provinciaux touchés par le problème. Le NPD a déposé un projet de loi pour donner aux municipalités, le pouvoir de légiférer sur la rivière. Le gouvernement fédéral a refusé, et c'était en 2012.

¹⁷ NOTE : Afin de respecter la confidentialité des citoyens, les noms ont été remplacés par le mot « citoyen ».

19 h 30 : Présentation du groupe Pierre Angers, Comité consultatif en environnement de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Pollution. Voir rapport en annexe.

20 h : Présentation du comité Mouvement VeRT par Douce Labelle. Pas de rapport. Approuve la présentation de Pierre Angers

20 h 05 : Présentation du groupe COVABAR. M. Comiré et M. Coutu. Voir rapport en annexe.

20 h 36 : Mot de la fin d'un riverain, Citoyen

M. le citoyen possède une petite propriété, à 24 mètres du rivage; un arpenteur a dit qu'il avait perdu 54 mètres carrés de terrain utilisable sur 30 ans.

La propulsion des bateaux est mal utilisée ce qui crée des vagues trop grosses. En plus, il y a la puissance des yachts de luxe. À cause des vagues de 60 cm et plus, il y a une grande quantité de matières solides qui foutent le camp. Selon lui, ça devrait être interdit.

20 h 45 : Période de questions

Noms : Citoyen 1

Peut-on envisager une vitesse maximale de 10 km sur l'eau?

Député X B-D : selon le BSN, par défaut, c'est non. Il va falloir les convaincre, et c'est pour ça qu'on doit documenter les impacts économiques des gens touchés. Ex. moyenne de 6000 bateaux en circulation – les restrictions pourraient provoquer une baisse à 1000 bateaux – soulève les protestations des marinas et autres entreprises touchées.

G. A. : Si on part du principe que c'est de la navigation de plaisance, les normes de sécurité s'appliquent sur deux niveaux, sportif et environnemental. **La navigation doit être perçue comme étant différente du comportement en automobile.**

X B-D : Accepté dans les lacs privés. Les proprios s'entendent entre eux. Ici, il vient du monde de partout au Québec et des É.-U.. Le Chevalier cuivré est en danger. Nature Canada surveille étroitement ce poisson. Essayons quelque chose qui va donner des résultats à long terme.

Noms : Citoyen 2

Nos plaintes ne sont pas entendues. **Il faut mettre en place un bureau pour recevoir les plaintes.** (emploi étudiant)

M.Comiré de Covabar : la municipalité et le service de police tiennent un registre.

Noms : Citoyen 3

Y a-t-il de la navigation commerciale sur la rivière? Conclusion, personne ne devrait être pressé.

Loris : Il faut d'abord **établir un registre des plaintes en première étape : chiffres avec date, lieux, témoins, et envoyer ces données avec le dossier.** Cela aura un impact concret. Quant au Registre des plaintes, la SQ a été invitée à l'assemblée de ce soir, mais a décliné l'invitation. SQ devrait étudier.

Mairesse : **Je vais le mettre à l'agenda pour la prochaine rencontre du Conseil. St-Denis n'a pas de registre pour les plaintes.** SQ fait des rapports, intervient pour l'alcool au volant. Patrouilles. Peu de véhicules, peu de ressources. Si chacun continue à pousser de son côté, nous, aussi, de notre côté on va l'amener.

Noms : Citoyen 4

Cours d'eau navigable, cours d'école. Député est grand capitaine. Géré par fédéral, une partie provinciale, berge municipale.

X.B-D : Le point de départ est la municipalité. Fédéral refuse si ça part d'un député.

Noms : Citoyen 5

Comment sont les lois du littoral en France?

Loris : pas de palier de gouvernement. Pour l'eau. Péniche.

Comiré : On pourrait se jumeler avec la France. Larochelle par exemple. C'est contrôlé.

Noms : Steeve Gendron

Il faut mettre l'accent sur la sensibilisation.

Noms : Citoyen 6

Est-ce qu'il y a une limite de vitesse permise sur rivière? Peut-on donner des contraventions de vitesse?

Loris :

Noms : Citoyen 7

Je suggère de mettre des Photos radars sur l'eau.

Noms : Citoyen 8

Municipalités ont-elles le droit de mettre des limites?

XB-D : Non, mais elles peuvent installer des pancartes incitatives. Seul le FÉDÉRAL PEUT FAIRE LES LOIS RÈGLEMENT

Pierre Angers

Il faut conscientiser, comme on fait pour le tabagisme. Donner des infos pertinentes sur les effets de la pollution. Faire pression par les paires. Les Municipalités doivent mettre des panneaux.

Citoyen 9

Mettre des panneaux à la descente, pour conscientiser la population.

Mairesse : Quels frais peut-on mettre?

P. Anger : emploi d'été

X B-D : parle du programme d'Emploi d'été Canada

Pierre Anger : chaque municipalité demande un étudiant

Citoyen 10

Ça nous sensibilise de voir les panneaux. C'est un réflexe naturel d'obéir au panneau.

Nom : Citoyen 11

Érosion des berges, perte de terrain. Y aurait-il des plantes qu'on pourrait planter sur le bord de l'eau et limiteraient l'érosion? **Y a-t-il un moyen écologique de limiter l'érosion?**

Douce Labelle : toutes les municipalités s'entendent pour une limite de vitesse. De Sorel jusqu'au lac Champlain.

Comiré : maire Gilbert l'avait fait dans le temps.

Loris : mairesse pouvez-vous voter une motion qui pourrait dire que le comité est à la même de comprendre bureau de sécurité des 4 villages est d'accord pour discuter du dossier.

Mettre en ligne une pétition que les gens sont d'accord pour une restriction de la vitesse.

Pétition mise en ligne ou papier. Démontre qu'il y a un appui local à la restriction des vitesses. En plus, on pourrait faire signer les 4 villages.

Huard : rassemblement de plaisanciers à St-Charles, très bruyants, abus d'alcool et nudité. Les gens au courant que ce n'est pas bon. Police patrouille et leur demande de baisser le son.

Comiré : Étudiants en emploi d'été font de la sensibilisation pour le chevalier cuivré chaque année aux Cerfs. Lorsqu'ils arrivent au beau milieu d'une fête, ils se font rabrouer. Contour de l'île va être protégé.

Citoyen 12 : **Si on ne jette rien à l'eau...comme sur les routes. Loi sur qualité de l'environnement s'applique.**

P. Angers : bouteille de 40 oz de gin et de vodka sur la 30 à la sortie Pomme d'Or.

Huard : traversier pollue-t-il? Fédéral peut-il remédier à ça.

XBD : On a invité les proprios des traversiers aux consultations.

G.A. : ne jette pas de carburant dans l'eau.

Citoyen 13 : **Pourrait-on vendre des billets pour les mises à l'eau?** À ce moment-là on pourrait mettre des **infos de sensibilisation sur la sécurité et le civisme imprimées sur les billets.**

S. Gendron : période d'essai. Solutions émises ce soir, va être mise en place. Y a-t-il eu un impact?

XBD : On en est à la 1^{re} étape : incitation et sensibilisation et réduction de vitesse. Si ça fonctionne, BSN va dire que c'est suffisant et on va en rester là. Si ça ne fonctionne pas, il faudra réglementer.

Citoyen 14 : **si vous mettez des pancartes**

Mairesse : une fois la consultation finie, il sera plus facile de faire un consensus, une concertation; on pourra évaluer ce que ça coûte, etc.

Citoyen 15 : **il est possible d'acheter un permis à St-Charles, au marché de la traverse. Il y a un employé municipal sur le quai. Mais c'est laissé au bon vouloir des usagers.**

Louise Lussier :

P. Auger : **À St-Antoine, on peut mettre un collant sur la remorque** – Mais on a vu beaucoup de remorques sans collant.

Citoyen 16 : **Il devrait y avoir un système uniforme pour les 4 municipalités : contrôle de stationnement des remorques, payant, un employé fait le tour des 4 municipalités. Constat d'effraction émis par la SQ. Regardé par les municipalités.**

X BD : Le collant sur la remorque a un effet sur le nombre de bateaux qui passent, mais pas sur la vitesse. Je le répète, cela doit être une initiative de la municipalité. Les directives devraient être sur le permis.

Citoyen 17 : Je suis riveraine **et je demande une plus grande écoute de la SQ**; les plaisanciers dérangent, il y a plusieurs plaintes à cause du bruit, des fêtes et de la musique, surtout à St-Charles.

Si la SQ ne nous soutient pas pour des choses comme ça, nous sommes abandonnés. Que va-t-on faire?

Suggestion : **mettre des photos d'accidents de bateaux sur permis.**

CONCLUSION :

Loris

La demande doit venir de vous. Nous on est un levier avec BSN.

Sensibilisation et prévention. (Se promener sur les rives, solutions possibles qui ne relèvent pas de la réglementation = étudiants font prévention)

Demande de restriction : par rapport à la navigation sur cours d'eau. Imposer limite de vitesse (voir tableau).

3 étapes

Si aucune solution n'est trouvée ce soir, le personnel (vous) une restriction de la vitesse. Limite de la propulsion des embarcations.

Demandeurs basiques : consultations, témoignages rassemblés dans le même sens.

RAPPORT

DE LA CONSULTATION SUR LE RICHELIEU¹⁸

St-Charles le 17 mars 2017

Présence : Landry, Jean- Girouard, Jean-Marcel – Berseaux, Marcel – Nicolas, Pierre – Coutu, Vincent – Faucher, Monique – Salord, Josiane – Salord, Serge – Bourgeois, Guy – Bureau, Yves – Guimond, Alexanne – Demainier, Adélord – Simard, Gisèle – Loranger, Hugues – Hétu, Pierre – Houde, Denis – Touffet Loris – Audet, Carole – Gendron, Steeve – Barsalou-Duval, Xavier. = 20 personnes

19 h : Accueil et mot de bienvenue du député

19 h 15 : Présentation de Loris

19 h 20 : Mot de bienvenue de la conseillère municipale, madame Gisèle Simard

19 h 20 : Présentation Xavier Barsalou-Duval, député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères : Pas juste un problème général sur le Richelieu. Il faut savoir ce qui s'est fait comme travail avant ça.

S. Bergeron avait de la difficulté à trouver une solution. Matthew Dubé s'y est intéressé aussi – pas seul à écrire la lettre, a reçu l'appui de plusieurs députés autour. Mal

Projet de loi déposé par un député RN Mtl donner pouvoir légiférer pour donner municipalités de I.

Mandat de Loris quelles autres possibilités d'action?

Ministre décide des lois et des règlements, mais fonctionnaires – BSN siège à Québec, analyse dossier, traite les dossiers. Pour qu'il fasse des actions, il faut leur prouver qu'il y a un problème. Ce n'est pas nous en tant qu'élus qui doivent arriver comme s'il y avait un problème. On ne doit pas être partisan. Neutre, BSN ne reconnaît pas démarches si pas neutres. La conclusion doit nous amener aux solutions, et non l'intro.

Municipalités doivent l'amener – pouvoir déléguer par Québec –

Pour payer les frais, ce sont les municipalités. Toutes les municipalités croient qu'il y a un problème. Pour légiférer, ça prend une période de test, si ça marche, OK, sinon, on peut légiférer, l'année après. Cet été mettre des mesures test, les mesurer, législation année suivante.

¹⁸ NOTE : Afin de respecter la confidentialité des citoyens, les noms ont été remplacés par le mot « citoyen ».

19 h 30 : Power Point de Loris

19 h 40 : Présentation de Pierre Angers, Comité consultatif en environnement de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Pollution voir présentation sur document en annexe.

20 h 15 : Présentation du groupe COVABAR (Voir document en annexe)

Table de consultants, donne des conseils.

M. Coutu, COVABAR

20 h 45 : Période de questions

Noms : Citoyen 1 : – riverain, île Jeannotte. **Ce qui me dérange le plus, c'est le comportement des gens en général, la vitesse, les gens s'en foutent, le chevalier cuivré aussi; il faudrait mettre une police sur l'eau et donner de gros tickets.** Nous les riverains on entend tout ce qui se dit sur les bateaux : conversations sucrées, osées et scandaleuses. Les gens sont nus; exemple : j'ai vu 2 lesbiennes qui se caressaient les seins. Conversations grossières. Je fais 5 heures de bateau par semaine, pour mes invités et leur faire visiter le Richelieu. Un jour, un homme s'est approché, et m'a demandé la longueur de mon bateau, pour engager la conversation. Puis il s'est mis à divaguer et a commencé à décrire des activités sexuelles qu'il pratiquait.

Citoyen 2 : il y a 2 ans, **il y a eu une intervention, on a fait venir la police plusieurs fois. La Police a loué un bateau, et a réussi à faire disperser les plaisanciers délinquants.**

Citoyen 3 : Je vais vers St-Denis c'est plus tranquille ou Beloeil. Ici à St-Charles, à cause des 2 îles c'est pire. Le comportement des gens est inacceptable. En plus, il y a la vitesse et c'est dangereux.

XBD : les vagues passent par-dessus le quai à certains endroits, donc dangereux.

Citoyen 4 : Inventer une balle de golf biodégradable à tête chercheuse pour cibler les plaisanciers délinquants.

Citoyen 5 : Le bruit je l'endure, mais le comportement, le langage, le sacrage, c'est vulgaire.

La solution c'est la police, des amendes. 500\$. Saviez-vous que les gens urinent n'importe où, même dans le Richelieu.

Loris JT : La SQ a été invitée à toutes nos consultations, mais ne s'est jamais présentée.

Citoyen 6 : **la solution c'est l'intervention.** Quand j'ai fait intervenir la SQ, ça a fonctionné. Je ne pense pas qu'il y a assez de ressources pour tous. **Utiliser le test de la baloune, pour intervenir sur les bateaux.**

XBD : les collants sur les remorques de bateaux, pour les identifier, sont-ils de la ville, ou d'ailleurs?

Citoyen 7 : Ici à St-Charles ça se fait : charge 10\$ pour les résidents, et 60\$ pour les gens de l'extérieur. **Je propose une hausse des prix pour limiter la fréquentation.** Moi je n'ai pas de bateau, mon voisin a un

quai, les seadoos font tanguer et culbuter son bateau sur son quai. Comment instaurer le civisme sur l'eau?

Citoyen 8 : Lac Mégantic, lac Memphrémagog, les riverains s'entendent entre eux, nous on est une rivière c'est un passage du lac Champlain au fleuve.

XBD : au niveau de la législation fédérale, il n'existe aucune loi ou règlement, pour la vitesse, sauf pour la conduite dangereuse. **Ce serait logique d'en mettre pour le bruit, tout comme pour les voitures.**

Loris : Les solutions que vous proposerez comptent, le BSN a d'autres solutions aussi. Peut-être que vous n'avez pas les solutions idéales par rapport à la vitesse, mais il faut en parler quand même sinon le BSN ne traitera pas cette question.

Citoyen 9 : riverain, depuis ses ancêtres dans les années 1800. Vision discordante de vous tous. J'admets qu'il y a un problème entre les 2 îles, c'est un endroit propice aux rassemblements, c'est calme, on peut y faire la fête, le nudisme, on a voit pas tant que ça, c'est un problème minime. Le bruit, oui, la boisson oui, c'est exagéré. Pour ce qui est du reste, le bruit des motomarines, il n'y en a plus de construites avant 2006 et maintenant elles sont munies d'un silencieux. Peu de fréquentations de motomarines, 2-3 le dimanche. Garde-côtes ne peuvent pas légiférer. Quoi faire pour ce qui se passe entre les 2 îles. Le Richelieu est un joyau du QC. Les plaisanciers ont le droit de s'y promener. Les vagues ne brisent rien. Les speed boat, il n'y en a que 3-4 par jour le dimanche. Les autres c'est des parents avec leurs enfants, ils sont tranquilles et prudents...il y a sûrement des choses à améliorer, **mais les usagers commencent à s'opposer envers les municipalités qui chargent des frais de descente.**

Citoyen 10 : pas de bateau, ni quai, je veux savoir, depuis quand a-t-on mis les pancartes pour le chevalier cuivré. 2 ans. Les pancartes sont du côté de l'île, ce qui amène les bateaux vers nos maisons, je ne sais pas si **les pancartes ont fait du bien ou non, mais cela a entraîné un déplacement du trafic maritime vers nos maisons. Oui. Quand on appelle la police, les plaisanciers peuvent se venger sur les riverains.** J'en ai été témoin. Du côté du chenal, c'est étroit, interdiction ...qu'il soit du côté de St-Marc, près des bouées. Les motomarines pendant 30 min. d'affilée dehors c'est harcelant.

Citoyen 11 : **Il faut cibler certaines zones étroites sur Richelieu pour la vitesse.** Pas un grand impact quand ils sont au milieu de la rivière.

Citoyen 12 : **pancarte 5 km heure, mais près de chez nous, pas de vitesse.**

Citoyen 13 : Les pancartes n'ont pas de valeur légale, mais les gens ont tendance à les respecter.

Citoyen 14 : les bouées installées près des îles, c'est Covabar qui les a installées. Les gens les déplacent, ou les vagues les déplacent, mais ça se déplace.

Angers : **On a appliqué une vitesse réduite aux résidents; c'est le même principe pour les non-résidents.**

On doit préserver l'eau.

Citoyen 15 : pas ralenti de 5 km sur rivière

Loris : **On propose de mettre des avertissements sur le dépliant remis aux descentes de quai, pour conscientiser les usagers.**

Citoyen 16 : Ce n'est pas assez dissuasif.

Citoyen 17 : **Ce serait bien d'avoir une présence policière entre les 2 îles.** La descente de bateau pancarte avant et après sur le chemin des Patriotes. Danger de carambolage sur chemin Patriotes. **On ne voit pas la descente de bateau en face de l'église. Mettre la pancarte plus en évidence.**

Citoyen 18 : oui

Citoyen 19 : Avec les speed boats, on doit se servir du silencieux, déconnecte-le à tant de pied de la rive tu peux sortir l'échappement de l'eau, sinon, à proximité des rives, tu le descends dans l'eau. Police doit mettre beaucoup d'effort XXX ?

Citoyen 20 : Pour les silencieux, est-ce connu?

Citoyen 21 : On a plus le droit d'avoir des engins sans silencieux.

Citoyen 22 : **Le problème que ça cause, c'est que si l'achalandage baisse, ça va tuer le commerce.**

kayak passe en avant-midi le matin. Les embarcations, c'est le soir.

300-400 bateaux passent à l'écluse. Ils font l'aller-retour, ce sont les mêmes bateaux qui passent 6 fois.

Citoyen 23 : Pour la notion du bruit lié à la vitesse, on exagère le problème, c'est moins pire qu'avant, mais c'est vrai que la situation dans les îles est problématique. Empêchera-t-on les gens de fêter durant l'été? C'est aux autorités de faire leur travail. La qualité de l'eau s'est améliorée depuis 20 ans. On a dépensé pour avoir une usine de fosse septique. Chambly se permet de déverser ses eaux usées quand il y a un surplus (déversement de surplus).

Mon bateau prend moins de gaz que mon pick up. **Sortir nos bateaux de l'eau, prend trop de temps, 20 min. car la descente n'est pas au niveau.**

Citoyen 24 : c'est pour ça qu'on a mis un ticket de 10\$, pour faire des fonds pour l'entretien et la maintenance des installations. En ce moment, on se penche sur la possibilité d'installer un lampadaire, des poubelles, etc. C'était dans les plans de la municipalité, on y va un petit bout à la fois.

Loris :

Citoyen 25 : à 10 h le soir, la musique est forte, on doit fermer les fenêtres. **Il faudrait imposer un couvre-feu dans les îles.**

Citoyen 26 : Les gens sont dangereux le soir ils sont ivres. **Qu'on s'attaque à ceux qui exagèrent le soir.**

Citoyen 27 : Il faut éviter d'aller entre les 2 îles, c'est la zone de fraie du chevalier cuivré. **Ceinturer la zone de fraie du chevalier cuivré, pour que les embarcations sans moteur puissent circuler quand même.**

Citoyen 28 : indexation au refuge. Je propose au début de cerner les îles Jeannotte et aux Cerfs; qu'il y ait une bouée qui indique 5 km. En la mettant là, les motos vont passer de l'autre côté.

Citoyen 29 : Jamais vu personne faire de la vitesse à temps plein. Je fais 50 heures de bateaux par année sur Richelieu. Je ne m'oppose pas à la vitesse, je crois qu'on exagère le problème.

Citoyen 30 : police a le pouvoir de donner des tickets pour vitesse excessive. La fin de semaine il y en a des polices.

Citoyen 31 : Je suis né à St-Jean-sur-Richelieu; les inondations ce n'est pas pour rien qu'elles ont eu lieu; quand tu **fais des remblais dans des zones inondables, tu t'exposes au danger. La municipalité fait un gain en taxes, mais crée un danger. Il devrait y avoir une solution – on devrait empêcher ça.** C'est l'ensemble du QC qui paye pour ça alors que tout le monde sait que c'est les remblais dans des zones inondables qui sont la source du problème. La maison est une perte totale, c'était prévisible, c'est une zone inondable. Sans les remblais, les gens aux alentours, plus loin n'auraient pas été inondés.

Citoyen 32 : 2 points. Qui est le responsable pour la chasse sur l'île? On entend des coups de fusil, on se sent en danger. **Qui contrôle cette chasse-là? Les 3 Tilleuls. Du ressort de qui? Ministère des forêts, de la chasse et de la Pêche. Provincial.**

XBD : voir député provincial.

Citoyen 33 : je vais voir avec Simon J-B.

Citoyen 34 : **Covabar, a un programme pour la revitalisation des rives. Comment le publiciser? Porte à porte, appelez-nous on va répondre et on va vous appuyer.**

Citoyen 35 : **ici, le commerce lié au bateau est un enjeu économique.** Ici y a plus de gens qui sont contre la réglementation, c'est qu'il y a un commerce ici et une économie. Cet endroit a été choisi par les propriétaires pour son calme, les gens vont plus loin, vers St-Denis.

XBD : **le 10% est un outil que l'on peut mettre à votre disposition.** Il vous permet de répondre si on y met un coupon-réponse. Sans vous déplacer.

PRÉSENTATIONS ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS

À LA CONSULTATION SUR LE RICHELIEU¹⁹

St-Marc le 20 mars 2017

Présence : Bouchard, Daniel – Robert, Michel – Daneau, Denis – Leduc, M – Lauzon, P – Archambault, B – Lacombe, N – Chevalier, Lise – Ledoux, Mario – Clark, Caroline – Houle, Annie – Parent, Monique – Rainville, C – Nicolas, P – Bertrand, Christine – Cocco, Elena – Corriveau, Michel – Lessard, Jean – Beauchemin, Lise – Boisvert, Marc – Leclerc, Charles – Comiré, Marcel – Bérubé, Marcel – Clement – Audet, Carole – Millette, Roxane – Jeantouffet, Loris – Xavier B-Duval. = 32 personnes

19 H : Accueil et mot de bienvenue

19 H 30 : Présentation de LORIS

19 H 35 : Présentation du maire – M. Robert, conseiller

19 H 40 : Présentation Xavier Barsalou-Duval, député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères :

Pas juste un problème général sur le Richelieu. Il faut savoir ce qui s'est fait comme travail avant ça.

S. Bergeron avait de la difficulté à trouver une solution. Matthew Dubé s'y est intéressé aussi – pas seul à écrire la lettre, a reçu l'appui de plusieurs députés autour. Mal

Projet de loi déposé par un député RN Mtl donner pouvoir légiférer pour donner municipalités de l.

Mandat de Loris. Quelles autres possibilités d'action?

Ministre décide des lois et des règlements, mais fonctionnaires – BSN, instance au fédéral, qui fait la réglementation, (c'est le ministre qui décide, BSN maître d'œuvre, mais on doit monter un dossier complet) siège à Québec, analyse dossier, traite les dossiers. Pour qu'il fasse des actions, il faut leur prouver qu'il y a un problème. Ce n'est pas nous en tant qu'élus qui doivent arriver comme s'il y avait un problème. On ne doit pas être partisan. Neutre, BSN ne reconnaît pas démarches si pas neutres. La conclusion doit nous amener aux solutions, et non l'intro.

Municipalités doivent l'amener – pouvoir déléguer par Québec – demande doit venir d'en bas. 1^{er} étape, faire une consultation. Prémisse de la consultation : sécurité sur les problèmes liés aux embarcations. Si vous arrivez avec des solutions. S'il y a une demande : la règle nous devons la documenter, nous oblige à démontrer la nécessité de la chose. Dans le cas du Richelieu, c'est compliqué, Richelieu est une autoroute avec apport économique important. Quel équilibre de cohabitation on peut trouver.

¹⁹ NOTE : Afin de respecter la confidentialité des citoyens, les noms ont été remplacés par le mot « citoyen ».

Pour payer les frais, ce sont les municipalités. Toutes les municipalités croient qu'il y a un problème. Pour légiférer, ça prend une période de test, si ça marche, OK, sinon, on peut légiférer, l'année après. Cet été mettre des mesures test, mesures incitatives, les mesurer, législation année suivante.

19 H 55 : Présentation de Loris

20 H : Présentation du groupe Pierre Angers, Comité consultatif en environnement de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : axée sur les dommages causés à l'environnement et à l'eau.

20 h 01 : un couple quitte inopinément la salle, peu après le début de la présentation de M. Angers. Doit-on limiter l'accès aux résidents seuls, doit-on limiter les types d'embarcations à mettre à l'eau?

20 H 25 : Présentation du groupe COVABAR (OBV Richelieu St-Laurent) Mandat principal : mettre en place un Plan directeur de l'eau.

20 H 55 : Période de questions

Question, opinions, réponses

Noms : Citoyen 1 : Au sujet du bruit, il y a une réglementation de la sécurité nautique. Un bateau à moteur doit être équipé d'un silencieux à moins de XX km de la rive, sinon il est passible d'une amende de 250\$, même chose pour conduite en état d'ébriété. Pourquoi la police n'applique-t-elle pas la réglementation? Voir le Guide sur la sécurité nautique c'est écrit. Est-ce qu'on est venu ici pour rien ce soir? Le maire Gilbert, le député Morin ont échoué.

XBD : Non vous n'êtes pas venu pour rien. Les tentatives précédentes ont été faites via l'appareil gouvernemental. Nous envisageons d'y aller via les fonctionnaires.

Noms : Citoyen 2 : J'ai beaucoup apprécié la présentation de M. Angers, elle est très réaliste. Il y a 25 ans que j'habite sur les rives du Richelieu, j'ai vu l'évolution du déclin de la qualité de vie et des rives, que je qualifie de dramatique. On est en train de perdre une ressource majeure. C'est rendu qu'on n'envisage plus de sortir la chaloupe la fin de semaine. On se désapproprie la rivière. Elle n'est pas utilisée adéquatement sur le plan touristique : il n'y a pas de prospection pour en faire la promotion, pour qu'on la visite. Plus grave que ça : elle se détériore sans que personne ne réagisse. Par exemple : les hautes herbes sont coupées par les bateaux, on devrait restreindre certaines grosseurs de bateau. Les poissons sont en mauvais états. On a un problème de qualité de vie. Le gouvernement est impuissant, il n'existe pas de limite de vitesse près des îles? Faire des dépliants, et de la sensibilisation. Les compagnies qui font des seadoos, font des moteurs bruyants, pourtant ils connaissent les technologies pour en faire des silencieux. Je me sens violent, on perd une richesse. Félicitations aux élus, aux citoyens se prennent en main. Notre rivière il faut l'aimer et il faut la défendre.

XBD : Il faut que la consultation vienne du milieu.

Noms : Citoyen 3 : Merci à M. Anger, je me croyais seul. Nous pouvons faire une sensibilisation, on a fait des affiches à nos frais, pour le manque de civisme. Et on vit avec le quai du dépanneur : il y a de l'urine dans les plates-bandes. En 1 an, on a fait que 3 fois du kayak. On n'a jamais mis nos kayaks à l'eau depuis. On a un mur 100 pieds long, un mur centenaire, mais les vagues érodent le mur. On possède des richesses patrimoniales en surplus, mais elles ne sont pas développées, pas montrées. Les gens arrêtent pour acheter de la bière. Le maire lui, dit qu'il n'y a pas de problème. J'ai invité les élus, ils n'ont pas répondu. Je m'offre comme bénévole à Covabar. Il faut faire quelque chose, et c'est urgent. J'ai pris des vidéos de courses de bateau, et ce n'est pas endurable. On paye plus de taxes parce qu'on est riverains. Au centre-ville de Beloeil, c'est plus silencieux qu'ici.

Noms : Citoyen 4 : depuis 10 ans j'ai vu une augmentation assez importante des bateaux. J'abonde dans le même sens que M. Angers. J'ai des enfants et des petits-enfants. J'ai acheté une chaloupe de pêche, et c'est dangereux. Nous avons une histoire familiale en rapport avec la navigation et les bateaux, mais nous délaissions l'activité, c'est rendu trop dangereux. Les week-ends oublie ça. Nous sommes de biais avec le camping. Le samedi, il y a 12 à 15 bateaux de large qui sont stationnés et qui font du bruit. Des enfants sont installés dans une tripe, et c'est dangereux. La sensibilisation est trop timide. Il faut améliorer la qualité de vie, et la sécuriser. Un chef doit prendre le lead : former une association de riverains, des 2 bords de la rivière, jusqu'à Chambly. Tu peux faire du Wake dans un corridor de telle place à telle place, là où il y a moins d'habitation et il faut mettre plus d'enrochements pour protéger les rives. J'étais contre l'enrochement, j'ai mis pour 3000\$ d'arbres, mais plus aucun ne tenaient, j'étais en train de perdre mon terrain; j'ai dû mettre de la roche. Autre chose : la boisson (alcool). Comment se fait-il que les policiers n'interviennent pas? Les gens sont ivres et prennent le volant après. C'est du 2 poids 2 mesures par rapport à la conduite automobile où là on exige d'avoir des silencieux et un taux d'alcool contrôlé.

Noms : Citoyen 5 : En quoi une association de riverains donnerait des résultats si une association de maires n'a rien donné?

XBD : Il faudrait la participation des journalistes sur le dossier, interroger 5-6-7 personnes, sur l'eau.

Noms : Citoyen 6 : Nous, les citoyens de la rue de l'Anse on s'est parlé. On a appelé les policiers et ç'a été répertorié. La réponse des policiers : en répertoriant, on accumule des données, et plus on a de données, plus nous sommes obligés d'intervenir. Moi je les appelle régulièrement.

XBD : la municipalité peut les répertorier.

Noms : Citoyen 7 : Je vis pas loin du dépanneur. Ç'a tellement augmenté. On dirait que ça va prendre un terrible accident pour réveiller tout le monde. Des dizaines de bateaux s'arrêtent au

dépanneur. S'il y a un accident ce sera là. Le bruit est fort aussi. Les gros bateaux qui viennent du Lac Champlain vont tranquillement, mais les gens du coin, c'est affolant, ils vont si vite. Le mur s'écroule sur les 2 côtés. Pour en revenir à la police, il faut que la police vienne régulièrement. Ils ne venaient jamais le dimanche, en bateau. On leur disait de prendre des photos. Ils doivent prendre le numéro de bateau.

Noms : Citoyen 8 : à Beloeil et à Mont-St-Hilaire, on a mis des mesures incitatives.

Noms : Citoyen 10 : garde côtière auxiliaire : Il y a une navette entre les 2 villes. Ils ne peuvent plus passer 12 de large. La police assure une présence constante depuis 3 ans. Boissons et bruit, il n'y en a plus. Ils se font arrêter continuellement. Municipalité travaille en amont avec la police régionale. Ici c'est la SQ.

Noms : Citoyen 11 : les bateaux vont de la patrouille aux écluses.

XBD : fausse limite de vitesse à des endroits. Cela a un impact.

Noms : Citoyen 12 : en 97, c'était pire qu'aujourd'hui. Les silencieux doivent être obligatoires. S'ils ne sont pas rangés dans le compartiment du bateau à cette fin, le plaisancier a une contravention.

Noms : Citoyen 13 : Les règlements ne sont pas toujours appliqués par les policiers.

XBD : L'association peut agir sur tous les niveaux. Je cogne à Québec, même si la circulation maritime est fédérale. Le contenu de la rivière est provincial, et les berges sont municipales. La balle se passe de l'un à l'autre. Quant au comité de concertation, il faut que les villes s'assoient avec la SQ, pour discuter de ces enjeux. Avec Covabar...

Noms : Citoyen 14 : La SQ a reçu le mandat de la municipalité et de la MRC pour que les municipalités soient sensibles, et les obliger à appeler la SQ. L'association de riverains est la force principale pour faire changer les choses. Cette association pourrait trouver une expertise.

Noms : Citoyen 15 : La municipalité devrait respecter ses payeurs de taxes.

Noms : Citoyen 16 : La majorité des contrevenants viennent de l'extérieur si l'on se réfère aux contraventions.

Noms : Citoyen 17 : Il y a 1100 et 1200 bateaux dans les marinas. Ça peut aller jusqu'à 1500 bateaux. Il y a 22 marinas sur le Richelieu. Une nouvelle est en voie de construction et va doubler cette année.

Noms : Citoyen 18 : 4 riverains ont mis leur propriété à vendre, par exaspération. (Je le sais je travaille en déco et j'ai eu des contrats chez eux). Les plaisanciers s'assoient à l'arrière des bateaux et cela crée des vagues encore plus grosses.

DD :

XBD :

Noms : Citoyen 20 : Méga beach party dans le bassin Chambly cette année+150^e du Canada : les écluses seront gratuites. Je vis à côté du camping St-Marc. Ça commence à 9 h le matin et ça finit à 9 h le soir. Il

fait noir le soir, donc on met des gros spots...branchés sur les câbles du bac. Mon ponton lève de 4 pieds à chaque fois que ça passe. Un Wake, 3-4 motomarines, à la longue, ça finit par briser le terrain.

Noms : Citoyen 21 : Les gens urinent devant nous. C'est indécent.

Noms : Citoyen 22 : Il nous faut un genre de preuves, probablement la vitesse. Dans la municipalité on a mis un radar. Il faudrait faire des tests de diminution de vitesse. On obtiendrait ainsi des données. En plus, mettre des radars sur l'eau, pour capter les vitesses, avec chaque essai qu'on fait on collecte des données.

XBD : Les radars, la sono, ça demande un budget, peuvent-ils venir des municipalités...il faudrait une concertation...peut-être à la MRC, en ajoutant des villes plus grosses comme St-Hilaire. Le programme Emploi Été Canada, peut aider pour l'embauche d'étudiants. Communication. Gratuite pour nous. Sondage.

Noms : Citoyen 23 : le Covabar pourrait obtenir ces objets-là.

Noms : Citoyen 24 : Il n'y a pas d'indication sur le bord de la rivière de l'autre côté de la rue. J'entends et je sens l'essence. Positif : nouvelle marina, activité de planche à voile. Panneau de 10 km, école. Jeux récréatifs sur rivière sans moteur. Faire une étude sérieuse, rivière est un éco système. Faire un suivi sur la rivière, ce qu'elle est en été, et ce qu'elle devient en hiver. On permet trop de quais sur le bord de l'eau. Les règlements ne sont pas respectés, donc on ne peut pas en créer d'autres. C'est quoi la définition d'une voie navigable au 21e siècle ? La définition est-elle désuète? Point A au point B sur l'eau. On a gardé la définition. C'est un passage obligé du lac Champlain au fleuve. Ce n'est pas une autoroute. Beaucoup d'accidents, mais on n'en entend pas parler. L'Oeil régional a fait un article sur un dossier consacré à la Rivière, pour faire un suivi.

Loris : j'ai appelé la marina. On dit qu'il y a plus d'accidents qu'on le pense et aucun registre n'existe.

XBD : il faut créer des règlements. On en arrête de temps en temps.

Noms : Citoyen 25 : j'adhère à l'idée de l'association des riverains. Quant à la municipalité, son rôle serait au niveau de la vitesse limite. Moi je m'impliquerais. Je ferais des recherches pour voir ce qui s'en vient. Le Fly board. 3000\$. S'installe sur un seadoo. Ce sont des bottines qui les font voler. Prochain jouet. Très bruyant.

Noms : Citoyen 26 : Oui, il y a déjà des tours organisés à Chambly, 99\$ pour 15 min. Ça commencé à Nice.

Noms : Citoyen 27 : pour les radars, pas légaux sur la route.

Noms : Citoyen 28 : Sur les routes la vitesse permise est 50 km, mais sur l'eau, qui est pourtant dans le village, la vitesse n'est pas appropriée. En rapport avec le statut de village du Patrimoine, y a-t-il une carte

à jouer, pourrait-on perdre notre cote de village patrimonial? Ex : pour faire de la vitesse prenez une autre route, cette route est patrimoniale. Contradiction. 2 poids 2 mesures.

XBD : Si on fait des plaintes en jouant sur la carte patrimoniale, puisque les citoyens se plaignent du bruit –Le bureau de la sécurité nautique ne sera pas intéressé. Ce qui l’interpelle c’est l’environnement et la sécurité.

Noms : Citoyen 29 : Sur les îles de Sorel, la police est là tu ne peux pas faire de vitesse. Règlements dans le livre pas appliqués.

Marcel Comiré : Concernant le batillage, nous aurons une étude bientôt : les vagues qui arrivent au bord, les données sur Richelieu. Pêche et Océan vont nous communiquer les données. Le ministère a payé pour l’étude.

XBD : Nous pouvons faire une demande d’accès à l’information.

Noms : Citoyen 30 : Si on prend l’érosion du muret, c’est tout le monde qui paye pour ça.

Noms : Citoyen 31 : Ça fait 3 ans que j’habite ici à St-Marc. En tant que représentant municipal je m’adresse à vous : j’envisage de restreindre l’accès des bateaux à la rivière. C’est quoi la position de la ville par rapport à la problématique de la circulation sur le Richelieu?

Noms : Citoyen 32 : La descente a été régie sous l’ancien conseil municipal en 2012. Varennes, Verchères, avaient décidé de mettre des coûts, basés sur les 2 villes. Depuis est-on régi plus sévèrement ou pas?

C’est un éveil pour moi ce soir, le conseil régional, doit régir les descentes de bateaux.

Concertation de toutes les municipalités sur le Richelieu. On arrive dans le même pattern. La SQ ne peut appliquer, faut que ce soit un règlement. Billet de contravention, police est restreinte par la loi. Si le constat n’est pas appuyé par une loi, on a beau émettre des contraventions, on va les perdre en cour. Pas intéressé!

L’ensemble des démarches appuyé par la municipalité. Le pouvoir de la municipalité sur la circulation nautique, agent environnement pour travailler sur les berges, sensibiliser les gens. Le bruit, nuisance sonore : question d’application, constamment sur la table, pas facile à cerner et à régler.

Noms : Citoyen 33 : revoir les conditions d’accès, majorité probablement c’est l’accès...Un bon début pendant qu’on fait les étapes. Avec député et conseil municipal.

Noms : Citoyen 34 : si une remorque est stationnée dans le stationnement ici, et n’affiche pas sa vignette, elle se mérite une contravention.

Noms : Citoyen 35 : combien de fois le policier passe-t-il? Par été? Remorque avec bateau près des quais. Ceux qui dérangent le plus, ce ne sont pas ceux-là. Règlement sur nuisance, 4 municipalités : les policiers se promènent avec le règlement en papier pour l’appliquer partout. Même article qui interdit d’uriner à

terre. Bonne partie du règlement existe, mais le problème c'est l'application. Partout, règlement sur nuisance.

XBD : règlement possible, taille poids selon la force du moteur. Restriction liée à la puissance

Noms : Citoyen 36 : commentaire – monsieur Corriveau, vous n'êtes pas venus nous montrer vos vidéos.

Stationnement qui s'est fait. Notre quai Ravary, c'est une autoroute, monde de l'extérieur. On investit, et ce n'est pas nos utilisateurs. Initiatives au niveau du stationnement – 3 paliers gouvernement. On a tenté de faire la fête de l'eau à St-Marc. Ça part de l'éducation. Rivalise avec bateaux qui valent chers.

Doléances on les entend depuis toujours. Je salue l'intervention de M. XBD. Qu'est-ce qu'on peut faire de plus? Venez nous aviser, on n'est pas au courant.

Noms : Citoyen 37 : donner des vignettes, une guérite payante, un étudiant à la guérite. ON veut du tourisme, mais on ne veut pas dans ma cour.

Noms : Citoyen 38 : Obliger d'avoir silencieux à l'intérieur. C'est moins pire maintenant. Une partie du problème est réglé. Même ceux qui ont des bateaux sont furieux contre les contrevenants. Les inclure dans l'Association. Pas juste riverain, mais des usagers aussi.

Noms : Citoyen 39 : riverains ont des bateaux. Donc. Pour que les municipalités bougent, pour que la SQ bouge, on doit avoir une Association de riverains qui pousse dans le cul. Rencontre de riverains, parmi les gens ici, qui serait prêt? Plusieurs mains se sont levées. Bon point de départ.

Annexe 6

Dépliant de sensibilisation distribué à l'été 2018



L'Association des riverains et amis du Richelieu s'est donné comme mission d'offrir une voix aux riverain(e)s qui souhaitent le retour vers une plus grande responsabilisation de la navigation de plaisance sur la rivière.

Naviguer de façon responsable veut dire pour eux :

ÊTRE RESPONSABLE DE SES VAGUES,

RESPECTER LES CITOYENS VIVANT LE LONG DE SES RIVES,

PROTÉGER CE PATRIMOINE NAUTIQUE ET ENVIRONNEMENTAL UNIQUE AU MONDE,

TOUJOURS GARDER À L'ESPRIT QUE LE RICHELIEU APPARTIENT À TOUTES ET À TOUS.



LE RESPECT, ÇA SE PARTAGE!!!



1. La **vitesse de déplacement** génère des vagues de 6" (15 cm) de hauteur non dommageables pour la rive.

2. La **vitesse de transition** génère les plus grosses vagues, lorsque la proue s'élève et que la poupe s'enfonce dans l'eau.

3. La **vitesse de planage** (course et ski nautique) génère des vagues de 10" (25 cm).

ATTENTION : La vague surdimensionnée de 2 à 3 pieds (60 cm et +) à moins de 300 mètres de la rive serait 25 x plus dommageable que celle de 6" (12 cm).

- À mesure qu'elle approche de la rive, la vague change de forme, roule et frappe brutalement la berge.



Capitaine,

Les vagues générées par ton bateau t'appartiennent personnellement. Une vague de 6 pouces (15 cm) aura peu d'impact sur une barque et sur la rive. Mais une vague de 3 pieds (90 cm) pourra faire chavirer un canot, mettre en danger un nageur et hâter l'érosion des berges déjà fragilisées.

Ta vitesse, si elle est excessive, peut compromettre la sécurité de **tous** les types d'embarcations.

Ton pot d'échappement, en position « échappement direct » (straight pipe), est **illégal**. Il dérange les riverains et la faune terrestre et marine, dont des espèces en voie de disparition uniques au monde, telles le chevalier cuivré.



- Dans les zones de faibles profondeurs (< 6 pieds ou 182 cm), la **re-suspension maximale des sédiments** s'effectue, pour la majorité des embarcations, en vitesse transitoire, ce qui nuit à la **faune nautique** et aux **prises d'eau potable** des municipalités riveraines.



NAVIGUER RESPECTUEUSEMENT, C'EST

- être conscient de la taille de ses vagues générées durant les déplacements, la période de transition et le planage;
- répartir les passagers dans l'embarcation pour éviter l'effet

Des **passages répétitifs** dans les zones peu profondes remettent en suspension les sédiments, nuisent à la fraie des poissons et compromettent la qualité de l'eau potable des riverains.

ATTENTION! ATTENTION!!



Une **patrouille nautique** de la Sûreté du Québec sera présente tout au long de la saison estivale afin de s'assurer que les embarcations soient sécuritaires et que certaines in conduites soient sanctionnées. Elle pourra émettre des contraventions sur l'**équipement de sécurité** obligatoire à bord, la **vitesse imprudente**, le **remorquage** sans vigie (une troisième personne pour surveiller) et les **pots d'échappement illégaux**.

Les réservoirs septiques doivent être vidangés aux marinas.

des vagues exagérées et ajuster sa vitesse et sa direction pour minimiser l'impact du batillage;

- réduire sa vitesse lorsqu'à moins de 100 pieds (30 m) de la rive;
- éviter les sports nautiques (wakeboard, skis, tubes, motomarines) près des berges et dans les faibles profondeurs.

Téléphones importants :

Urgence SQ : 911 (signaler des cas graves)

Plaintes SQ : Cell: *4141 ou tél. maison : 310 4141 (pour signaler conduite dangereuse, bruits intempestifs, vagues exagérées, zones protégées non respectées)

Pollution : 1 800 363 4735

ATTENTION! Sur l'eau, dépasser en alcool le .08 peut vous coûter « à terre » votre permis de conduire votre auto.

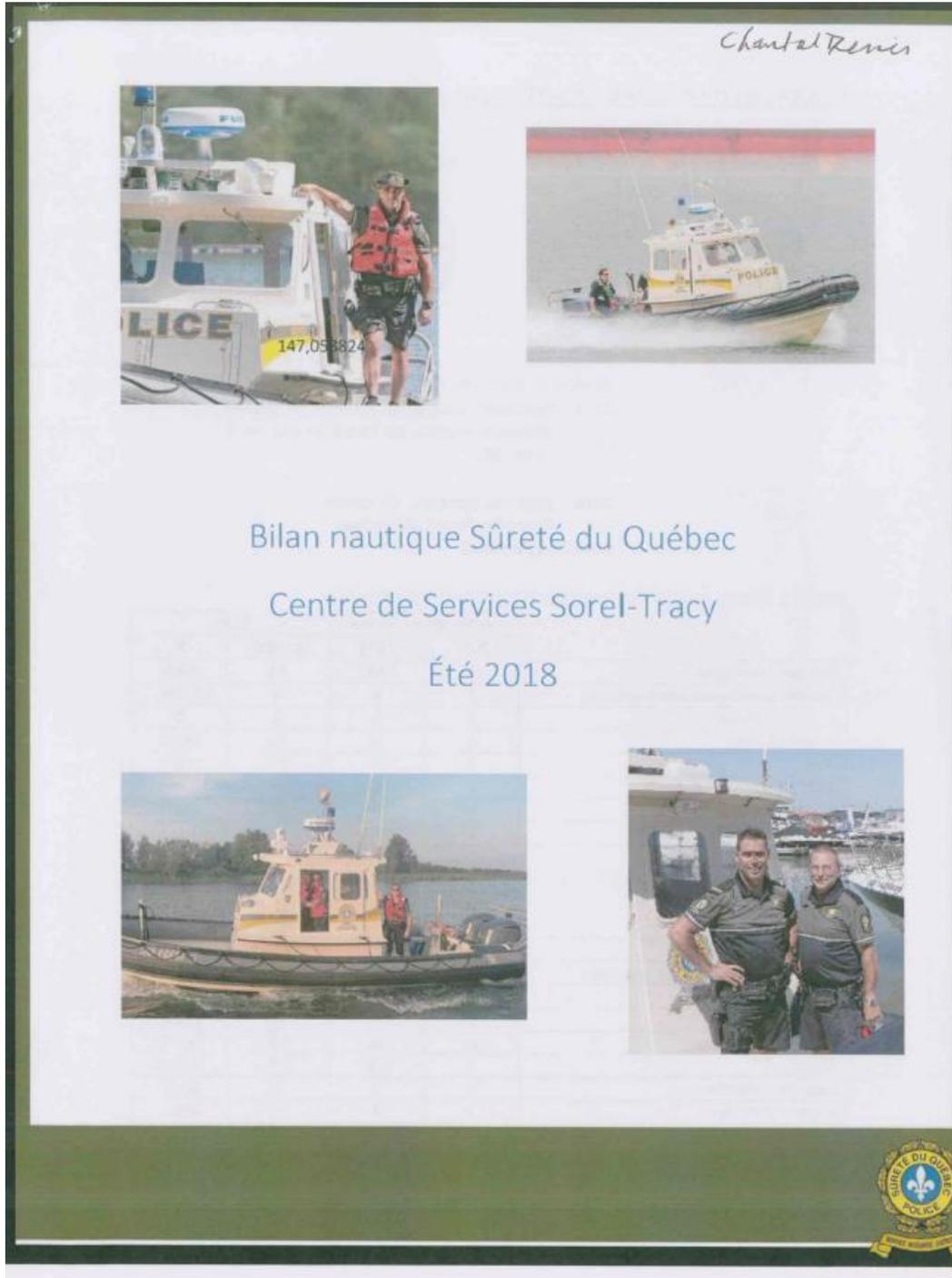


Contactez-nous : arichelieu@gmail.com

<https://www.facebook.com/associationdesriverainsamisduichelieu/>

Annexe 7

Bilan nautique 2018 de la Sûreté du Québec et lettres de reconnaissance de citoyens et article paru dans le journal Les 2 Rives du 27 novembre 2018 entrevue avec le lieutenant responsable du poste de la Sûreté du Québec (SQ) de la MRC de Pierre-De Saurel, Mario Gilbert



Proportion du nombre de sorties par poste et par cours d'eau

Nombre de sorties nautique



Nombre d'heures par cours d'eau



Nombre de sorties total :

2017 : Patrouille nautique par le Centre de Services : 17
 Patrouille nautique par l'unité de soutien : 8
 Total : 25

2018 : Vallée du Richelieu : 25 sorties
 Pierre-De-Saurel : 42 sorties
 CSMRC : 355 heures

Nombre de constats émis pour la MRC Vallée-du-Richelieu

	Vallée-du-Richelieu		Écart	
	2017	2018	Nombre	%
Nombre intercepté	0	44	44	100%
Nombre d'embarcations expulsées	0	4	4	100%
Constats vitesse	0	0	0	0
Autres constats	0	16	16	100%
AVN	0	26	26	100%
ADA	0	0	0	0
Capacités affaiblies	0	0	0	0
Rapport d'incident	0	0	0	0

Nombre de constats émis pour la MRC Pierre-De-Saurel

	Pierre-De-Saurel		Écart	
	2017	2018	Nombre	%
Nombre intercepté	102	252	150	147 %
Nombre d'embarcations expulsées	4	22	18	450 %
Constats vitesse	7	5	-2	-28 %
Autres constats	23	90	67	291 %
AVN <i>avert.</i>	13	86	73	561 %
ADA <i>avert.</i>	1	19	18	1800 %
Capacités affaiblies	1	3	2	200%
Rapport d'incident	1	7	6	600%



SMEAC / ASRP:

Un SMEAC a été élaboré pour le volet nautique au CSMRC Sorel-Tracy.

Une ASRP a également été élaborée afin de cibler la problématique sur la rivière Richelieu.

Une étroite collaboration avec la Régie inter municipale de police Richelieu St-Laurent a également été mise en place étant donné que la problématique sur la rivière Richelieu s'étend conjointement sur les deux territoires.



Commentaires de l'officier d'opération du centre de service:

La rivière Richelieu et le fleuve St-Laurent aux abords de la MRC de Pierre-De Saurel sont des plans d'eau très populaires pour les plaisanciers lors de la période estivale. Suite aux demandes répétées des élus, citoyens et association, nous avons libéré 2 policiers à plein temps pour patrouiller sur les plans d'eau du centre de service.

Nous avons été présents sur les plans d'eau toutes les fins de semaine à l'exception de deux. La présence des policiers a été remarquée et grandement appréciée comme en font foi les différents messages annexes au document.

La volonté de la Sûreté du Québec est de répondre aux besoins de sa population et nul doute que ce projet a été bénéfique pour la sécurité des plaisanciers.

L'opération de l'île de Grâce le 1^{er} septembre 2018 fut la consécration de notre patrouille nautique avec 8 embarcations de la Sûreté du Québec et une embarcation de la GRC. Trois plaisanciers ont été arrêtés pour conduite d'une embarcation avec les capacités affaiblies par l'alcool et plusieurs constats d'infractions ont été émis.

Mes objectifs de présences et d'interventions pour l'année 2018 ont été surpassés. Je tiens à remercier les 4 capitaines de bateau pour leur implication à la réussite de ce projet.

Nous sommes déjà en train de planifier l'été 2019 afin d'améliorer encore une fois la sécurité sur les plan d'eau du centre de service.

Recommandations pour l'été 2019

Afin d'améliorer l'offre de service et compte tenu de la popularité de nos plans d'eau, je recommande que 4 capitaines de bateau soient libérés à l'été 2019.

Afin de pouvoir assurer une présence optimale sur les plans d'eau toutes les fins de semaine et spécialement au mois d'août, nous avons besoin de former 2 capitaines de bateau supplémentaires.

Le bateau affecté au poste de la MRC Vallée-du-Richelieu doit être plus grand et plus ergonomique afin de travailler à plein temps. La grosseur des bateaux des plaisanciers nous oblige à avoir un bateau plus gros et plus puissant que celui assigné en 2018 à cette MRC.

Le régime de rotation des capitaines de bateau devra répondre aux besoins de présence sur l'eau spécialement les fins de semaine; avec une flexibilité lors des journées maussades.

Nous devons augmenter notre collaboration avec la patrouille nautique du service de police Richelieu-St-Laurent, la garde côtière et la Gendarmerie Royale du Canada.

Lieutenant Mario Gilbert
Officier d'opérations CS MRC Sorel-Tracy



Commentaires / lettres des citoyens

ACTION EAU RICHELIEU

14 Lionel-Ménard
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 2K6



St-Jean-sur-Richelieu, le 23 juillet 2018

À l'attention du lieutenant Mario Gilbert de la Sûreté du Québec

M. Gilbert, nous désirons vous témoigner notre grande appréciation de votre service d'accompagnement et d'escorte aquatique du samedi 14 juillet 2018, afin de sécuriser notre groupe de canoteurs et kayakistes lors de notre activité « Pagayer pour l'eau » qui consistait à parcourir une distance de 30 km de la ville de Chambly jusqu'à St-Marc-sur-Richelieu.

Cette activité de mobilisation citoyenne est une initiative d'Action Eau Richelieu pour sensibiliser la population et les élus, à prendre actions pour réduire les rejets de matières polluantes dans la rivière Richelieu.

Votre présence a eu un impact très important sur l'attitude et le comportement des embarcations motorisées qui ont croisé notre chemin. Ceux-ci ont adopté une conduite plus vigilante et ont réduit de façon remarquable leur vitesse à l'approche de notre groupe de canoteurs et kayakistes, réduisant l'importance des vagues et les risques de collisions.

Le sergent Christian Girard qui avait la responsabilité de cette intervention, a communiqué efficacement avec nous, était courtois et ponctuel. Dès le début de la descente, M. Girard et son collègue nous ont accompagnés et ce jusqu'à la toute fin du parcours.

Nous n'avions pas demandé ce service pour notre activité de 2017 et dans la région de Sorel-Tracy, nous avons craint qu'il arrive un incident malheureux.

Sachez que nous gardons un très bon souvenir de cette journée et du service que nous avons reçu de votre département.

Merci encore une fois M. Gilbert, d'avoir répondu positivement à notre demande, d'avoir affecté les ressources policières pour cette activité qui a grandement contribué au confort et à la sécurité de nos participants.



Commentaires / lettres des citoyens

Saint-Ours, le 25 juillet 2018

Mme Annie Létourneau
Sergente
Coordonnatrice et agente des relations
Avec les communautés
Sûreté du Québec
District Sud- Région Montérégie
1805 St-Louis
Sorel-Tracy
J3B 5A2

Mme Létourneau,

Je vous écris pour vous remercier de l'ouverture et de l'aide que vous m'avez porté dans le cadre des efforts mis par tous pour sensibiliser les plaisanciers du Richelieu.

En tant que riveraine du Richelieu, je peux apprécier le calme de la rivière quelques fois mais également la vitesse et la répercussion des vagues par les plaisanciers sur nos rives et notre rivière.

Ces dernières années, le nombre de bateaux, la vitesse des bateaux et la grosseur des embarcations ne cessent d'augmenter. Comme la vitesse n'est pas réglementée faute d'harmonisation de la part du municipal, provincial et fédéral, c'est un problème qui ne fait que s'amplifier.

Heureusement, cette année, les Cadets de la SQ sont présents aux écluses et font de la prévention et de l'information aux plaisanciers.. ils font la différence conjointement avec la brigade nautique de la SQ. Remarquez que l'on voit la brigade nautique plus souvent que les années précédentes, c'est très apprécié.

Je crois tout comme vous que tous ensemble on peut, et on doit améliorer la situation.

J'ai également demandé à ma municipalité de redemander l'aide des Cadets pour tous les étés aux Écluses de St-Ours.

Je peux vous dire que l'on voit, pour la première fois, depuis le début de l'été des comportements plus responsables de la part de certains plaisanciers (vitesse réduite, naviguer et suivre les bouées plutôt que le bord de la rive).

Merci pour toutes vos actions et idées, merci aux Cadets pour l'excellent travail, et merci à la brigade nautique. Votre collaboration est très appréciée.



Danielle Boroday
3156 Chemin des Patriotes
St-Ours, QC J0G 1P0

Cc : Pierre Angers, Association des riverains et amis du Richelieu

merci!



Commentaires / lettres des citoyens

Saint-Ours, le 25 juillet 2018

Monsieur le Maire Sylvain Dupuis,
Mme Carole Dulude – Directrice générale et
Membres du Conseil de Ville :
M. Pierre Morin, M. Robert Beaudreault, M. Robert Vallée, Mme Sophie Poirier, M. Réjean Dupré, Mme Lise
Couture
Ville De St-Ours
2531 Immaculée-Conception
St-Ours
J0G 1P0

Mesdames, Messieurs,
Je vous écris dans le cadre de la présence des Cadets de la Sûreté du Québec aux Écluses de St-Ours.

En tant que riveraine du Richelieu, je peux apprécier le calme de la rivière quelques fois mais également la vitesse et la répercussion des vagues par les plaisanciers sur nos rives et notre rivière.

Ces dernières années, le nombre de bateaux, la vitesse des bateaux et la grosseur des embarcations ne cessent d'augmenter. Comme la vitesse n'est pas règlementée faute d'harmonisation de la part du municipal, provincial et fédéral, c'est un problème qui ne fait que s'amplifier.

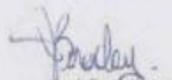
Cette année, les Cadets de la SQ sont présents aux écluses et font de la prévention et de l'information aux plaisanciers. Ils remettent également des pamphlets explicatifs. Ils font la différence conjointement avec la brigade nautique de la SQ.

J'ai eu le plaisir de rencontrer Mme Annie Létourneau, sergente de la SQ. Elle m'a informé que la présence des Cadets n'est pas assurée à chaque été, et que la municipalité doit en faire la demande.

Par la présente, j'aimerais que la municipalité demande à chaque année la présence des Cadets. Ils font un travail remarquable comme tous les intervenants (SQ, municipalité, Association des riverains et amis du Richelieu). Je crois que tous ensemble on peut, et on doit améliorer la situation.

Je peux vous dire que l'on voit, pour la première fois, depuis le début de l'été des comportements plus responsables de la part de certains plaisanciers (vitesse réduite, naviguer et suivre les bouées plutôt que le bord de la rive).

Merci de prendre en note ma demande.



Danielle Duroday
3156 Chemin des Patriotes
St-Ours, QC J0G 1P0

Cc : Pierre Angers, Association des riverains et amis du Richelieu

→ Annie Létourneau, SQ



Recherche



Accueil
Actualités
Faits divers
Sports
Culture
Communauté
Chroniques
Opinion
Notre Équipe
Nous rejoindre

Accueil | Actualités | Le grain de sel de Mario Gilbert

27 NOVEMBRE 2018

ENTREVUE EXCLUSIVE AVEC LE LIEUTENANT RESPONSABLE DU POSTE DE POLICE

Le grain de sel de Mario Gilbert

Par Sarah-Bee Charland



Le Lieutenant responsable du poste de la MRC de Pierre-De Saurel de la Sûreté du Québec, Mario Gilbert (Photo : Pascal Coumoyer)

Sécurité nautique, routière et près des écoles figurent parmi les priorités du lieutenant responsable du poste de la Sûreté du Québec (SQ) de la MRC de Pierre-De Saurel, Mario Gilbert, qui a accepté d'accorder une entrevue au journal Les 2 Rives deux ans après son entrée en poste.

M. Gilbert a été directeur adjoint au poste de Sorel-Tracy en 2007. Depuis, il n'a pas quitté la Montérégie. Il a aussi été responsable de la gendarmerie à Saint-Hyacinthe pendant quelques années. Il a dirigé le poste de police d'Acton Vale et a travaillé quelques mois au bureau du commandant de la SQ en Montérégie avant d'accepter le titre de lieutenant responsable du poste à Sorel-Tracy.

« Les principales caractéristiques de la MRC de Pierre-De Saurel, ce sont le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu. Sinon, ça demeure assez semblable aux autres secteurs. On constate une baisse des collisions et de la criminalité comme partout ailleurs dans la province. C'est une belle place où vivre », constate-t-il.

Les cours d'eau au sommet des priorités

Les priorités sont déterminées par les municipalités de la MRC. Elles touchent la sécurité routière, les patrouilles dans les lieux publics, les véhicules récréotouristiques et la lutte à la drogue de rue.

Depuis son arrivée dans la région, M. Gilbert a ajouté son grain de sel à l'organisation en place. Il s'est notamment attaqué à la sécurité nautique puisque de nombreuses plaintes ont été logées à la SQ à ce sujet. Il a changé la structure des opérations touchant la sécurité nautique.

« Quand je suis arrivé, j'avais des plaintes de la part des municipalités et de l'Association des riverains du Richelieu. J'ai développé un programme plus structuré. Il y avait un problème de sécurité. On n'était pas suffisamment présent sur le Richelieu et le fleuve Saint-Laurent », reconnaît-il.

Cet été, la SQ a assigné deux policiers à temps plein qui ont effectué régulièrement des patrouilles sur l'eau. Ils ont été présents sur les cours d'eau toutes les fins de semaine, sauf deux, de juin à septembre.

En 2017, la SQ avait effectué huit sorties sur l'eau. En 2018, elle en a plutôt effectué 42. Le nombre de constats d'infraction est passé de 23 en 2017 à 90 en 2018. Les constats concernent souvent des règles de sécurité. Les policiers ont aussi travaillé en collaboration avec la patrouille nautique de la Vallée-du-Richelieu qui est sortie 25 fois durant la saison estivale.

« De la prévention, il y en a depuis des années. On rendu à la répression », souligne-t-il.

La SQ a notamment arrêté trois personnes pour conduite avec les facultés affaiblies lors du party de l'île de Grâce le 1^{er} septembre. L'hélicoptère de la SQ a été mis à contribution. La Gendarmerie royale du Canada était également présente. On retrouvait aussi huit embarcations de la SQ et un centre de commandement à Sainte-Anne-de-Sorel. Une opération de telle ampleur avec l'hélicoptère ne s'était jamais faite avant.

« S'occuper des capacités affaiblies sur l'eau, ce n'est pas facile. Il faut prendre en charge les gens avec le conducteur et le bateau. Il y a toute une logistique autour de ça », souligne-t-il.

La limite du taux d'alcoolémie pour conduire un bateau est la même que la conduite automobile, soit 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.

« L'année prochaine, on va être encore mieux structuré. Ça ne sera pas juste sur l'eau qu'on va faire la vérification, mais sur les quais. Si les gens ont consommé toute la journée et n'ont pas fait attention, ils sont arrêtés. On va les attendre. On va être présent pour les avertir au matin. [...] Quand on intercepte un conducteur, on ne va pas juste vérifier son taux d'alcoolémie, mais ses capacités », affirme-t-il.

Annexe 8

Tableau de l'analyse préliminaire des impacts à l'application d'une réglementation

Suite à l'initiative de modernisation du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB)*, cette évaluation devrait être complétée par le Bureau de la sécurité nautique (BSN) au tout début du processus.

<i>Domaines touchés par l'instauration d'une réglementation</i>	<i>Déterminants</i>	<i>Avantages ou coûts (note 1)</i>	<i>Description qualitative des impacts</i>	<i>Estimation quantitative des impacts d'une réglementation - Degré probable de répercussions négatives ou positives (cote faible – moyenne – élevée)</i>
<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques individuelles • Habitudes de vie et comportements <ul style="list-style-type: none"> • Environnement social 	<p>Âge, sexe</p> <p>Attitudes et comportements reliés à la sécurité</p> <p>Qualité du milieu de vie</p>	<p>s/o</p>	<p>s/o</p> <p>Amélioration des comportements sur l'eau – il peut y avoir de la résistance au changement pour les utilisateurs d'embarcations motorisées</p> <p>Amélioration des relations entre les riverains et amateurs de sports nautiques motorisés</p>	<p>s/o</p> <p>Impact négatif : faible</p> <p>Impact positif : élevée</p> <p>Impact négatif : faible</p> <p>Impact positif : élevée</p>

<p>Sécurité nautique et sécurité publique</p>	<p>Nombre de plaintes</p> <p>Respect des règlements</p> <p>Sécurité de la pratique des activités nautiques</p> <p>Sentiment de sécurité des usagers de la rivière</p>		<p>Réduction du nombre de plaintes des riverains et usagers des embarcations non motorisées</p> <p>Augmentation du nombre de constats d'infraction</p> <p>Meilleure applicabilité</p> <p>Accroissement de la sécurité</p> <p>Accroissement du sentiment de sécurité</p>	<p>Impact négatif : s/o</p> <p>Impact positif : élevée</p> <p>Impact négatif : faible</p> <p>Impact positif : élevée</p> <p>Impact positif : élevée</p> <p>Impact positif : élevée</p>
<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement physique 	<p>Qualité de l'eau potable, des eaux de baignade, du fond de la rivière, des berges et de l'air</p> <p>Espèces animales et faune aquatique</p>		<p>Amélioration de la qualité de l'eau en diminuant les sédiments et matières en suspension</p> <p>Réduction de l'érosion des berges</p> <p>Amélioration de la qualité de l'eau et du milieu de vie aquatique</p>	<p>Impact positif : élevée</p> <p>Impact positif : élevée</p> <p>Impact positif : élevée</p>

<p>Économie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises • Le commerce • Les consommateurs 	<p>Fardeau administratif</p> <p>Chiffre d'affaires</p> <p>Concurrence</p> <p>Accès à la ressource</p>		<p>s/o</p> <p>Nous ne projetons aucune diminution significative de l'achalandage – aucun impact significatif sur le chiffre d'affaires</p> <p>La rivière Richelieu étant unique comme voie navigable au Québec, nous ne projetons pas de diminution significative de l'achalandage au profit des autres plans d'eau</p> <p>Augmentation des embarcations non motorisées et une plus grande mixité des usages de la rivière</p>	<p>s/o</p> <p>Impact négatif : faible</p> <p>s/o</p> <p>Impact positif : élevée</p>
<p>Société et culture</p>	<p>Reconnaissance</p> <p>Attrait bucolique</p>		<p>Augmentation de la valeur patrimoniale de la rivière Richelieu et contribution significative à la valeur touristique</p>	<p>Impact positif : élevée</p>

Note 1 : Coûts-avantages quantitatifs et qualitatifs du règlement; selon la modernisation du processus du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada, cette portion de la documentation devrait être prise en charge par le BSN lors de l'évaluation préliminaire de la demande de règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB). Référence : Gazette du Canada, un REIR <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2018/2018-11-10/html/reg1-fra.html#rias>

Annexe 9

Analyse coûts-avantages d'une réglementation

Situation actuelle	Situation visée après réglementation	écart	Incidence positive ou négative sur la <ul style="list-style-type: none"> Santé Sécurité nautique et publique Environnement Économie 	Avantages / coûts	Méthodes de calcul ²⁰
Grand nombre de bateaux	Grand nombre de bateaux, mais légère diminution des bateaux wakeboard	Légère diminution du nombre des bateaux wakeboard	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la sécurité nautique et publique Positive sur l'environnement Négative légère 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées Coût 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)²¹</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p> <p>Coût du trajet et</p>

²⁰ <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/etablissement-rapports-depenses/ce-que-nous-faisons/guide-analyse-couts-avantages-canada-propositions-reglementation.html?format=print#Toc178399462>

²¹ GEORGES DIONNE Chaire de recherche du Canada en gestion des risques, HEC Montréal ET MARTIN LEBEAU Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, *Le calcul de la valeur statistique d'une vie humaine* L'Actualité économique, Volume 86, Numéro 4, Décembre, 2010, p. 487-530, Bibliothèque du Parlement <https://www.erudit.org/fr/revues/ae/2010-v86-n4-ae1815916/1005680ar/>

			sur l'économie		évaluation perte de revenus des commerçants
Bateaux de plus en plus gros d'année en année	Même grosseur de bateaux que ceux observés actuellement	Aucun impact	<ul style="list-style-type: none"> Aucune incidence 		
Grande vitesse des bateaux	Vitesse réduite des bateaux	Diminution de la vitesse des bateaux	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la sécurité nautique et publique Positive sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p>
Beaucoup de bruit des bateaux	Bruit moindre des bateaux	Diminution du bruit	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la santé Positive sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p>

Dommages aux quais riverains privés	Aucun dommage aux quais riverains	Diminution des dommages aux quais	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : diminution des dépenses d'entretien libérant des revenus excédentaires 	Évaluation des dépenses non encourues
Dommages aux embarcations amarrées	Aucun dommage aux embarcations amarrées	Diminution des dommages aux embarcations amarrées	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : diminution des dépenses d'entretien libérant des revenus excédentaires 	Évaluation des dépenses non encourues
Sécurité déficiente pour les usagers de la rivière	Plus grande sécurité pour les usagers de la rivière	Augmentation de la sécurité des usagers	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la santé Positive sur la sécurité nautique et publique 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage : Diminution des risques de décès prématurés 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p>
Chavirement possible des embarcations mues à main	Aucun chavirement possible des embarcations mues à main	Diminution du risque de chavirement – augmentation de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la santé Positive sur la sécurité nautique et publique 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage : Diminution des risques de décès prématurés 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p>

Perte de jouissance des riverains sur leur terrain privé et quai privé	Jouissance des riverains sur leur terrain privé et quai privé	Rétablissement de la jouissance des riverains	<ul style="list-style-type: none"> • Positive sur la santé • Positive sur la sécurité nautique et publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p>
Danger de chute sur les quais à cause du batillage excessif	Aucun danger de chute sur les quais à cause du batillage excessif	Diminution des risques de chutes et blessures sur les quais	<ul style="list-style-type: none"> • Positive sur la santé • Positive sur la sécurité nautique et publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p>
Canots peu nombreux sur la rivière	Présence accrue des canots sur la rivière	Augmentation des canots sur la rivière	<ul style="list-style-type: none"> • Positive sur la santé • Positive sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés • Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p>

Kayaks peu nombreux sur la rivière	Présence accrue des kayaks sur la rivière	Augmentation des kayaks sur la rivière	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la santé Positive sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p>
Chaloupes peu nombreuses sur la rivière	Présence accrue des chaloupes sur la rivière	Augmentation des chaloupes sur la rivière	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la santé Positive sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p>
Pêche pratique peu présente	Pratique accrue de la pêche sur la rivière	Augmentation de la pratique de la pêche sur la rivière	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la santé Positive sur l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage : Augmentation des 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Évaluation des revenus générés</p>

				revenus générés par les activités sportives pour les commerçants	
Natation pratique absente	Pratique accrue de la natation sur la rivière	Augmentation de la pratique de la natation sur la rivière	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la santé Positive sur l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage : Augmentation des revenus générés par les activités sportives pour les commerçants 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Évaluation des revenus générés</p>
Ski nautique pratique modérément nombreuse	Ski nautique pratique peu nombreuse	Diminution significative de la pratique du ski nautique sur la rivière	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la sécurité nautique et publique Positive sur l'environnement Négative légère sur l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées Coût 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p> <p>Coût du trajet et évaluation perte de revenus des commerçants</p>

Wakeboard pratique nombreuse sur la rivière	Wakeboard pratique peu nombreuse	Diminution significative de la pratique du wakeboard sur la rivière	<ul style="list-style-type: none"> • Positive sur la sécurité nautique et publique • Positive sur l'environnement • Négative légère sur l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés • Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées • Coût 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p> <p>Coût du trajet et évaluation perte de revenus des commerçants</p>
Tube nautique pratique nombreuse sur la rivière	Tube nautique pratique peu nombreuse	Diminution significative de la pratique du tube nautique sur la rivière	<ul style="list-style-type: none"> • Positive sur la sécurité nautique et publique • Positive sur l'environnement • Négative légère 	<ul style="list-style-type: none"> • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés • Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées • Coût 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p> <p>Coût du trajet et évaluation perte</p>

			sur l'économie		de revenus des commerçants
Motomarine pratique nombreuse sur la rivière	Motomarine pratique modérément moins nombreuse	Diminution de la pratique de la motomarine sur la rivière	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la sécurité nautique et publique Positive sur l'environnement Négative légère sur l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées Coût 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p> <p>Coût du trajet et évaluation perte de revenus des commerçants</p>
Cohabitation des différents types d'embarcations et différentes pratiques de sport est difficile et dangereuse	Bonne cohabitation entre les différents types d'embarcations et différentes pratiques de sport	Augmentation de la cohabitation entre les différents types d'embarcations et différentes pratiques de sport	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la sécurité nautique et publique Positive sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p>

Mixité des embarcations non présente	Bonne mixité des embarcations	Augmentation de la mixité des embarcations	<ul style="list-style-type: none"> • Positive sur la sécurité nautique et publique • Positive sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés • Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p>
Navigation dangereuse	Navigation sécuritaire	Augmentation de la sécurité nautique	<ul style="list-style-type: none"> • Positive sur la santé • Positive sur la sécurité nautique et publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p>
Grosses vagues jusqu'à un mètre (batillage)	Vagues de taille petite à normale (batillage)	Diminution de la hauteur des vagues (batillage)	<ul style="list-style-type: none"> • Positive sur la santé • Positive sur la sécurité nautique et publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p>

			<ul style="list-style-type: none"> Positive sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées 	Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées
Dégradation des berges	Conservation des berges à l'état actuel	Diminution de la dégradation des berges	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées 	Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées
Érosion des berges	Conservation des végétaux dans l'état actuel et revégétalisation	Diminution de l'érosion des berges – diminution de la pression à risque sur les terrains NA1	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la sécurité nautique et publique Positive sur l'environnement Positive sur l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées Avantage : diminution des dépenses d'entretien libérant des revenus excédentaires 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p> <p>Évaluation des dépenses non encourues</p>

Faune aquatique	Revitalisation de la faune aquatique	Augmentation de la faune aquatique	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur l'environnement Positive sur l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées Avantage : Augmentation de la fréquentation pour activités sportives (Pêche, canot, kayak, natation) 	<p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p> <p>Évaluation des revenus générés pour les commerçants</p>
Flore aquatique	Revitalisation de la flore aquatique	Augmentation de la flore aquatique	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur l'environnement Positive sur l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées Avantage : Augmentation de la fréquentation pour activités sportives (Pêche, canot, kayak, natation) 	<p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p> <p>Évaluation des revenus générés pour les commerçants</p>
Qualité de l'eau de baignade médiocre	Qualité de l'eau adéquate	Augmentation de la qualité de l'eau pour la baignade	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés 	Valeur d'une vie statistique (VVS)

			<ul style="list-style-type: none"> Positive sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées 	Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées
Qualité de l'eau potable puisée médiocre	Qualité de l'eau potable puisée acceptable	Augmentation de la qualité de l'eau puisée pour les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la santé Positive sur l'environnement Positive sur l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées Avantage : diminution des dépenses de filtration et d'entretien 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p> <p>Évaluations des dépenses non encourues</p>
Grande proportion des sédiments en suspension	Sédiments en suspension raisonnables	Diminution significative des sédiments en suspension	<ul style="list-style-type: none"> Positive sur la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Avantage : Diminution des risques de décès prématurés 	Valeur d'une vie statistique (VVS)

			<ul style="list-style-type: none"> • Positive sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées 	Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées
Grande proportion des matières en suspension	Matières en suspension raisonnables	Diminution significative des matières en suspension	<ul style="list-style-type: none"> • Positive sur la santé • Positive sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Avantage : Diminution des risques de décès prématurés • Avantage sur la santé humaine découlant de conditions environnementales améliorées 	<p>Valeur d'une vie statistique (VVS)</p> <p>Comportement d'évitement, la méthode des prix hédonistes ou les méthodes des préférences déclarées</p>

Annexe 10

Estimation coûts-avantages d'une réglementation

ESTIMATION DES COÛTS-AVANTAGES			
L'évaluation des avantages est plus complexe pour la plupart des initiatives entreprises dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité en raison de l'absence de marché, ainsi vous trouverez ci-dessous différentes techniques qui ont été élaborées afin que l'évaluation de ces biens et services soit compatible avec l'évaluation des biens marchands			
Hypothèse d'achalandage nautique sur le tronçon de 20km de la rivière Richelieu saison 2018 - St-Antoine, St-Denis, St-Charles et St-Marc-sur-Richelieu			
Nombre de passages observés de bateaux à Saint-Charles (moyenne une journée - fin de semaine)	300		
Passage bi-directionnel probabilité 50%	50%		
Nombre de bateaux qui ont passés à Saint-Charles (moyenne une journée - fin de semaine)	150		
Nombre de jours de navigation du 17 mai au 14 octobre 2018 (période d'ouverture de l'écluse de Saint-Ours = saison de navigation)			
107 jours de semaine (lundi au vendredi) saison de navigation (achalandage 20%)	3 210		
48 jours fin de semaine	7 200		
Total des bateaux saison 2018 avant l'ajout de ceux en provenance de l'écluse de Saint-Ours	10 410		
Nombre des bateaux à l'écluse Saint-Ours - données 2013	3 860		
Nombre des bateaux naviguant sur le tronçon de 20Km de la rivière Richelieu pour saison 2018	14 270		
Tronçon: St-Antoine, St-Denis, St-Charles et St-Marc-sur-Richelieu			
Valeur statistique des noyades épargnées - Accident et incident sur la rivière Richelieu (tronçon de 20 km des municipalités St-Antoine, St-Denis, St-Charles et St-Marc-sur-Richelieu			
Les principaux affluents québécois sont les rivières des Outaouais, Richelieu, Saint-Maurice, Chaudière, Saint-François, Manicouagan et Saguenay			
Hypothèse: La rivière Richelieu représente 33% de l'affluence de la navigation de plaisance sur rivière au Québec https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9ographie_du_Qu%C3%A9bec			
Rapport sur la noyade, Centre canadien de recherche sur la prévention de la noyade pour la société de sauvetage, édition 2018. Nombre de noyade au Québec en 2015	66	66	
http://societedesauvetage.org/wp-content/uploads/2018/07/Rapport-sur-les-noyades-pour-le-Qu%C3%A9bec-%C3%89dition-2018-06-27.pdf			
41% des noyades dans les rivières du Québec	41%	27,06	
25% des noyades provenaient des activités de navigation de plaisance	25%	6,765	
50% des activités de navigation provenaient des bateaux à moteur	50%	3,3825	
La rivière Richelieu représente 33% de l'affluence de la navigation de plaisance sur rivière au Québec	33%	1,1275	
Tronçon de la rivière Richelieu visé par la réglementation: 20km sur 124Km au total	16%	0,181854839	
Nombre probable de noyades épargnées avec une réglementation sur le tronçon visé de la rivière Richelieu		0,18	
Valeur d'une vie statistique:			
GEORGES DIONNE Chaire de recherche du Canada en gestion des risques, HEC Montréal ET MARTIN LEBEAU Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, Le calcul de la valeur statistique d'une vie humaine L'Actualité économique, Volume 86, Numéro 4, Décembre, 2010, p. 487-530, Bibliothèque du Parlement https://www.erudit.org/fr/revues/ae/2010-v86-n4-ae1815916/1005680ar/	5,86 millions de dollars US 2000		
Taux de conversion US en date du 2018-12-05 : 1,3353			
	7 824 858,00 \$	7,82 millions de dollars can (non indexé)	
Valeur statistique des noyades épargnées avec une réglementation sur le tronçon visé de la rivière Richelieu	Par année	1 422 988 \$	
Valeur actualisée nette statistique des noyades épargnées avec une réglementation sur le tronçon visé de la rivière Richelieu		17 787 354 \$	8%
Annuité calculée (VAN); taux d'actualisation, perpétuité			
Il est recommandé qu'un taux de 8 pour cent soit utilisé comme taux d'actualisation pour l'évaluation des interventions réglementaires au Canada			
https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/etablissement-rapports-depenses/ce-que-nous-faisons/guide-analyse-couts-avantages-canada-propositions-reglementation.html?format=print#Toc178399469			

Morbidité: Incidents riverains et incidents et accidents des plaisanciers, Santé par l'environnement pour les riverains; calcul nombre de séjours hospitaliers épargnés			
Nombre des malades dans un groupe donné et pendant un temps déterminé.			
Nombre de décès par 100,000 habitants lié à la navigation au Québec = 0,4 décès par 100,000			
Population active sur l'eau:			
Nb de bateaux navigant tronçon rivière Richelieu pour saison 2018	14 270	14 270	
Nombre de personnes par embarcation = 3	3	42 810	
Nombre de personnes à risque d'incident sur bateaux navigant sur le tronçon visé de la rivière Richelieu		42 810	
Population riveraine:			
Nombre de propriétés riveraines tronçon rivière Richelieu			
216 propriétés riveraines du côté des municipalités de St-Antoine et St-Marc-sur-Richelieu			
390 propriétés riveraines du côté des municipalités de St-Charles et St-Denis-sur-Richelieu	606	606	
Nombre de personnes par propriété = 4	4	2 424	
		2 424	
Population totale pour fins de calcul de l'hypothèse		45 234	
Hypothèse: Pour chaque 0,4 décès par 100,000 de population - Ratio de 4 incidents pour 0,4 décès			
Incident = accident ou incident de navigation et incident des riverains sur quai privé (chute due au batillage excessif) ou maladie développés par riverains (conséquence environnementale)	0,45234		
	0,180936	Taux décès population	
	0,45234		
	4		
Nombre d'incidents pour la population active du tronçon de la rivière Richelieu (riverains et plaisanciers)	1,80936		
Coût standard d'un séjour à l'hôpital	5 540 \$		
Institut canadien d'information sur la santé https://votresystemedesante.icis.ca/hsp/inbrief?lang=fr#/indicateurs/015/cout-d-un-sejour-standard-a-l-hopital/mapC1;mapLevel2/			
Valeur statistique de morbidité (Incidents riverains et incidents et accidents des plaisanciers)	Par année	10 024 \$	
Valeur actualisée nette statistique de morbidité sur le tronçon visé de la rivière Richelieu (Incidents riverains et incidents et accidents des plaisanciers)		125 298 \$	8%
Annuité calculée (VAN); taux d'actualisation, perpétuité Il est recommandé qu'un taux de 8 pour cent soit utilisé comme taux d'actualisation pour l'évaluation des interventions réglementaires au Canada https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/etablissement-rapports-depenses/ce-que-nous-faisons/guide-analyse-couts-avantages-canada-propositions-reglementation.html?format=print#Toc178399469			
Diminution de la valeur foncière due à l'érosion et la dégradation de l'environnement; calcul de la diminution de la prime attribuée aux propriétés riveraines			
Nombre de propriétés			
	606		
Prix médian d'une propriété au Québec - valeur novembre 2018			
	250 000 \$		
Statistiques résidentielle Centris - Fédération des Chambres immobilières du Québec (FCIQ) https://www.fcq.ca/wp-content/uploads/2018/12/sw_novembre_fr.pdf			
Valeur médiane des propriétés riveraines			
	151 500 000 \$		
Prime pour une propriété riveraine = 27,9%			
	0,279		
27,9% par rapport au prix médian de l'ensemble des propriétés - TVA Nouvelles - Publié le 16 avril 2014			
Valeur de la prime pour l'ensemble des propriétés riveraines pour le tronçon visé de la Richelieu			
	42 268 500 \$		
Probabilité de diminution de la prime = 30%			
	12 680 550 \$		
Valeur statistique de la perte de valeur foncière due à l'érosion et la dégradation de l'environnement		12 680 550 \$	12 680 550 \$
Avantages d'une réglementation (Valeur actualisée nette)		30 593 202 \$	

Coût de mise en place de la réglementation				
Hypothèse:				
Une bouée à tous les 500 mètres sur le tronçon visé de la rivière Richelieu indiquant les restrictions				
20 kilomètres = 40 bouées	40			
Coût par bouée	600 \$			
Ancrage et chaîne par bouée	200 \$			
Coût d'acquisition par bouée	800 \$			
Coût d'acquisition des 40 bouées		32 000 \$	32 000 \$	
Installation et désinstallation saisonnière par bouée pour 40 bouées	400 \$	16 000 \$		
Valeur actualisée de l'installation et désinstallation pour 40 bouées			200 000 \$	8%
Annuité calculée (VAN); taux d'actualisation, perpétuité				
Il est recommandé qu'un taux de 8 pour cent soit utilisé comme taux d'actualisation pour l'évaluation des interventions réglementaires au Canada				
https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/etablissement-rapports-depenses/ce-que-nous-faisons/guide-analyse-couts-avantages-canada-propositions-reglementation.html?format=print#Toc178399469				
Coût d'acquisition: Panneaux de signalisation à installer (marinas, quais, rampes, berges) 150 unités à \$100,00	150			
6 marinas, 7 rampes de mise à l'eau et 297 quais (privés et publics)	100 \$	15 000 \$	15 000 \$	
Installation permanente: coût par installation \$100,00 pour 150 unités	150			
	100 \$	15 000 \$	15 000 \$	
Coût actualisé de la mise en place de la réglementation			262 000 \$	
Avantages actualisés nets d'une réglementation sur les coûts de mise en place		30 331 202 \$		

Annexe 11

Demande officielle de l'administration locale – résolution des conseils municipaux des municipalités de Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu et lettre d'appui de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu



Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Extrait du procès-verbal

Extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, lors de la séance ordinaire du conseil tenue ce 7^e jour de février 2017, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Jean Murray, maire et les conseillers : Mesdames Annie Houle, Eve-Marie Grenon, Messieurs Michel Robert, Pascal Smith, Yvon Forget et Daniel Bouchard.

R-33-2017 Demande de consultation publique sur la sécurité nautique sur la rivière Richelieu

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire améliorer sécurité nautique sur la rivière Richelieu ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a fait plusieurs demandes afin que soit améliorée la sécurité et que la vitesse soit réglementée sur la rivière Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu demande au député fédéral, monsieur Xavier Barsalou-Duval, qu'une consultation publique soit tenue pour une demande de restriction du bureau de sécurité nautique sur la rivière Richelieu.

**Extrait conforme
Certifié ce 8^e jour de février 2017**

**Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale**



Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0
Téléphone : (450) 787-3497 Télécopieur : (450) 787-2852
direction.generale@sasr.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le mardi, 17 janvier 2017 à compter de 19 h 30, au lieu habituel des séances du Conseil municipal, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault et Chantal Denis, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Monsieur Roger Paquette, est absent et excusé.

Est également présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Joscelyne Charbonneau.

RÉSOLUTION 2017-01-007

Demande d'une consultation publique sur la sécurité nautique sur la rivière Richelieu.

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu désire améliorer la sécurité nautique sur la rivière Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a fait plusieurs demandes afin que soit améliorée la sécurité et que la vitesse soit réglementée sur la rivière Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au député fédéral, monsieur Xavier Barsalou-Duval, qu'une consultation publique soit tenue pour une demande de restriction du bureau de sécurité nautique sur la rivière Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme ce 20 janvier 2017 d'un extrait du procès-verbal du 17 janvier 2017.


Joscelyne Charbonneau

Directrice générale et secrétaire-trésorière


Denis Campeau,
Maire

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2017

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Jean-Marc Bousquet, appuyé de Monsieur Jean-Huard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- 1- Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin pour un montant subventionné de 7947.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
- 2- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

2017-02-027 Soutien financier et adhésion

Il est proposé par Monsieur Gilles Martin, appuyé de Monsieur Florent Spay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le support suivant aux organismes ci-après, savoir :

- 1- Paroisse Saint-Denis-sur-Richelieu, Fête de l'amour (2005);

Adoptée

2017-02-028 Demande de consultation publique sur la sécurité nautique sur la rivière Richelieu

Attendu que la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu désire améliorer sécurité nautique sur la rivière Richelieu ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a fait plusieurs demandes afin que soit améliorée la sécurité et que la vitesse soit réglementée sur la rivière Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Marc Bousquet, appuyé par Monsieur Florent Spay et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu demande au député fédéral, monsieur Xavier Barsalou-Duval, qu'une consultation publique soit tenue pour une demande de restriction du bureau de sécurité nautique sur la rivière Richelieu.

Adoptée

2017-02-029 Appui à la Municipalité de l'Île d'Anticosti concernant les projets de forages pétroliers et gaziers sur son territoire

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a émis, le 15 juin 2016, un certificat d'autorisation pour réaliser trois forages avec fracturation hydraulique sur le territoire de la municipalité de l'Île d'Anticosti ;

Attendu que la preuve scientifique prépondérante montre que l'usage de cette technique comporte des risques majeurs pour l'eau potable, l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des résidents et qu'il est susceptible de compromettre le développement économique et social de la communauté, qui repose en grande partie sur les activités de chasse et de pêche ;

Attendu que les forages avec fracturation hydraulique peuvent avoir des effets délétères importants sur les ressources hydriques de l'Île, dont la dissémination de contaminants dans les rivières à saumon et ultimement dans le fleuve Saint-Laurent, alors que le saumon de l'Atlantique connaît déjà un déclin important ;

Attendu que la municipalité de l'Île d'Anticosti et la MRC de la Minganie ont clairement exprimé leur opposition aux projets de forage, projets qui ont été autorisés sans véritable

consultation auprès des élus-e-s directement concernés, ce qui constitue une violation claire des principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable* ;

Attendu que le ministère a accordé l'autorisation en passant outre aux obligations constitutionnelles de consultation et d'accommodement des Premières nations présentes sur le territoire de la Minganie ;

Attendu que la municipalité de l'Île d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations concernées ont entrepris des démarches pour contester cette autorisation ;

Attendu que les enjeux soulevés par cette contestation dépassent de loin les intérêts et préoccupations des seuls résidents de la municipalité de l'Île d'Anticosti et de la MRC de la Minganie, mais touchent tous les citoyens et citoyennes de toutes les municipalités du Québec ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Marc Bousquet, appuyé par Madame Lyne Ross et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu demande à la Fédération québécoise des Municipalités :

D'appuyer les démarches entreprises par la municipalité de l'Île d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations pour l'annulation du certificat d'autorisation ;

D'appeler toutes les municipalités qui sont membres de la Fédération à soutenir activement la lutte menée par la municipalité de l'Île d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations.

Adoptée

2017-02-030 Demande de permis d'enseigne (PIIA) 129 rue Yamaska

Après analyse et recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par Monsieur Gilles Martin, appuyé de Monsieur Jean Huard et unanimement résolu d'accepter le projet de la nouvelle enseigne pour le 129 Yamaska. La nouvelle enseigne sera telle qu'existante pour la hauteur, la dimension et l'emplacement. Le changement porte sur l'écriteau qui devient : Desjardins caisse de la région de Saint-Hyacinthe.

Adoptée

2017-02-031 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Bousquet appuyé de Monsieur Gilles Martin et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée.

Et l'assemblée est levée.

MAIRESSE

Directeur municipal



Saint-Charles
sur-Richelieu
Une histoire de famille!

405, chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu QC J0H 2G0
450-584-3484, direction@saint-charles-sur-richeleu.ca

Le 6 février 2017

Monsieur Xavier Barsalou-Duval
Député Bloc Québécois
Circonscription Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères
1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes, Québec
J3X 1P9

Objet : Demande de consultation publique auprès du bureau de la sécurité nautique pour une demande de restriction sur la rivière Richelieu.

Monsieur le député,

Par la présente, nous désirons vous informer que vous avez l'appui de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pour tenir une ou des séances de consultation publique auprès du bureau de la sécurité nautique pour une demande de restriction sur la rivière Richelieu.

Comme vous le savez, la municipalité désire, et ce depuis plusieurs années, que des mesures soient prises afin d'améliorer la sécurité nautique. Votre démarche rencontre l'objectif poursuivi par notre organisation et nous vous assurons de tout notre appui.

En vous remerciant à l'avance de l'intérêt et du temps investis et à investir, nous vous souhaitons tout le succès dans ce projet. Veuillez agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Marc Lavigne
Maire

www.saint-charles-sur-richeleu.ca



Annexe 12

Formulaire d'évaluation préliminaire d'une demande de RRVUB

Formulaire d'évaluation préliminaire d'une demande de RRVUB – déposé en même date que la demande de restriction sur la rivière Richelieu

Remplir le formulaire d'évaluation préliminaire pour une demande de règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments – Guide des administrations locales

En tant qu'administration locale, la première étape du processus de votre demande consiste à remplir le formulaire suivant.

Vous pouvez remplir le formulaire à l'écran ou à la main. Toutefois, vous devez le signer à la main.

Lorsque vous avez terminé, postez ou envoyez le formulaire par courriel au [bureau régional](#) le plus proche.

1. Renseignements sur l'administration locale

Nom de la personne-ressource

Steeve Gendron, Attaché politique du député Xavier Barsalou-Duval

Type d'administration locale ([consultez la définition](#) pour vous assurer que vous êtes admissible à présenter une demande)

Représentant des municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu

Adresse

1625 Lionel-Boulet, bureau 202, Varennes, J3X 1P7

Téléphone avec indicatif régional

450-652-5888

Courriel

Xavier.barsalou-duval.c1a@parl.gc.ca

2. Ententes existantes avec d'autres administrations locales

À part vous, y a-t-il d'autres administrations locales autour du plan d'eau (avec un accès direct)?

Pour le tronçon visé de 20 kilomètres par la demande de règlement de la rivière Richelieu entre les coordonnées N450 49'11.9" - O730 08' 58.8" à N450 37'17.6" - O730 11' 05.2", les seules municipalités concernées sont Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu.

À l'extérieur du tronçon visé, il y a des municipalités en amont et en aval. La rivière fait au total 124 kilomètres de long.

S'il y a d'autres administrations locales, existe-t-il une entente entre vous au sujet du problème? s/o

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer toutes les administrations locales qui seraient intéressées par cette demande.

Plusieurs municipalités seraient sûrement intéressées dont celles limitrophes ou les plus rapprochées : Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ours, Sorel-Tracy, Saint-Hilaire, Beloeil, Otterburn Park et McMasterville. Par contre, aucune demande formelle d'entente à ce sujet n'a été effectuée auprès de municipalités énumérées par le requérant à cette demande.

3. Travail avec les groupes autochtones

Selon les connaissances locales, une collectivité ou un territoire autochtone serait-il concerné par cette demande?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

Selon l'avis que nous avons reçu, aucun effet préjudiciable n'est anticipé sur les droits, potentiels ou établis, conférés par l'article 35 donc il n'y a pas d'obligation de consulter les communautés autochtones. Par contre, nous avons contacté les deux communautés autochtones suivantes afin de recueillir les commentaires :

- La réserve Mohawk de Kahnawake
- Les réserves abénaquises d'Odanak et de Wôlinak

Selon les connaissances locales, a-t-on déjà organisé des consultations auprès des Autochtones au sujet du plan d'eau à l'étude?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

Une lettre a été expédiée au Grand Chef Joe Norton de la réserve Mohawk de Kahnawake et une lettre a été expédiée à Suzie O'Bomsawin, directrice du département des consultations territoriales pour les réserves Abénaquises d'Odanak et de Wôlinak pour recueillir les commentaires sur la demande de restriction réglementaire. Nous avons reçu une lettre réponse en appui de Suzie O'Bomsawin pour les réserves Abénaquises d'Odanak et de Wôlinak. Aucune réponse n'a été reçue de la réserve Mohawk et une deuxième lettre (lettre de rappel) a été expédiée le 9 janvier 2019, toujours sans réponse en date du 13 mars 2019.

4. Information sur la saison de navigation

Quelle est votre saison de navigation habituelle (période)?

Du mois de mai à octobre

Quelle est la population approximative (nombre de personnes) pendant la saison de navigation?

Près de 340 000 habitants, répartis dans huit municipalités régionales de comté (MRC) et 65 municipalités, vivent dans la partie québécoise du bassin versant de la rivière Richelieu. La MRC La Vallée-du-Richelieu compte une population de 124420 au recensement de 2016. Pour le tronçon visé par cette demande de la rivière Richelieu de

20km des municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu (population 2308), Saint-Antoine-sur-Richelieu (population 1694), Saint-Marc-sur-Richelieu (population 2172) et Saint-Charles-sur-Richelieu (population 1717), la population des 4 municipalités visées est de **7891**. Le nombre de **7891** n'inclut pas la population saisonnière du camping Bellevue à Saint-Charles-sur-Richelieu et du camping Terrasse St-Marc à Saint-Marc-sur-Richelieu. Les deux campings n'augmentent pas de façon significative la population en période de navigation.

Est-ce une population saisonnière?

Oui

Non

Si oui, quelle est la population approximative en dehors de la saison de navigation?

Il y a deux campings : le camping Bellevue à Saint-Charles-sur-Richelieu et le camping Terrasse St-Marc à Saint-Marc-sur-Richelieu. Les deux campings n'augmentent pas de façon significative la population en période de navigation.

5. Nombre approximatif d'utilisateurs (bâtiments) sur le plan d'eau pendant une saison habituelle

Résidents locaux

Pour le tronçon de 20km de la rivière Richelieu visé par cette demande : Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu le nombre de riverains ayant une embarcation est de **77** selon notre estimation.

Touristes

La portion des touristes a été incluse dans les saisonniers car il serait hasardeux d'essayer d'en estimer le nombre compte tenu que la rivière Richelieu n'est pas un plan d'eau fermé.

Saisonniers

Plus de 300 passages d'embarcations par jour en un point donné pour les journées de fin de semaine.

Nombre approximatif de passages des bateaux naviguant sur le tronçon de 20Km visé par cette demande de la rivière Richelieu pour saison 2018 est de **14,270**

Tronçon: St-Antoine, St-Denis, St-Charles et St-Marc-sur-Richelieu

Compte tenu que la rivière est une voie de passage du fleuve Saint-Laurent au lac Champlain, il est assez difficile de déterminer le nombre de bateaux, mais en prenant comme hypothèse qu'il y a 155 jours de navigation pendant la saison et de plus par hypothèse nous pourrions estimé à 92 bateaux par jour en moyenne. Par contre, le nombre moyen de bateaux sur le tronçon estimé à 92 par jour peut-être multiplié par 3 à 5 fois les journées de fin de semaine, ce qui donne approximativement pour les journées de fin de semaine un nombre de bateaux de 276 à 460 bateaux. Ainsi en estimant que 50% des bateaux font un aller-retour et en soustrayant le nombre d'embarcations des résidents riverains du tronçon (hypothèse d'utilisation 50% soit $77 \times 50\%$), **les fins de semaine sur le tronçon de 20 km, il navigue approximativement entre 168 et 306 bateaux par jour pour les catégories touriste et saisonnier.**

Autres

--

Nombre approximatif d'utilisateurs (bâtiments) sur le plan d'eau au cours d'une journée habituelle

Nombre de bâtiments

Plus de 300 passages d'embarcations par jour en un point donné pour les journées de fin de semaine.

les fins de semaine sur le tronçon de 20 km, il navigue approximativement entre 168 et 306 bateaux par jour pour les catégories touriste et saisonnier.

6. Description du ou des problèmes

Décrivez brièvement le ou les problèmes rencontrés sur le plan d'eau.

Étant donné que la rivière Richelieu est très étroite de 400 mètres à 140 mètres par endroit et qu'elle est peu profonde (chenal de navigation de 22 à 27 pieds à 12 pieds et 7 à 8 pieds – en dehors du chenal de navigation de 4 à 5 pieds) :

La vitesse excessive des bateaux, le bruit et le batillage excessif (vagues observées de plus d'un mètre) engendrent des problèmes de sécurité nautique, sécurité sur les quais privés (danger de chute) et de perte de jouissance des riverains.

L'achalandage de la rivière Richelieu et la mixité des pratiques des sports nautiques engendrent des problèmes de sécurité (chavirement et accident).

Le batillage excessif entraîne la dégradation des berges, de l'érosion aux terrains riverains et fragilise les terrains (plusieurs terrains sont identifiés avec une zone de contraintes relatives aux glissements de terrain NA1) et il y a des risques de dommages aux installations des propriétaires riverains.

Les activités nautiques (natation et baignade) et la pratique des sports avec des embarcations mues à main ne sont plus praticables.

La qualité de l'eau se dégrade et l'écosystème de la rivière est menacé. Il y a remise en suspension des sédiments et des matières par le batillage excessif. C'est à Saint-Denis-sur-Richelieu que la prise d'eau potable de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR) puise son eau dans la rivière et la non-intervention sur la rivière Richelieu pourrait compromettre son traitement de l'eau dans le futur.

Expliquez, à votre connaissance, les causes du problème.

- L'affluence grandissante d'année en année du nombre d'embarcations sur rivière Richelieu;
- L'étroitesse de la rivière Richelieu et son fond peu profond;
- La vitesse excessive des embarcations et les sports nautiques tirés par une embarcation (ski nautique, wakeboard, tube nautique) provoquant un batillage important qui cause des dommages aux propriétés riveraines (érosion, bris de quai, bris d'embarcations amarrées à quai privé, etc.);
- La vitesse excessive des embarcations et les sports nautiques tirés par une embarcation (ski nautique, wakeboard, tube nautique) provoquant un batillage important qui cause des problèmes de sécurité

(chavirement et accident) pour les embarcations mues à main et les activités nautiques (natation, baignade, etc.);

- La vitesse excessive des embarcations et les sports nautiques tirés par une embarcation (ski nautique, wakeboard, tube nautique) provoquant un batillage important qui cause des problèmes de sécurité pour les personnes sur les quais privés (danger de chute et blessures);
- La vitesse excessive des embarcations et les sports nautiques tirés par une embarcation (ski nautique, wakeboard, tube nautique) provoquant des problèmes de sécurité pour les autres embarcations dans le chenal de navigation et débordant à l'extérieur du chenal de navigation (chavirement et accident);
- La vitesse excessive des embarcations et les sports nautiques tirés par une embarcation (ski nautique, wakeboard, tube nautique) à l'intérieur du chenal de navigation et à l'extérieur de celui-ci provoquant des problèmes remise en suspension des sédiments et des matières dégradant la qualité de l'eau, l'environnement (faune et flore aquatique et l'écosystème) et l'approvisionnement en eau potable puisé dans la rivière; et
- le manque de réglementation.

Décrivez brièvement, à votre connaissance, les personnes les plus particulièrement touchées par le problème.

Les plaisanciers sont touchés par un danger de collision entre embarcations, d'accident avec les personnes pratiquant des sports nautiques (ski nautique, wakeboard, tube nautique).

Les personnes à bord des embarcations mues à main (kayak, canot, chaloupe, etc.) sont touchées par un danger de collision entre embarcations, d'accident et de chavirement.

Les personnes pratiquant la natation et la baignade sont touchées par un danger de collision avec une embarcation et d'accident avec une personne tirée par une embarcation (ski nautique, wakeboard, tube nautique).

Les personnes sur des quais privés sont touchées par un danger de chute et de blessures dues au batillage excessif.

Les propriétaires riverains sont touchés par la dégradation de leur environnement immédiat, l'érosion de leur propriété et les dommages matériels subis à leur quai et embarcation amarrée à celui-ci.

La population approvisionnée en eau potable par l'eau puisée à même la rivière par la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR) pourrait devenir à risque si aucune intervention pour limiter la resuspension des sédiments et matières résiduelles n'est prise dans la rivière Richelieu.

7. Ce que le problème implique

En quoi consiste le problème? (Choisissez au moins une réponse)

La sécurité publique

L'environnement

L'intérêt public

Autre

Si vous avez choisi « autre », veuillez décrire et identifier les répercussions du problème.

Répercussions sur la sécurité publique

Si vous avez choisi la sécurité publique à la question 10, quelles sont les répercussions du problème?

- Collisions entre des embarcations motorisées;
- Collisions et accidents entre des embarcations motorisées et des embarcations mues à main (kayak, canot, chaloupe, etc.);
- Chavirements des embarcations mues à main (kayak, canot, chaloupe, etc.);
- Accidents entre les embarcations motorisées et les personnes pratiquant des sports nautiques (ski nautique, wakeboard, tube nautique);
- Accidents entre les embarcations motorisées et les personnes pratiquant la natation et la baignade;
- Chutes et blessures des personnes sur les quais privés; et
- Dommages et bris aux quais privés et des embarcations amarrées à ceux-ci.

Répercussions sur l'environnement

Si vous avez choisi l'environnement à la question 10, quelles sont les répercussions du problème?

- X La faune, comme les poissons et les mammifères
- X La flore, comme les plantes
- X Les minéraux, comme les sédiments
- X Les espèces envahissantes
- X Les rives, comme les berges, les plages et les terres
- X La pollution découlant des activités de navigation et de transport maritime
- X La qualité de l'eau, comme les sources d'eau potable
- X Les développements humains tels que les propriétés, la construction et les quais
- Autres

Si vous avez choisi « autres », veuillez indiquer les répercussions sur l'environnement.

Répercussions sur l'intérêt public

Si vous avez choisi l'intérêt public à la question 10, quelles sont les répercussions du problème?

La dangerosité existante en ce qui a trait à la navigation, ainsi que le bruit et l'impact sur l'environnement, sur le tronçon visé par cette demande de la rivière Richelieu a comme conséquence de :

- Limiter l'accessibilité à la rivière pour les embarcations mues à main;
- Limiter l'accessibilité à la rivière pour les personnes pratiquant la natation et la baignade;
- Favoriser les écarts de conduite sur la rivière;
- Dégrader l'attrait touristique et bucolique; et
- Affecter le bien-être de la population résidente dans les quatre municipalités concernées.

8. Description du plan d'eau

De quel type de plan d'eau s'agit-il?

- Grands plans d'eau adjacents aux océans ou aux Grands Lacs, ou rivières suffisamment profondes pour les grands navires : navigation commerciale et navigation de plaisance majoritairement.
- Voies navigables intérieures de taille moyenne dont la profondeur varie – en particulier les rivières et les voies navigables intérieures (lacs) : navigation de plaisance majoritairement.
- Petites voies navigables intérieures dont la profondeur varie, généralement peu profondes – voies navigables intérieures (lacs) : navigation de plaisance majoritairement.
- Autre

Si vous avez répondu « autre », veuillez décrire le plan d'eau.

Taille approximative du plan d'eau

Longueur

124 km pour la rivière Richelieu du lac Champlain au fleuve Saint-Laurent.
20 km pour le tronçon visé par cette demande.

Largeur

De 140 mètres à 400 mètres à certains endroits pour le tronçon visé par cette demande.

Profondeur

La rivière Richelieu est peu profonde dans le tronçon visé par cette demande. Le chenal de navigation pour le tronçon est de 22 à 27 pieds de profondeur en certains endroits. Mais le plus souvent, il est d'une douzaine de pieds et parfois seulement de 7 à 8 pieds de profondeur. À l'extérieur du chenal la profondeur est de 4 à 5 pieds seulement.

Points d'accès

Décrivez le type et le nombre de points d'accès privés.

Il y a 24 marinas avec 2065 places à quais pour l'entièreté des 124 km de la rivière Richelieu. Pour le tronçon Il y a 6 marinas, 7 rampes de mise à l'eau et 297 quais (privés et publics).

Décrivez le type et le nombre de points d'accès publics.

Il y a 6 marinas, 7 rampes de mise à l'eau et 297 quais (privés et publics) pour le tronçon visé par cette demande.

9. Pratiques de navigation

Quelles pratiques de navigation sont couramment observées sur le plan d'eau? (Sélectionnez au moins une réponse)

- Pêche
- Natation – Négligeable à cause de la dangerosité de la navigation de plaisance
- Activités récréatives de remorquage
- Navigation de plaisance (motorisée)
- Navigation de plaisance (non motorisée)
- Transport maritime commercial – 2 traversiers à câble
- Hydravion – Pas sur le tronçon de 20 km
- Autres

Si vous avez sélectionné « autres », veuillez décrire la pratique de navigation.

10. Répercussions possibles

Est-il possible que l'établissement d'un règlement limitant la navigation ait des répercussions potentielles sur l'économie?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez décrire les répercussions possibles.

Il n'y a pas d'entreprise de location de bateaux sur tronçon et avoisinants celui-ci et aucune école de navigation. Il y a deux campings mais l'impact devrait être non significatif par rapport aux bénéfices escomptés d'une réglementation.

11. Information sur le problème actuel

Depuis combien de temps le problème existe-t-il?

Plus de 20 ans

À quelle fréquence le problème survient-il?

- Chaque jour ou en permanence
 Chaque semaine, souvent ou régulièrement
 Chaque mois, à l'occasion ou de temps en temps
 Chaque année, parfois ou rarement

En se fondant sur une observation mesurable, lorsque le problème survient, quelles sont les conséquences ou les répercussions?

- Conséquences catastrophiques difficiles à corriger et pouvant mettre en danger la vie, la sécurité ou l'environnement
 Conséquences sérieuses et majeures qui nécessitent des interventions correctrices importantes
 Conséquences importantes, par exemple, en termes de coûts ou d'échéanciers
 Conséquences mineures (à court terme, coût faible)
 Conséquences mineures et négligeables

Quelles solutions de remplacement ont été essayées ou explorées afin de résoudre le problème? Ont-elles fonctionnées?

- 5000 dépliants de sensibilisation ont été distribués et 500 documents intitulés "lettre aux plaisanciers";
- Une association des amis et riverains du Richelieu a été créée, entre autres, pour effectuer de la sensibilisation; et
- La Sûreté du Québec a été beaucoup plus présente sur le tronçon de la rivière Richelieu durant la saison 2018 que 2017 afin de faire de la sensibilisation et manifester une présence.

Selon les observations effectuées avant sensibilisation et après sensibilisation : il n'y a eu aucune amélioration significative.

Quels types de ressources sont actuellement disponibles pour la sécurité, la sensibilisation et la surveillance de la navigation sur ce plan d'eau? (Choisissez au moins une réponse)

- Services de police fédéraux
- Services de police provinciaux – **Sûreté du Québec**
- Services de police municipaux
- Constables spéciaux
- Étudiants – sensibilisation
- Aucun
- Autre

Si vous avez choisi « autre », veuillez décrire les ressources disponibles.

Existe-t-il des preuves scientifiques spécifiques à la voie navigable qui établissent les enjeux ou les relations de cause à effet?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez décrire les études scientifiques.

DAUPHIN, D., *Influence de la navigation commerciale et de la navigation de plaisance sur l'érosion des rives du Saint-Laurent dans le tronçon Cornwall - Montmagny : Rapport final.* [Publication gouvernementale], 2000. <http://belsp.uqtr.ca/985/>

L'administration locale a-t-elle déjà mené des consultations publiques sur le problème?

- Oui – Par l'entremise du député fédéral de la circonscription
- Non

Dans l'affirmative, décrivez brièvement le type de consultations menées, y compris les consultations auprès des Autochtones et les résultats que vous avez obtenus.

Quatre consultations publiques ont été tenues sur les enjeux environnementaux et de sécurité relatifs à la rivière Richelieu, soit une consultation publique par municipalité concernée par cette demande de restriction. Vous trouverez ci-dessous les dates et les lieux des consultations :

- 13 mars 2017 à 19h00 à la salle du conseil, 275 Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu;
- 14 mars 2017 à 19h00 au centre communautaire, 1060 Rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu;
- 17 mars 2017 à 19h00 à la Salle de l'institut canadien, 16 rue Saint-Pierre, Saint-Charles-sur-Richelieu; et
- 20 mars 2017 à 19h30 à salle municipale du conseil, 102 de la fabrique, Saint-Marc-sur-Richelieu.

Comme résultat des pistes de solution de sensibilisation ont été obtenues et des demandes de réglementation. Les propositions recueillies se divisent en six grandes catégories : réglementaire, documentaire et actions citoyennes, sensibilisation, limitation des accès, intervention policière et autres.

Connaissez-vous et êtes-vous prêt à assumer les coûts d'un règlement adopté en vertu du RRUB?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, quels sont les coûts que vous êtes prêt à assumer? (Choisissez au moins une réponse)

- Signalisation
- Application réglementaire – application
- Promotion et éducation
- Communication
- Autre

Si vous avez choisi « autre », veuillez décrire le coût lié à la réglementation.

12. Vos renseignements

Prénom et nom de famille

Steeve Gendron, Attaché politique du député Xavier Barsalou-Duval

Organisation

Bureau du député fédéral Xavier Barsalou-Duval de la circonscription de Pierre-Boucher – Les Patriotes - Verchères

Courriel

Xavier.barsalou-duval.c1a@parl.gc.ca

Téléphone avec indicatif régional

450-652-5888

Signature



Steeve Gendron

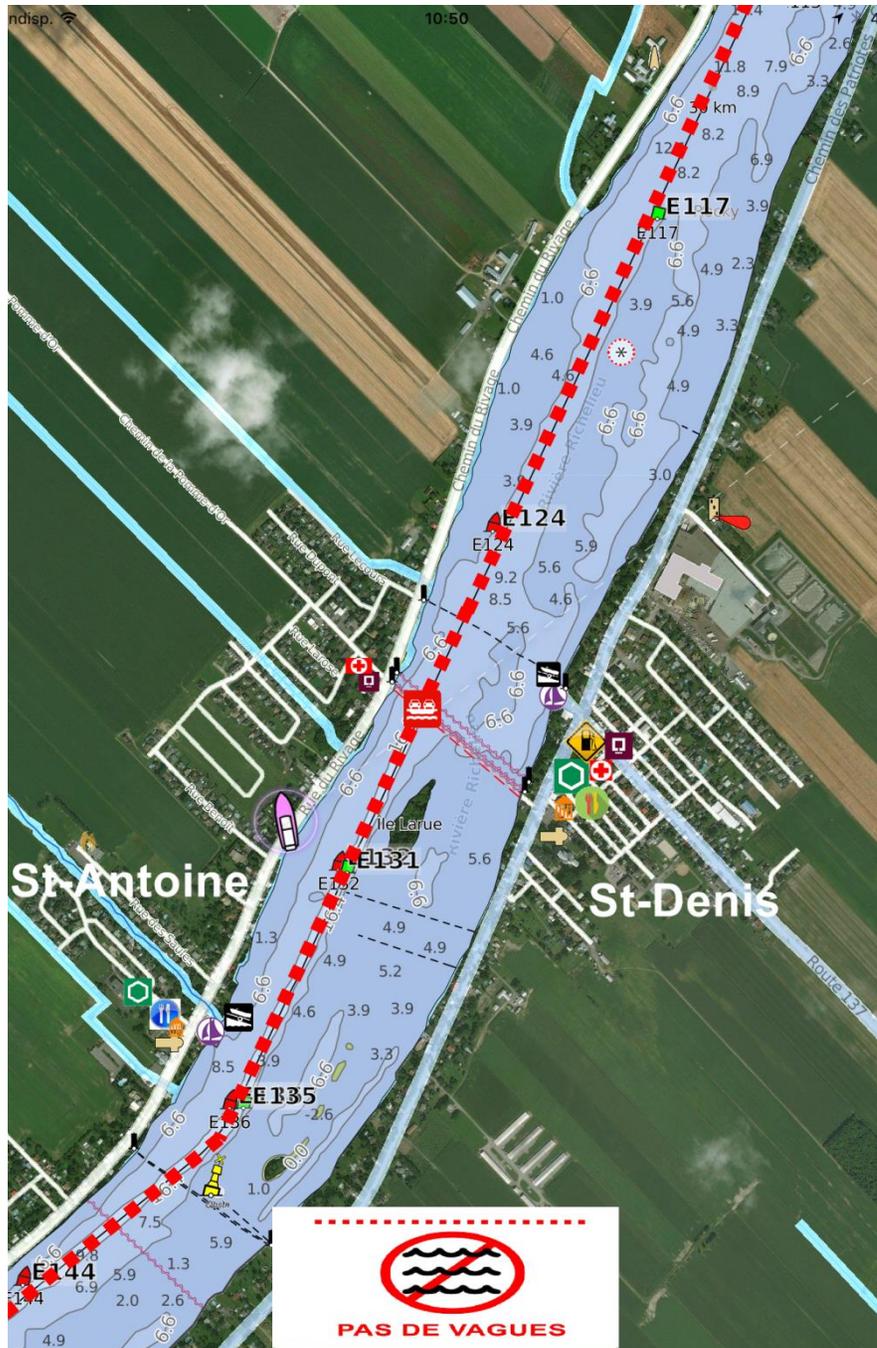
Date

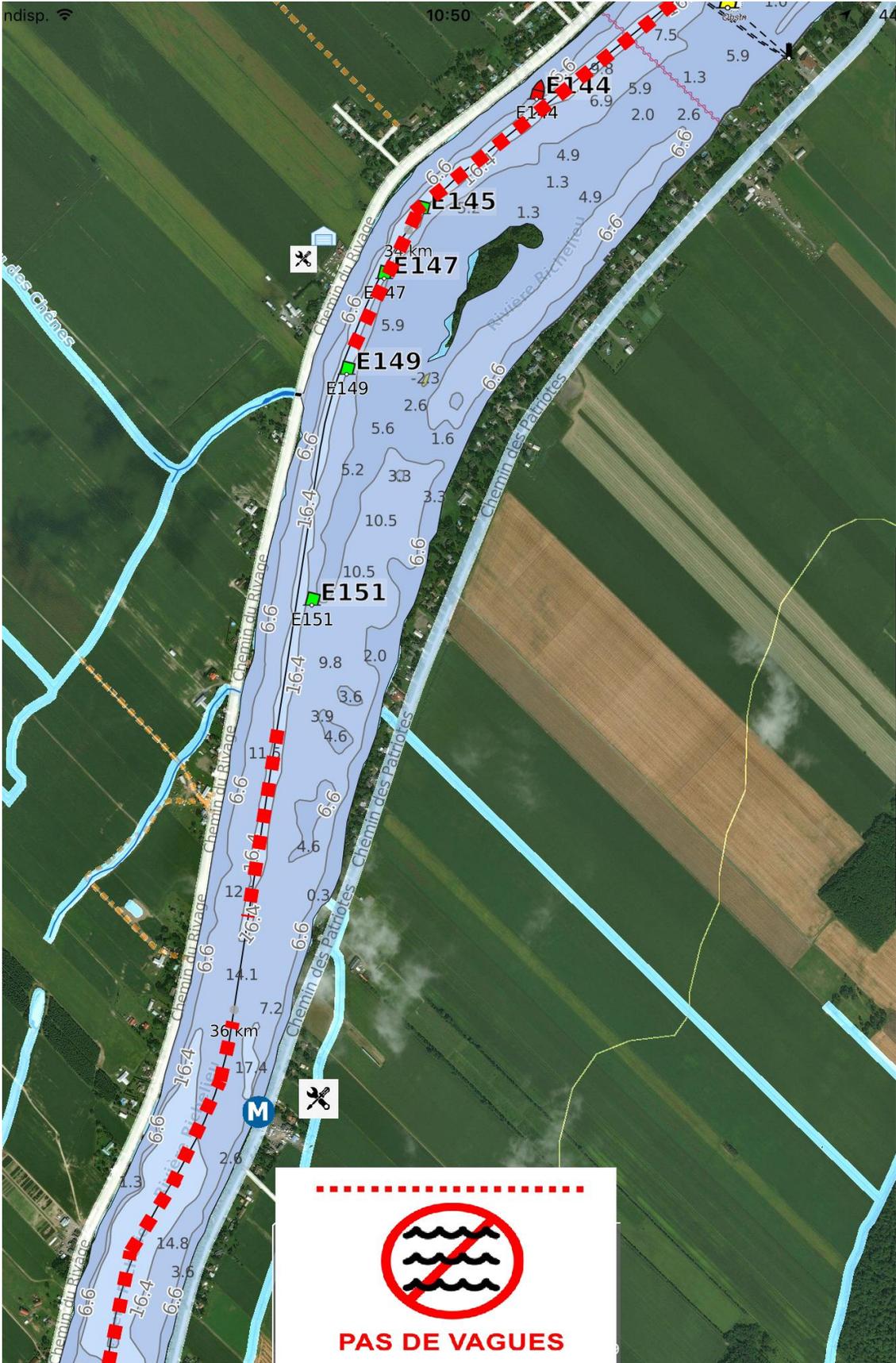
13 mars 2019

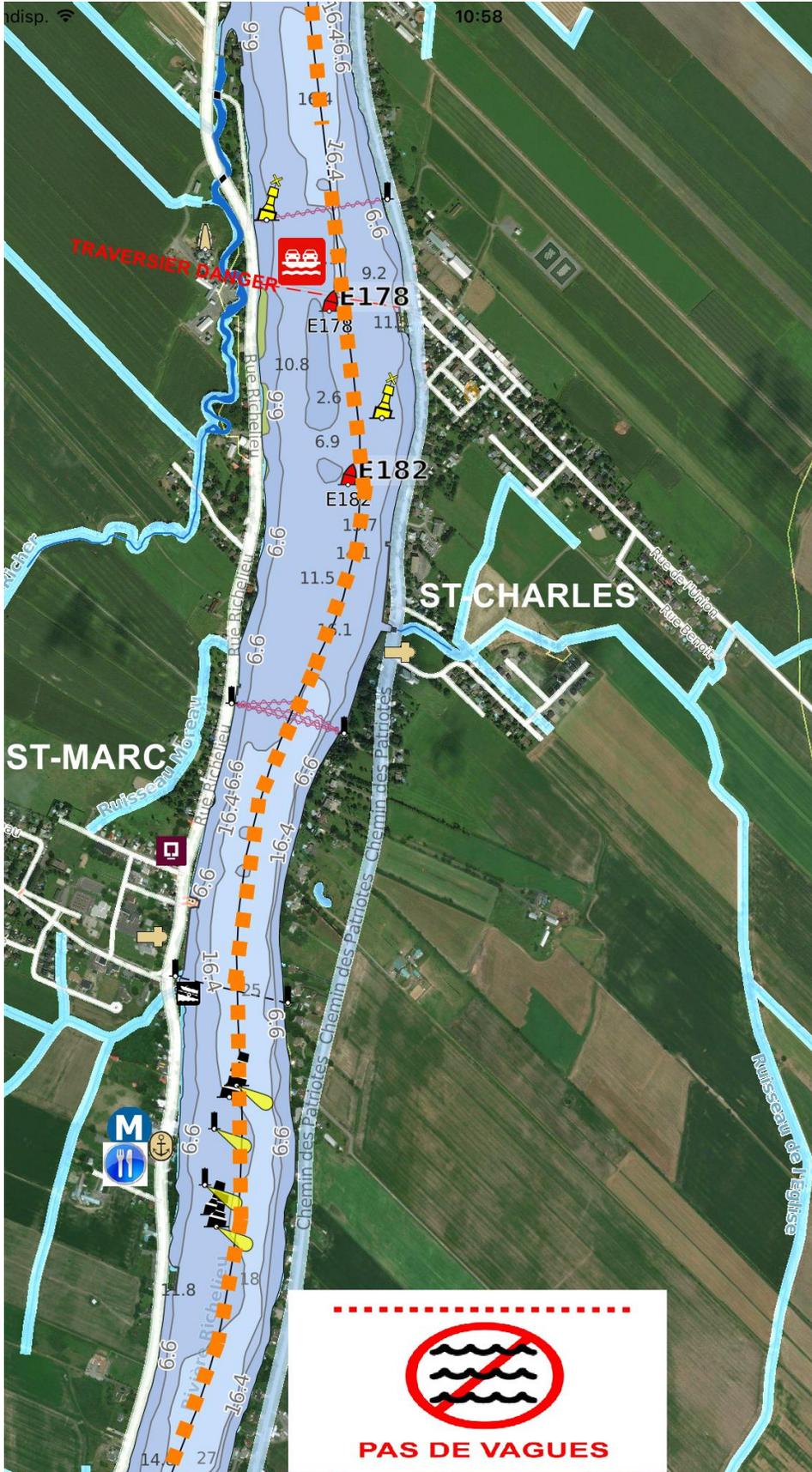
SGDDI #14425048

Annexe 13

Cartes délimitant le tronçon visé de la rivière Richelieu avec latitude, longitude et les profondeurs en pied - Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu et ce entre les coordonnées N450 49'11.9'' - O730 08' 58.8'' à N450 37'17.6'' - O730 11' 05.2''







Annexe 14

Informations sur les réseaux municipaux de distribution de l'eau potable des municipalités de la rivière Richelieu

Type d'approvisionnement du réseau	Nom de la municipalité	Numéro du réseau	Nom du réseau	Nombre de personnes desservies
Rivière	Belœil	115337830701	Belœil (ville)	19 800
	Calixa-Lavallée	134256400701	Calixa-Lavallée	515
	Carignan	134250950701	Carignan (secteur Bellerive)	3 070
	Carignan	134250950702	Carignan (secteur Ste-Thérèse)	315
	Chambly	134251370701	Chambly	21 100
	Henryville	134298080701	Henryville	918
	Henryville	239898170791	R.I.A.E.P.H.V.	1 008
	La Présentation	134278510701	La Présentation	2 057
	Lacolle	134247910701	Lacolle	1 600
	Marieville	134286440701	Marieville	4 900
	McMasterville	115352340701	McMasterville	4 108
	Mont-Saint-Hilaire	115086800701	Mont-Saint-Hilaire	15 000
	Otterburn Park	130647530701	Otterburn Park	8 315
	Richelieu	134287500701	Richelieu	5 448
	Saint-Antoine-sur-Richelieu	219327930701	St-Antoine-sur-Richelieu	1 560
	Saint-Basile-le-Grand	114511920701	St-Basile-le-Grand	14 000
	Saint-Bernard-de-Michaudville	225261490791	Régie d'aqueduc Richelieu-Centre	573
	Saint-Charles-sur-Richelieu	318463140701	St-Charles-sur-Richelieu	1 800
	Saint-Denis-sur-Richelieu	476784460701	St-Denis-sur-Richelieu	2 200
	Sainte-Angèle-de-Monnoir	134285520701	Ste-Angèle-de-Monnoir	776
Sainte-Anne-de-Sabrevois	134327370701	Ste-Anne-de-Sabrevois	450	
Sainte-Madeleine	134276870701	Ste-Madeleine	2 180	

Type d'approvisionnement du réseau	Nom de la municipalité	Numéro du réseau	Nom du réseau	Nombre de personnes desservies
	Sainte-Marie-Madeleine	134276480703	Ste-Marie-Madeleine (4e Rang)	245
	Sainte-Marie-Madeleine	134276480702	Ste-Marie-Madeleine (sect. Douville)	686
	Sainte-Victoire-de-Sorel	134273070701	Ste-Victoire-de-Sorel	2 180
	Saint-Georges-de-Clarenceville	281528880701	St-Georges-de-Clarenceville	500
	Saint-Jean-Baptiste	115092390701	St-Jean-Baptiste	2 978
	Saint-Jean-sur-Richelieu	113724140701	St-Jean-sur-Richelieu (rive Est)	12 700
	Saint-Jean-sur-Richelieu	113453940701	St-Jean-sur-Richelieu (rive Ouest)	57 712
	Saint-Joseph-de-Sorel	134274480701	St-Joseph-de-Sorel	1 800
	Saint-Jude	225261490791	Régie d'aqueduc Richelieu-Centre	1 128
	Saint-Louis	225261490791	Régie d'aqueduc Richelieu-Centre	774
	Saint-Marc-sur-Richelieu	134254280701	St-Marc-sur-Richelieu	2 020
	Saint-Mathias-sur-Richelieu	115094880701	St-Mathias-sur-Richelieu	3 800
	Saint-Mathieu-de-Beloil	134267880701	St-Mathieu-de-Beloil	2 100
	Saint-Ours	293710510701	St-Ours	1 690
	Saint-Roch-de-Richelieu	134274220701	St-Roch-de-Richelieu	1 720
	Saint-Sébastien	134289330701	St-Sébastien	450
	Sorel-Tracy	302704900701	Sorel-Tracy (secteur Sorel)	25 800
	Sorel-Tracy	302704900702	Sorel-Tracy (secteur Tracy)	13 100
	Venise-en-Québec	134282550701	Venise-en-Québec	600

Nombre total de personnes desservies : 243,474

Source : COVABAR, 2015, *Plan directeur de l'eau - Portrait du bassin versant de la Rivière Richelieu et de la zone Saint-Laurent*, août 2015, Beloil.

<http://www.covabar.qc.ca/documents/PDE/Portrait/Portrait2016.pdf>

Annexe 15

Lettre expédiée au Grand Chef Joe Norton de La réserve Mohawk de Kahnawake et lettre expédiée à Suzie O'Bomsawin, directrice du département des consultations territoriales pour les réserves Abénaquises d'Odanak et de Wôlinak et lettre réponse de Suzie O'Bomsawin



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Xavier Barsalou-Duval

Député
Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères

Varenes, le 30 novembre 2018

Grand chef Joe Norton
Réserve Mohawk de Kahnawake
P.O. box 720
Kahnawake (Québec) J0L 1B0

Objet : Demande de restriction sur la rivière Richelieu – recueil de vos commentaires

Monsieur Norton,

Je désire, par la présente, vous signifier que nous sommes en rédaction afin de présenter une demande de restriction sur la rivière Richelieu en lien avec le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada. J'apprécierais recueillir vos commentaires et vos suggestions à ce sujet.

La demande à l'étude souhaiterait faire adopter des restrictions de vitesse des bâtiments (bateaux) à propulsion mécanique ou électrique et une interdiction de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif ou de permettre à une personne de surfer sur le sillage d'un bâtiment dans certaines zones de la rivière Richelieu. Cette demande réfère aux annexes 6 et 7 dudit règlement.

Ces restrictions et interdictions seraient applicables aux eaux de la rivière Richelieu entre les coordonnées N450 49'11.9" - O730 08' 58.8" à N450 37'17.6" - O730 11' 05.2". La zone précitée intègre les 4 municipalités suivantes : Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de mon bureau de circonscription pour que vous puissiez me faire part de vos commentaires et de vos suggestions. Veuillez les adresser au soin de Steeve Gendron.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Grand chef, l'assurance de ma très haute considération.

Xavier Barsalou-Duval
Député de la circonscription
Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères

SG/sg

Ottawa | *Circonscription*

Pièce 379, Édifice de la Confédération, Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

1625, boulevard Lionel-Boulet bureau 202, Varenes (Québec)
J3X 1P7

Tél. : 613-996-2998 Téléc. : 613-995-1062

Tél. : 450-652-4442 Téléc. : 450-652-4447

Xavier.Barsalou-Duval@parl.gc.ca



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Xavier Barsalou-Duval

Député
Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères

Varenes, le 30 novembre 2018

Madame Suzie O'Bomsawin
Les réserves abénaquises d'Odanak et de Wôlinak
10175 Kolipaio
Wôlinak (Québec) G0X 1B0

Objet : Demande de restriction sur la rivière Richelieu – recueil de vos commentaires

Madame O'Bomsawin,

Je désire, par la présente, vous signifier que nous sommes en rédaction afin de présenter une demande de restriction sur la rivière Richelieu en lien avec le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada. J'apprécierais recueillir les commentaires et les suggestions des abénaquises d'Odanak et de Wôlinak à ce sujet.

La demande à l'étude souhaiterait faire adopter des restrictions de vitesse des bâtiments (bateaux) à propulsion mécanique ou électrique et une interdiction de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif ou de permettre à une personne de surfer sur le sillage d'un bâtiment dans certaines zones de la rivière Richelieu. Cette demande réfère aux annexes 6 et 7 dudit règlement.

Ces restrictions et interdictions seraient applicables aux eaux de la rivière Richelieu entre les coordonnées N450 49'11.9" - O730 08' 58.8" à N450 37'17.6" - O730 11' 05.2". La zone précitée intègre les 4 municipalités suivantes : Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de mon bureau de circonscription pour que vous puissiez me faire part des commentaires et des suggestions recueillis. Veuillez les adresser au soin de Steeve Gendron.

Je vous prie d'agréer, Madame O'Bomsawin, l'assurance de ma très haute considération.


Xavier Barsalou-Duval
Député de la circonscription
Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères

SG/sg

<i>Ottawa</i>	<i>Circonscription</i>
Pièce 379, Édifice de la Confédération, Ottawa (Ontario) K1A 0A6	1625, boulevard Lionel-Boulet bureau 202, Varenes (Québec) J3X 1P7
Tél. : 613-996-2998 Téléc. : 613-995-1062	Tél. : 450-652-4442 Téléc. : 450-652-4447
Xavier.Barsalou-Duval@parl.gc.ca	



10175 rue Kolipaio
Wôlinak (Québec) G0X 1B0
Téléphone : (819) 294-1686
Télécopieur : (819) 294-1689
www.gcnwa.com

Wôlinak, le 19 décembre 2018

Monsieur Xavier Barsalou-Duval
Député de la circonscription
Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères
Xavier.Barsalou-Duval@parl.gc.ca

Par courriel seulement

Objet : Commentaires sur la demande de restriction sur la rivière Richelieu

Kwaï M. Barsalou-Duval,

La présente lettre fait suite à votre intérêt de connaître les préoccupations et commentaires de la Nation Wôbanaki par rapport à votre demande de restriction sur la rivière Richelieu en lien avec le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* auprès du Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada. La demande de restriction en question vise à faire adopter des restrictions de vitesse des bâtiments à propulsion mécanique ou électrique et une interdiction de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif ou de permettre à une personne de surfer sur le sillage d'un bâtiment dans certaines zones de la rivière Richelieu. D'entrée jeu, nous tenons à vous remercier de votre approche visant à connaître nos préoccupations en amont du processus.

Après une évaluation sommaire et selon les informations que nous avons, nous croyons que cette demande de restriction sur la rivière Richelieu pourrait répondre à certains de nos enjeux. Plus spécifiquement, la restriction de vitesse ainsi que l'interdiction de tirer une personne avec un bateau permettraient de ralentir le phénomène d'érosion des berges qui peut engendrer des impacts sur la qualité de l'eau, la qualité des habitats fauniques et halieutiques ainsi que sur le patrimoine archéologique. De même, la demande de restriction pourrait améliorer la quiétude des lieux et une meilleure cohabitation avec les activités traditionnelles qui y sont pratiquées.

Si vous avez besoin de plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter. De même, nous espérons être informés quant au développement de votre demande.



10175 rue Kolipaio
Wôlinak (Québec) G0X 1B0
Téléphone : (819) 294-1686
Télécopieur : (819) 294-1689
www.gcnwa.com

--

La Nation Wôlinak est composée de deux communautés, Odanak et Wôlinak, qui regroupent plus de 3000 membres et qui sont situées respectivement aux embouchures des rivières Saint-François et Bécancour, à proximité du fleuve Saint-Laurent. Le Bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki a le mandat de représenter les Premières Nations d'Odanak et de Wôlinak en matière de consultations territoriales.

Pour tous commentaires ou questions, veuillez me contacter au sobomsawin@gcnwa.com ou au (819) 294-1686.

Veuillez agréer, M. Barsalou-Duval, nos salutations distinguées.

Suzie O'Bomsawin
Directrice du Bureau du Ndakinna
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

Annexe 16

Lettre de la Sûreté du Québec – Engagement à l'application de la réglementation



CS MRC Sorel-Tracy-Vallée
1805 Boul. St-Louis
Sorel-Tracy (Québec) J3R 5A2
Tél. : (450) 743-7947
Télécopieur : (450) 743-9107

RESTREINT

Sorel-Tracy, le 22 février 2018

Steeve Gendron, CPA, CMA
Attaché politique de Monsieur le député Xavier Barsalou-Duval
Bloc Québécois
Circonscription de Pierre-Boucher – Les Patriotes – Verchères
1625 boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7

Objet : Application de la Loi sur la marine marchande et autres lois sur les plans d'eau par la Sûreté du Québec.

Monsieur Gendron,

Par la présente, nous vous confirmons que, la Sûreté du Québec est en mesure d'appliquer la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (no. Loi LC-26) et toutes lois fédérales sur tous plans d'eau, et plus particulièrement, en ce qui nous concerne, sur la Rivière Richelieu, qui traverse le territoire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

Par la connaissance de la loi de la marine marchande, la formation nautique reçue, les équipements et embarcations à la fine pointe, les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec offrent un service professionnel, sécuritaire et aident au maintien de la quiétude et de la sécurité des plaisanciers sur les plans d'eau du Québec.

Nous restons à votre disposition pour toute question!

Recevez, Monsieur Gendron, mes sincères salutations.

Lieutenant Mario Gilbert
Officier d'opérations – CS MRC Sorel-Tracy

 NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Annexe 17

Engagement des municipalités pour l'installation et l'entretien de la signalisation – résolutions



Saint-Charles
sur-Richelieu
Une histoire de famille!

405, chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu QC J0H 2G0
450-584-3484, info@saint-charles-sur-richeleu.ca

EXTRAIT DE RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal adopté lors de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, tenue au lieu habituel des délibérations, mercredi 6 février 2019 à laquelle sont présents les conseillers dont les noms suivent : Mario Talbot, Sylvie Van Dersmissen, Jean-Marie Desroches et Roger Brunelle.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale et sec-trésorière.

RÉSOLUTION 2019-02-016

1.4. Demande de restriction rivière Richelieu

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu désire améliorer la sécurité nautique sur la rivière Richelieu;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a fait plusieurs demandes afin que soit améliorée la sécurité et que la vitesse soit réglementée sur la rivière Richelieu;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a appuyé la demande du député fédéral Xavier Barsalou-Duval, par voie de lettre en date du 6 février 2017 dûment signée par monsieur le maire Marc Lavigne, pour qu'une consultation publique soit tenue afin de présenter une demande de restriction sur la rivière Richelieu auprès du bureau de la sécurité nautique;

ATTENDU QUE le député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval a effectué la consultation publique dans la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu en date du 17 mars 2017;

ATTENDU QUE l'attaché politique monsieur Steeve Gendron, CPA, CMA du député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval a effectué les études nécessaires et préparé la demande de restriction sur la rivière Richelieu pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que monsieur Steeve Gendron, CPA, CMA, attaché politique du député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval puisse signer et déposer, auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada, au nom de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu le formulaire d'évaluation préliminaire pour une demande de règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) du Guide des administrations locales, le formulaire intitulé « Liste de contrôle d'une demande en vertu du RRVUB » et le document intitulé « Demande de restriction sur la rivière Richelieu » dûment préparé par celui-ci. Les documents énumérés précédemment seront préalablement approuvés par la direction générale de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Que monsieur Steeve Gendron, CPA, CMA, attaché politique du député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval puisse agir auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada au nom de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu à titre de personne-ressource.

Que la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu considère de participer avec les autres municipalités soit les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu à défrayer les coûts initiaux de l'acquisition et de l'installation de la signalisation et de son entretien pour le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB), à sa promotion, l'éducation et à sa communication, et ce pour le tronçon de la rivière Richelieu faisant face aux dites municipalités mentionnées ci-dessus.

Adoptée

Extrait certifié conforme,
Ce 7 février 2019


Nancy Fortier, gma
Directrice générale et sec-trés.


Marc Lavigne
Maire

Le procès-verbal incluant la présente résolution sera adopté à une date ultérieure

www.saint-charles-sur-richeleu.ca





Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0
Téléphone : (450) 787-3497 Télécopieur : (450) 787-2852

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi, 5 février 2019 à compter de 20h00 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, Madame la mairesse, Chantal Denis, ainsi que Mesdames les conseillères Patricia Bégin et Ghislaine Massé et Messieurs les conseillers, Harry Gow, Pierre Lauzon, Bernard Archambault et Robert Mayrand, formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Denis Meunier.

RÉSOLUTION 2019-02-026 **Rivière Richelieu - Demande de restriction sur la**

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu désire améliorer la sécurité nautique sur la rivière Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a fait plusieurs demandes afin que soit améliorée la sécurité et que la vitesse soit réglementée sur la rivière Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a demandé par la résolution 2017-01-007, adoptée à la séance publique du conseil municipal en date du 17 janvier 2017 et déposée au livre des délibérations de la municipalité, au député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval qu'une consultation publique soit tenue pour une demande de restriction du bureau de sécurité nautique sur la rivière Richelieu;

Considérant que le député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval a effectué la consultation publique dans la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu en date du 14 mars 2017;

Considérant que l'attaché politique monsieur Steeve Gendron, CPA, CMA du député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval a effectué les études nécessaires et préparé la demande de restriction sur la rivière Richelieu pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Robert Mayrand appuyé par Madame Ghislaine Massé et résolu que :

Monsieur Steeve Gendron, CPA, CMA, attaché politique du député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval puisse signer et déposer, auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada, au nom de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu le formulaire d'évaluation préliminaire pour une demande de règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) du Guide des administrations locales, le formulaire intitulé « Liste de contrôle d'une demande en vertu du RRVUB » et le document intitulé « Demande de restriction sur la rivière Richelieu » dûment préparé par celui-ci. Les documents énumérés précédemment seront préalablement approuvés par la direction générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Que monsieur Steeve Gendron, CPA, CMA, attaché politique du député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval puisse agir auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada au nom de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à titre de personne-ressource;

Que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu considère de participer avec les autres municipalités soit les municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu à défrayer les coûts initiaux de l'acquisition et de l'installation de la signalisation et de son entretien pour le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB), à sa promotion et l'éducation et à sa communication, et ce pour le tronçon de la rivière Richelieu faisant face aux dites municipalités mentionnées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillers


Denis Meunier
Directeur général et secrétaire-trésorier


Chantal Denis
Mairesse



Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Extrait du procès-verbal

Extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, lors de la séance extraordinaire du conseil tenue ce 12^e jour de février 2019, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Michel Robert, maire, et les conseillers : Monsieur Denis Vallée, monsieur Réal Déry et monsieur Yvon Forget.

Formant quorum

R-28-2019 Demande de restriction sur la rivière Richelieu

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire améliorer la sécurité nautique sur la rivière Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a fait plusieurs demandes afin que soit améliorée la sécurité et que la vitesse soit réglementée sur la rivière Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a demandé par la résolution #33-2017, adoptée à la séance publique du conseil municipal en date du 7 février 2017 et déposée au livre des délibérations de la municipalité, au député fédéral, monsieur Xavier Barsalou-Duval qu'une consultation publique soit tenue pour une demande de restriction du bureau de sécurité nautique sur la rivière Richelieu;

Considérant que le député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval a effectué la consultation publique dans la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu en date du 20 mars 2017;

Considérant que l'attaché politique monsieur Steeve Gendron, CPA, CMA du député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval a effectué les études nécessaires et préparé la demande de restriction sur la rivière Richelieu pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu :

1/2

Que monsieur Steeve Gendron, CPA, CMA, attaché politique du député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval puisse signer et déposer, auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada, au nom de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu le formulaire d'évaluation préliminaire pour une demande de règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) du Guide des administrations locales, le formulaire intitulé « Liste de contrôle d'une demande en vertu du RRVUB » et le document intitulé « Demande de restriction sur la rivière Richelieu » dûment préparé par celui-ci. Les documents énumérés précédemment seront préalablement approuvés par la direction générale de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Que monsieur Steeve Gendron, CPA, CMA, attaché politique du député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval puisse agir auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada au nom de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu à titre de personne-ressource;

Que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu considère de participer avec les autres municipalités soit les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu à défrayer les coûts initiaux de l'acquisition et de l'installation de la signalisation et de son entretien pour le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB), à sa promotion et l'éducation et à sa communication, et ce pour le tronçon de la rivière Richelieu faisant face aux dites municipalités mentionnées ci-dessus.

Extrait conforme
Certifié ce 13^e jour de février 2019

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvie Burelle', written over a light blue circular stamp or watermark.

Sylvie Burelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière



EXTRAIT DE RÉOLUTION

Extrait d'une résolution adoptée lors de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Denis-sur-Richelieu le lundi **4 mars 2019** aux lieu et place ordinaires des sessions, étaient présents, Mesdames les conseillères Sylvie Gaudette, Audrey Remy et Lyne Ross, Messieurs les conseillers Pierre-Luc Archambault et Michel Robichaud, sous la présidence de Madame Ginette Thibault, mairesse, Madame Nathalie Robert agissant comme secrétaire d'assemblée

Est absent Monsieur Martin Beaudoin

2019-03-049 Demande de restriction sur la rivière Richelieu

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu désire améliorer la sécurité nautique sur la rivière Richelieu;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a fait plusieurs demandes afin que soit améliorée la sécurité et que la vitesse soit réglementée sur la rivière Richelieu;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a demandé par la résolution 2017-02-028 adopté à la séance publique du conseil municipal en date du 15 février 2017 et déposée au livre des délibérations de la municipalité, au député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval, qu'une consultation publique soit tenue pour une demande de restriction du bureau de sécurité nautique sur la rivière Richelieu;

ATTENDU que le député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval a effectué la consultation publique dans la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu en date du 13 mars 2017;

ATTENDU que l'attaché politique monsieur Steeve Gendron, CPA, CMA du député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval a effectué les études nécessaires et a préparé la demande de restriction sur la rivière Richelieu pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Michel Robichaud, appuyé par Lyne Ross, et résolu

Que monsieur Steeve Gendron, CPA, CMA, attaché politique du député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval puisse signer et déposer, auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada, au nom de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, le formulaire d'évaluation préliminaire pour une demande de règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) du Guide des administrations locales, le formulaire intitulé « Liste de contrôle d'une demande en vertu du RRVUB » et le document intitulé

1/2



EXTRAIT DE RÉOLUTION

Extrait d'une résolution adoptée lors de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Denis-sur-Richelieu le lundi **4 mars 2019** aux lieu et place ordinaires des sessions, étaient présents, Mesdames les conseillères Sylvie Gaudette, Audrey Remy et Lyne Ross, Messieurs les conseillers Pierre-Luc Archambault et Michel Robichaud, sous la présidence de Madame Ginette Thibault, mairesse, Madame Nathalie Robert agissant comme secrétaire d'assemblée

Est absent Monsieur Martin Beaudoin

« Demande de restriction sur la rivière Richelieu » dûment préparés par celui-ci. Les documents énumérés précédemment seront préalablement approuvés par la direction générale de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu;

Que monsieur Steeve Gendron, CPA, CMA, attaché politique du député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval puisse agir auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada au nom de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu à titre de personne-ressource;

Que la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu considère de participer avec les autres municipalités soit les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu à défrayer les coûts initiaux de l'acquisition et de l'installation de la signalisation et de son entretien pour le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB), à sa promotion, à l'éducation et à sa communication, et ce pour le tronçon de la rivière Richelieu faisant face aux dites municipalités mentionnées ci-dessus;

Que la municipalité pourra publier dans son journal local un article sur la nouvelle réglementation qui s'appliquera sur la rivière ainsi que sur son site internet. De plus, qu'elle pourra afficher un panneau explicatif des nouvelles règles. Ce panneau serait installé près du quai, là où il y a une descente de bateaux.

Adoptée.

Extrait certifié conforme,
Ce 5 mars 2019

Nathalie Robert,
Directrice générale par intérim

Ginette Thibault,
Mairesse

Sous réserve de l'acceptation du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal.

2/2

Annexe 18

Liste de contrôle d'une demande en vertu du RRVUB remplie et signée

PARTIE A - RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Municipalité(s) Saint-Denis-sur-Richelieu St-Antoine-sur-Richelieu St-Marc-sur-Richelieu St-Charles-sur-Richelieu

Étendue d'eau (nom officiel) Rivière Richelieu

Personne-ressource Steve Gendron, Attaché politique du député Xavier Barsalou-Duval

Adresse 1625 Lionel-Boulet, bureau 202, Varennes, J3X 1P7

Téléphone 450-652-5888

Courriel Xavier.barsalou-duval.cla@parl.gc.ca

Personne-ressource _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

Si vous devez inscrire d'autres renseignements, utilisez une feuille additionnelle.

PARTIE B - LISTE DE CONTRÔLE

1. Décrivez le plan d'eau que vous désirez réglementer en vertu du RRVUB	
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez une carte délimitant le secteur auquel les restrictions proposées s'appliqueraient (latitude et longitude, avec degrés, minutes et secondes, par exemple : 46° 50' 37" – 71° 12' 44").
<input checked="" type="checkbox"/>	Décrivez le plan d'eau (longueur, largeur, profondeur, etc.).
<input checked="" type="checkbox"/>	Décrivez les activités pratiquées sur le plan d'eau (pêche, baignade, ski nautique, navigation de plaisance, navigation commerciale, hydravion, etc.).
<input checked="" type="checkbox"/>	Indiquez le nombre et les types de bâtiments qui utilisent le plan d'eau.
<input checked="" type="checkbox"/>	Indiquez le nombre et les types de points d'accès au plan d'eau (publics et privés).
<input checked="" type="checkbox"/>	Indiquez le nombre et les types d'utilisateurs du plan d'eau (résidents locaux et touristes, par saison).
<input checked="" type="checkbox"/>	Décrivez toute autre activité pratiquée sur le plan d'eau (école de voile, marina, camping, etc.).

2. Décrivez les problèmes	
<input checked="" type="checkbox"/>	Décrivez en détail les problèmes que vous désirez régler par l'intermédiaire du RRVUB.
<input checked="" type="checkbox"/>	Expliquez quelles sont, selon vous, les causes de ces problèmes.
<input checked="" type="checkbox"/>	Exposez la relation de cause à effet entre les causes et les problèmes.

3. Décrivez les mesures alternatives	
<input checked="" type="checkbox"/>	Décrivez toutes les mesures réglementaires ou non réglementaires alternatives.
<input checked="" type="checkbox"/>	Décrivez les mesures alternatives que vous avez mis en place et leurs résultats.
<input checked="" type="checkbox"/>	Expliquez pourquoi les mesures alternatives n'ont pas réglé le problème.
<input checked="" type="checkbox"/>	Expliquez pourquoi vous croyez que la restriction proposée en vertu du RRVUB constitue la meilleure solution.

4. Décrivez votre processus de consultation (Référence : <u><i>Lignes directrices pour des consultations efficaces sur la réglementation</i></u>)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Décrivez votre processus de consultation.
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez votre calendrier de consultation.
<input checked="" type="checkbox"/>	Décrivez la façon dont vous avez invité les gens à participer au processus de consultation.
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez une copie de tout avis publié à propos de la consultation (veuillez préciser le type et le titre des publications, les dates de parution et les secteurs de distribution).
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez une copie des affiches ou des brochures que vous avez utilisées pour annoncer la consultation (veuillez indiquer le nombre d'affiches placardées ou de brochures distribuées, et à quel endroit).
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez un enregistrement des annonces diffusées à la radio ou à la télévision (veuillez indiquer les stations qui les ont diffusées, les dates et les heures de diffusion).
<input checked="" type="checkbox"/>	Dressez une liste de tous les intervenants principaux (y compris ceux visés par la proposition), en indiquant leur position à l'égard de la restriction proposée en vertu du RRVUB.
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez le compte rendu de toute réunion tenue sur la question.
<input checked="" type="checkbox"/>	Résumez les commentaires qui vous ont été transmis par lettre et courriel (pour et contre la restriction proposée).
<input checked="" type="checkbox"/>	Résumez les commentaires qui vous ont été transmis par téléphone (pour et contre la résolution proposée).

5. Décrivez votre processus de consultation auprès des Autochtones (s'il y a lieu)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Décrivez comment vous avez communiqué avec des groupes autochtones pour les informer du processus de consultation.
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez des copies des lettres et courriels que vous avez envoyés.
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez un compte rendu de consultation, incluant un sommaire des positions des participants autochtones sur la restriction proposée.

6. Décrivez les avantages et les coûts de l'adoption d'une restriction en vertu du RRVUB	
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez une évaluation des répercussions possibles du projet de règlement pour la santé, la sécurité, l'environnement, l'économie, la sécurité publique, les entreprises, le commerce, la société et la culture.
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez une analyse des coûts-avantages (incluant une évaluation de l'incidence que pourraient avoir les réductions de coûts administratifs ou de conformité sur les entreprises). (Référence : <i>Guide d'analyse coûts-avantages pour le Canada</i>)

7. Décrivez la façon dont vous appliquerez une restriction en vertu du RRVUB	
<input checked="" type="checkbox"/>	Décrivez la façon dont vous assurerez l'application de la restriction en vertu du RRVUB.
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez la copie d'une lettre de l'organisme local responsable de l'application de la loi décrivant sa capacité à faire appliquer la restriction.

8. Décrivez votre engagement à titre d'administration locale	
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez une copie d'une résolution municipale ou autre document décrivant la restriction proposée, et la façon dont la restriction sera affichée et appliquée (installation et entretien d'affiches, de bouées).
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez une carte indiquant où vous installerez l'affichage.
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez votre plan d'action pour faire connaître la restriction aux utilisateurs du plan d'eau.
<input checked="" type="checkbox"/>	Joignez une description de la façon dont vous évaluez l'efficacité de la restriction.

PARTIE C - SIGNATURE DU DEMANDEUR

Nom Steeve Gendron

Titre Attaché politique du député Xavier Barsalou-Duval

Signature  , CPA, CMA

Date 2019-03-13

Annexe 19

Recueil de photographies qui ont été prises durant la saison de navigation 2018

































